

Séance du Conseil Municipal du 24/11/2022

N° délibération	Intitulé	Vote
2022-128	Fonds de concours communautaire pour l'année 2022	Adopté à l'unanimité
2022-129	Finances : autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023	Adopté à la majorité POUR : 23 CONTRE : 6
2022-130	Finances : Action Sociale : Avance sur la subvention de fonctionnement au CCAS	Adopté à l'unanimité
2022-131	Finances : Action Sociale : Avance sur la subvention de fonctionnement du Centre Social et Culturel Henri Martel	Adopté à l'unanimité
2022-132	Finances : Revalorisation des loyers des habitations et des garages communaux situés rue Faidherbe, rue de Bernicourt, rue Paul Eluard et Cité du Calvaire	Adopté à l'unanimité
2022-133	Subventions aux associations sportives - Solde	Adopté à la majorité POUR : 17 CONTRE : 6 ABSTENTION : 6
2022-134	Subventions aux associations sportives – Primes de classement	Adopté à l'unanimité
2022-135	Subventions exceptionnelles octroyées à certaines associations ayant participé aux festivités du 13 juillet	Adopté à la majorité POUR : 17 ABSTENTION : 12
2022-136	Remboursement de frais – Bal Swing	Adopté à l'unanimité
2022-137	Charte d'utilisation et tarifs de location des salles de l'Hôtel de Ville de WAZIERS	Adopté à la majorité POUR : 15 CONTRE : 12 ABSTENTION : 2
2022-138	Finances : Mise à disposition de l'autocar municipal aux associations wazieroises	Adopté à la majorité POUR : 15 CONTRE : 12 ABSTENTION : 2
2022-139	Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	Adopté à l'unanimité
2022-140	Ecole Municipale des Sports	L'Assemblée prend acte.

2022-141	Délivrance et reprise des concessions funéraires	L'Assemblée prend acte
2022-142	Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1er alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)	Adopté à l'unanimité
2022-143	Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)	Adopté à l'unanimité
2022-144	Ressources Humaines : Classes découvertes 2023 et séjour Centre Social 2023 : Rémunération du personnel de service	Adopté à l'unanimité
2022-145	Ressources Humaines : Classes découvertes 2023 : Rémunération du personnel d'encadrement	Adopté à l'unanimité
2022-146	Ressources Humaines : Délibération sur l'organisation du temps de travail	Adopté à la majorité POUR : 17 CONTRE : 12
2022-147	Adoption du règlement intérieur des services de la Mairie de Waziers	Adopté à la majorité POUR : 17 CONTRE : 12
2022-148	Ressources Humaines : Règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du Compte Epargne Temps	Adopté à la majorité POUR : 17 CONTRE : 12
2022-149	Action Sociale : Attribution de chèques vacances	Adopté à l'unanimité
2022-150	Délibération relative au Projet Éducatif Territorial labellisé plan mercredi	Adopté à l'unanimité
2022-151	Avenant à la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners »	Adopté à l'unanimité
2022-152	Délibération portant autorisation d'ouvertures des commerces le dimanche	Adopté à la majorité POUR : 17 CONTRE : 12
2022-153	Convention de servitudes entre ENEDIS et la commune de Waziers	Adopté à l'unanimité
2022-154	Intercommunalité : Modification des statuts de Douaisis Agglo	Adopté à l'unanimité

2022-155	Urbanisme : Mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme	Adopté à l'unanimité
2022-156	Désignation des membres siégeant à la commission municipale « Avenir de la Piscine »	Adopté à l'unanimité
2022-157	Marchés Publics : Attribution du marché de travaux pour la rénovation du sol de la cuisine centrale	L'Assemblée prend acte.

Signatures :

La secrétaire de séance,

Madame Evelyne URBANIAK

Le Président,

Laurent DESMONS





Procès verbal du Conseil Municipal du Jeudi 24 novembre 2022

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, MORANTIN Brigitte, KAHALERRAS Jamel.

Membres ayant donné pouvoir: CHARLET Jocelyne (pouvoir à MOREAUX Rémy), DEHEN Mireille (pouvoir à FRASCA Geneviève), CORDIER Laurence (pouvoir à DINI Kelly), MORANTIN Brigitte (pouvoir à PARNETZKI Claudine).

Monsieur le Président:

Bonsoir. Il est 18 h 30. Nous sommes le jeudi 24 novembre 2022. Nous allons ouvrir cette séance du conseil municipal. Donc, je salue tous ceux que je n'ai pas encore salués. Je vous informe que l'on a un système de micros, en particulier, on n'a pas de chance au niveau du système de sonorisation. C'est un système qui est à la ville, mais qui est à base de micros, il y en a six qui sont répartis sur les tables, je compte sur vous pour les passer pour pouvoir vous exprimer, pour que ce soit audible pour tout le monde. Je vais simplement indiquer également que le quorum est atteint, et on a Madame Charlet qui a donné pouvoir à Monsieur Moreaux, Madame Dehen qui a donné pouvoir à Madame Frasca, Madame Cordier qui a donné pouvoir à Madame Dini et Madame Morantin qui a donné pouvoir à Madame Parnetzki. Je n'oublie personne ?

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président:

On va, premièrement, désigner le secrétaire de séance, je vous propose que ce soit Madame Evelyne Urbaniak s'il n'y a pas d'objection. C'est bon ? C'est voté. Merci.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 06 octobre 2022

Monsieur le Président:

Ensuite, le deuxième point à l'ordre du jour, c'est l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 octobre 2022. Madame Poulain.

Madame Poulain:

Bonsoir à tous. J'avais juste une interrogation puisque, sans surprise, vous me diriez Monsieur

Desmons. On vous avait demandé en séance la dernière fois, le 6 octobre, l'ajout d'un point à l'ordre du jour pour la modification de la convention avec le centre social pour tenir compte notamment des modalités que vous avez adoptées pour la convention pour la piscine avec Auby. On avait déposé le texte en séance. On vous avait même proposé de faire une suspension de séance pour que vous, et l'ensemble du conseil municipal puisse en prendre connaissance, ce que vous avez refusé. Et du coup, on avait demandé que le point soit ajouté à l'ordre du jour du prochain conseil, donc celui-ci. Évidemment, quand on a reçu l'ordre du jour, on a vu que le point n'était pas ajouté. Je vous ai refait un mail lundi en vous demandant d'ajouter le point, je vois que ce point n'est toujours pas à l'ordre du jour. Vous n'avez pas mis les documents sur table et je vous demande de bien vouloir motiver votre refus.

Monsieur le Président:

Alors, comme je le dis depuis le départ sur cette question, effectivement, il faudra faire un avenant à cette convention à un moment donné. Il y a beaucoup de choses, c'est un document-cadre. Je vous rappelle que la précédente convention était très, très large et ne spécifie pas grand-chose à part le montant de la subvention et puis, un plan d'action sur des thèmes. On a voulu être beaucoup plus précis. Donc, effectivement, quand on est précis, à un moment donné, il faut faire des avenants. Donc, je pense que, au premier trimestre 2023, cet avenant viendra, j'en parlerai tout à l'heure, notamment sur la date précise de mise en place du mercredi. Donc, à ce moment-là, on verra s'il y a d'autres choses qui seront faites. Ce point, effectivement, n'est pas à l'ordre du jour pour cette raison.. Est-ce qu'il y a des remarques sur le PV du Conseil Municipal du 6 octobre 2022 ? Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

Oui, tout simplement, pas de remarque, mais ce qui est dommage, c'est que, à plusieurs reprises, au PV, on a "inaudible". Et donc, c'est un peu gênant pour pouvoir suivre un petit peu les débats pour ceux qui n'étaient pas présents. Donc, je crois qu'il faut quand même qu'on fasse l'acquisition d'une véritable sono enregistreuse pour qu'on ait des PV corrects.

Monsieur le Président:

Je suis d'accord avec vous. C'est ce qu'on a fait. Cet été, on a acheté une véritable sono. Sauf que dès le premier Conseil Municipal, elle a fait défaut, donc elle est encore chez le fabricant. On attend un dédommagement parce que la dernière fois, on a dû payer un prestataire et puis, surtout un matériel qui fonctionne.

Monsieur le Président:

Donc, on passe au vote sur le PV du Conseil Municipal du 6 octobre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, il est adopté à l'unanimité. Merci.

2022-128: Finances: Fonds de concours communautaire pour l'année 2022

Monsieur le Président:

Nous avons ensuite une délibération finances sur les fonds concours communautaire pour l'année 2022. C'était souligné et relevé en commission des finances lundi, il faut bien modifier votre texte. On n'a pas fait d'impression sur le tas pour ça. C'est vraiment une modification mineure. C'est bien dans le titre pour l'année 2023 et la fin de la première phrase mise en exergue pour l'année 2023. Donc, c'est habituel, ça passe tous les ans. Douais Agglo accorde à Waziers 180 536 euros. Il faut le justifier avec des dépenses au moins égales au double de ces montants. Donc, on a présenté des factures émises ou en cours d'émission pour 2022, de 122 617,71 euros en fonctionnement et 56 830,32 euros en investissement. C'est habituel, on le met en commission Finance. Des remarques ? Oui.

Madame Poulain:

Oui. C'est juste pour vous dire, je ne pose jamais de question en commission. Heureusement

que j'ai quand même posé la question en commission, sinon la délibération n'était pas bonne, évidemment, à cause de l'année. Et d'ailleurs, merci, Monsieur Michon, pour les explications qui ont été fournies, que je vous ai demandées, mais c'était Monsieur Michon qui nous a fourni la réponse. Sinon, je dois juste dire que la grande absente de cet ordre du jour, c'est évidemment le fonds concours pour les piscines municipales qui, du coup, n'apparaît pas, puisque notre piscine est fermée. Je vais rappeler que nous perdons 40 000 euros de dotation de l'Agglo pour le financement d'un poste de maître-nageur sauveteur. Nous n'avons pas supprimé les postes. Nos agents, nous les avons toujours, bien évidemment. Par contre, nous allons perdre 40 000 euros qui vont venir s'ajouter à la facture de la piscine.

Monsieur le Président:

D'autres remarques ? On passe au vote. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

2022-129: Finances: autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Président:

Nous avons encore une délibération finances. Donc, le point quatre de l'ordre du jour, c'est l'autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement du budget 2023. Alors, je vais en profiter pour présenter deux personnes. Vous voyez sur la table technique là-bas, à côté de notre DGS, à gauche Audrey Debruille, nous avons Audrey Leroy au milieu, qui est notre nouvelle DRH depuis un mois, puis, Madame Régine Dufossé qui est à droite, qui a démarré la semaine dernière pour prendre le poste de responsable comptable. Donc, je vais les accueillir au nom du conseil municipal officiellement, ce sont des postes importants dans une commune. Bienvenue à elles de la part de tout le conseil municipal. Je vais vous demander, Madame Dufossé, d'afficher la pièce du document numéro quatre, s'il vous plaît. C'est la précision qui a été évoquée en commission des finances. Donc, vous avez la répartition et c'est un simple détail par article, des 25 % qu'il y a par chapitre. Donc, ce sont les mêmes chiffres, qui sont présentés par article. C'est une demande d'un sénateur en 2013 qui disait que ça devait être présenté par article, sachant qu'à l'époque, il n'y avait pas de M57. Donc, maintenant qu'on a la fongibilité des crédits, ce n'est plus vraiment nécessaire, mais pour l'instant, on est positionnés comme ça sur une répartition à l'identique dans tous les articles. Et c'est vraiment pour démarrer l'année en attendant certains arbitrages. On aura l'occasion d'en reparler tout à l'heure, si on a des petits investissements à faire en début d'année, qu'on ne soit pas bloqués. Madame Poulain.

Madame Poulain:

Effectivement, je faisais la remarque puisque ce n'est pas anodin. Normalement, quand on vote ça, ça veut dire qu'on vote sur des montants qui vont nous engager pour le budget 2023. Donc, on voit que pour vous, c'est encore le flou, 2023, on a bien noté. De toute façon, quand on voit l'insincérité avec laquelle vous avez travaillé votre budget 2022, je pense que sur ce point, on fera une abstention de principe parce que ce n'est pas possible d'avoir un avis éclairé sur cette question. Vous ne nous apportez pas plus d'éléments de réponse avec ce que vous venez de nous expliquer.

Monsieur le Président:

D'autres explications de vote ? Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc six personnes. Qui est pour ? Donc, 23 pour avec les pouvoirs. Merci.

2022-130: Action sociale: Avance sur la subvention de fonctionnement au CCAS

Monsieur le Président:

Le point suivant, c'est du classique aussi en fin d'année. Pour pouvoir démarrer l'année 2023:

c'est l'avance de subvention pour le CCAS, donc 25 % qui correspond à 63 750 euros pour démarrer le début de l'année. Madame Poulain.

Madame Poulain:

Oui, juste une petite remarque sur le CCAS, on ne va pas revenir sur le rôle et qui est très important dans cette ville, on a eu le déplaisir de constater que pendant plusieurs semaines, il n'y avait personne au CCAS, que pendant cet été, pendant la canicule, on a des personnes âgées qui normalement doivent être appelées tous les jours n'ont pas été appelées parce qu'il n'y avait personne au CCAS. Je vous rappelle que là encore, c'est la continuité de service public qui est mise à mal, toujours pour nos publics les plus fragiles qui sont encore une fois délaissés. Je vous ai d'ailleurs envoyé un mail, Monsieur Desmons et Madame Frasca, la semaine dernière sur une situation particulière, vous savez de quoi je parle, qui n'a reçu aucune réponse. Je pense que du coup, quand vous vous affichez un slogan "La ville au grand cœur", je pense que vous devriez avoir honte. Bien évidemment, on va voter cette délibération parce que les crédits pour le CCAS sont plus que nécessaires.

Monsieur le Président:

Alors, je ne veux pas faire de réponse sur un cas particulier dont on aura l'occasion d'en discuter, si vous le souhaitez, en particulier. Sur le CCAS, c'est une question qui a été posée. donc, on y reviendra tout à l'heure, vous verrez que ce n'est pas forcément ce qui est visible parfois. On en parlera tout à l'heure, il n'y a pas de souci. Est-ce qu'on peut passer au vote après cette remarque ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? OK. C'est adopté à l'unanimité.

2022-131: Finances: Avance sur la subvention de fonctionnement au Centre Social et Culturel Henri Martel

Monsieur le Président:

Sur le point suivant, c'est une avance du même style, pour le fonctionnement du centre social. Donc, 25 % du montant prévu dans la convention, 480 650 euros, donc 25 % font 122 162,50 euros, sachant que pour le centre social c'est une subvention qui est versée mensuellement donc les trois premiers mois de l'année au prorata. C'est classique aussi. Je parlais tout à l'heure de l'avenant. Donc, pas de remarque ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

2022-132: Finances: Revalorisation des loyers des habitations et des garages communaux situés rue Faidherbe, rue de Bernicourt, rue Paul Eluard et cité du Calvaire

Monsieur le Président:

Le point suivant, est classique aussi, en fin d'année, c'est la revalorisation des loyers pour les habitations et les garages communaux sur l'indice qui est expliqué dans la délibération qu'on va appliquer à partir du 1er janvier 2023 avec plus 3,6 %. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

2022-133: Subventions aux associations sportives - Solde

Monsieur le Président:

Je vais ensuite passer la parole à Sébastien Ferez, pour les subventions aux associations sportives.

Monsieur Ferez:

Bonjour à toutes et à tous. Ce tableau-là vous est présenté pour les subventions qui seront attribuées à l'ensemble des associations sportives. Cela a été présenté lors de la commission sport. Ce qui a été défini, c'est ce que vous voyez apparaître ces dernières années et

l'ensemble des subventions votées pour lesquelles, en fait, on s'est appuyé pour l'année 2021 et auxquelles on ajoute un indice d'augmentation qui est l'indice de l'INSEE. L'indice de l'INSEE pour le mois d'octobre a été fixé à 6,2, source INSEE. Ce montant-là, avec cette augmentation d'indice, sera fixé pour trois ans et au besoin, sera révisé en cas de changement notable pour les associations qui pourraient apparaître, que ce soit en plus ou en moins.

Monsieur le Président:

Oui, Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki:

J'ai assisté à la réunion. Nous avons recalculé le montant proposé. Nous sommes satisfaits que vous reteniez notre proposition d'augmenter le montant 2021 d'un certain pourcentage tenant compte de l'inflation. On va vous distribuer un tableau parce qu'on a refait le calcul. Vous le retrouvez dans la colonne six...

Monsieur le Président:

Madame Parnetzki. Vous l'expliquez, si vous voulez, mais on le distribuera en fin de conseil municipal. On ne prend pas connaissance de documents en cours de séance.

Monsieur Michon:

Pour la bonne compréhension de tout le monde, il faut le distribuer maintenant.

Monsieur le Président:

Non.

Madame Parnetzki:

Je vais finir mon truc. Pourcentage que vous retrouvez dans la colonne six du tableau, que vous ne verrez pas, que nous venons de distribuer et que vous ne verrez pas non plus. Il faut savoir une chose. D'après les calculs du tableau, Monsieur Ferenz, le montant versé : l'U.S. Mineur à 6,21 % en plus, l'aïkido 7,49, le Tennis Club 8,14, la natation adulte 6,28. Les taux ne sont pas les mêmes. On vient de parler de 6,2. Nous, on avait refait une proposition à 6,5. Cela ne change pas grand-chose, mais c'est plus juste qu'on donne le même taux à tout le monde.

Monsieur le Président:

Je vais vous donner l'explication, Madame Parnetzki, ça va répondre à votre question, en fait. Vous auriez pu ne pas vous embêter à faire le calcul. Dans la commission, il a été indiqué l'inflation à 6,7, mais en fait, vérification faite, elle est de 6,2 % en octobre. Ce qu'on a fait, c'est qu'on l'a arrondie à la dizaine supérieure pour tout le monde.

Madame Parnetzki:

Non, le tennis, il y a 8,4 pour 8,14 %...

Monsieur le Président:

Oui, on a arrondi à la dizaine au-dessus.

Madame Parnetzki:

Et l'U.S. Mineur à 6,21. Non, ce n'est pas possible. Quand on donne 6,2, on donne 6,2 à tout le monde ou bien 6,5 à tout le monde, pour que tout le monde ait le même taux.

Monsieur le Président:

C'est pour ne pas avoir de centièmes, tout simplement.

Madame Parnetzkj:

Bon, bref.

Monsieur le Président:

Alors, cette remarque étant faite, est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ces subventions d'associations sportives ? Madame Poulain.

Madame Poulain:

Oui, nous, on avait la même remarque. Par contre, je voudrais juste dire qu'entre 6,21 % et, effectivement, 8,14 %, il y a quand même une sacrée marge. En termes d'équité, on n'y est pas.

Monsieur le Président:

Avec ces différences de 1 % comme ça, on parle de deux ou trois euros, pour que le public et la presse soient là, ce sont vraiment des tout petits montants puisqu'on a arrondi à la dizaine supérieure, comme je vous l'ai expliqué. C'est encore plus favorable. Tant mieux si ça bénéficie un petit peu plus au tennis.

Monsieur Michon:

Monsieur Desmons.

Monsieur le Président:

Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

S'il vous plaît, prenez...

Monsieur le Président:

Monsieur le conseiller municipal, Monsieur Michon, je vous donne la parole. Allez-y.

Monsieur Michon:

Je vous remercie, Monsieur Le Maire.

Monsieur le Président:

Je vous remercie.

Monsieur Michon:

Prenez simplement le document qu'on a passé, vous verrez qu'on a fait le calcul. Si c'est arrondi à la dizaine supérieure, alors, c'est vrai que ça ne change pas des tonnes et des tonnes, c'est 100 euros pour un club ou 10 euros pour un autre, mais on trouve plus juste d'être équitables. Vous m'avez répondu par écrit une fois, une longue lettre recto verso sur l'équité, donc je vous demande d'appliquer ce que vous m'avez envoyé comme courrier. Soyons équitables entre tous les clubs.

Monsieur le Président:

Vous voulez vraiment polémiquer sur tout, pour une histoire de deux ou trois euros pour une association. Est-ce qu'il y a d'autres remarques de fond intéressantes ? Monsieur Michon, on vous a perdu.

Monsieur Michon:

On ne discute pas sur deux ou trois euros, on discute sur 100 euros ou 10 euros.

Monsieur le Président:

Pas du tout. Madame Poulain?

Madame Poulain:

Juste pour terminer, une remarque quand même. Effectivement, on avait évoqué que ce taux reste fixe pour trois ans. Ce n'est écrit nulle part. Ça doit être écrit dans la délibération, ce n'est pas écrit. J'ai demandé en commission à ce que la proposition soit rédigée pour le conseil municipal, afin qu'on évite le débat qu'on aura tout à l'heure sur la délibération, notamment pour les subventions pour le 13 juillet.

Monsieur le Président:

Ça sera ajouté dans la délibération. Les explications de Monsieur Ferez qui sont données par oral seront dans la délibération qui sera soumise aux services de l'État. On passe au vote ? Vous avez quelque chose à rajouter, Monsieur Michon ?

Monsieur Michon:

Avant de passer au vote, est-ce que vous avez pris connaissance de ce qu'on propose ?

Monsieur le Président:

Je vous propose ce tableau-là. Je vous demande de voter sur ce programme.

Monsieur Michon:

Vous ne voulez pas discuter du tout.

Monsieur le Président:

Ça a déjà été discuté en commission des finances. Vous chipotez pour trois euros, ça commence à bien faire.

Monsieur Michon:

Monsieur Desmons, s'il vous plaît.

Monsieur le Président:

Monsieur Michon, le débat est clos, le débat est clos.

Monsieur Michon:

Non, ça n'a pas été discuté en commission, il y a un principe qui a été arrêté en commission..

Monsieur le Président:

De prendre en compte l'inflation. On a arrondi à la dizaine au-dessus. On n'aurait pas dû arrondir à la dizaine au-dessus, on aurait été tranquilles.

Monsieur Michon:

Non, ce n'est pas vrai.

Monsieur le Président:

Si, vous ferez vos calculs après, on en rediscutera au prochain conseil.

Monsieur Michon:

Bon, écoutez, d'accord. Je vais remettre mon dossier à la presse, comme ça, ils verront qui bloque et qui dit la vérité.

Monsieur le Président:

Alors, qui est contre ce tableau de subventions des associations sportives ? Qui s'abstient ?

Monsieur Michon:

Nous, on est contre.

Monsieur le Président:
Vous êtes contre ? D'accord.

Monsieur Michon:
On est contre celui que vous proposez parce qu'on en propose un autre.

Monsieur le Président:
D'accord. Vous êtes contre ce tableau. Le groupe Agir pour Waziers est contre le tableau qui a été présenté.

Monsieur Michon:
On expliquera qu'on en propose un autre.

Monsieur le Président:
Vous l'expliquerez, bien sûr.
Ensuite, qui s'abstient ? Le groupe Engagés pour Waziers s'abstient. Qui est pour ? 17 voix pour. Merci. Monsieur Michon, votre place est à votre table. Vous êtes en train de faire une conférence de presse en plein conseil municipal.

Monsieur Michon:
Comme vous ne me laissez pas parler, j'explique à la presse.

Monsieur le Président:
Vous expliquerez à la presse après. En général, ils sont là après le conseil.

2022-134: Subventions aux associations sportives - Primes de classement

Monsieur le Président:
Sébastien, je te laisse continuer sur les subventions, les primes de classement, cette fois.

Monsieur Ferez:
Pendant deux années de Covid, on a remis en place les primes de classement qui existaient, sur la base de ce qui avait été voté à l'unanimité en 2019, et que l'on a appliqué par rapport aux résultats de chaque association sportive.

Monsieur le Président:
Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki:
Je voudrais dire à Sébastien qu'on était d'accord lors de la commission que c'était 6,5 ou sept, mais on n'a pas dit qu'on faisait de différence pour chaque association. On est d'accord, Sébastien ? On était bien d'accord ?

Monsieur Ferez:
On avait dit, effectivement, qu'on suivait l'indice INSEE.

Madame Parnetzki:
Merci. On avait bien dit ça, Sébastien. Je ne voudrais pas qu'on dise que j'ai Alzheimer, donc je préfère le dire. On a bien dit ça.

Monsieur le Président:
Madame Parnetzki, moi, ce qui m'a été dit, je n'étais pas là, c'est qu'on applique l'inflation et vous avez cru que c'était 6,7.

Madame Parnetzki:

On avait dit 6,5 ou 6,7.

Monsieur le Président:

Quand on a vérifié et qu'on a vu que c'est à 6,2, on s'est dit qu'on faisait 6,2, mais qu'on arrondissait au-dessus. Là, aujourd'hui, vous faites une polémique comme si on était contre les associations, encore une fois, pour trois euros.

Monsieur Michon:

Mais non. C'est vous qui faites une polémique.

Monsieur le Président:

N'essayez pas de rattraper le coup. Allez-y, Sébastien, sur les primes de classement, est-ce qu'il y a autre chose à dire ?

Madame Parnetzki:

J'ai quelque chose à dire sur les primes de classement. Par contre, Monsieur Desmons, je voudrais vous dire que quand vous étiez conseiller municipal...

Monsieur le Président:

Oui, Madame la conseillère municipale ?

Madame Parnetzki:

Voilà. Oui, Monsieur le Maire. Si vous voulez que je vous appelle "Monsieur le Maire", je vais vous appeler "Monsieur le Maire". Vous étiez, fut un temps, dans l'opposition. Vous aussi, vous posiez des questions, vous aussi, vous n'étiez pas d'accord. On est au conseil municipal, on a le droit quand même de parler. Si vous estimez qu'on n'a pas le droit de parler, ne faites plus de conseil municipal.

Monsieur le Président:

Je vais citer quelqu'un qui a dit très récemment dans la presse : "L'opposition est là pour critiquer, c'est son boulot. La majorité est là pour construire". Vous l'illustrez très bien. Je vous laisse retrouver qui a dit ça.

Madame Parnetzki:

Je vais vous dire merci, Monsieur Desmons. Maintenant, je vais répondre à la question des primes. Comme je l'ai fait remarquer en commission, la méthode de calcul est celle que nous appliquons. Sans prétention, je dirais que nous n'étions pas si mauvais que cela. Par contre, sauf erreur de ma part, pour le handball, les moins de 15 ans, quand vous reprenez le tableau, c'est écrit qu'ils sont au premier rang. Premier rang, c'est premier. Il est noté 25 euros. Quand vous allez dans le tableau, je pense que c'est 400 euros. 25 euros, c'est pour le huitième, sauf erreur de ma part.

Monsieur Ferez:

On vérifiera le tableau.

Monsieur Michon:

Sans aucune polémique de notre part, bien évidemment.

Madame Poulain:

Du coup, j'en ai eu une autre, pour compléter et qu'on vérifie tout en même temps. À la commission, on a eu un document pour les U15 en N2, on avait 450, on passe à 250, et pour les seniors qui passent de N2 à R1, on avait 2 000 et on se retrouve à 1 500 sur le document qui est fourni au conseil municipal.

Madame Parnetzki:

C'était déjà 1 500, par contre. C'était une erreur le jour de la commission.

Madame Poulain:

D'accord, mais c'est bien aussi de le souligner parce que du coup, on y perd son latin.

Monsieur le Président:

Effectivement, on va vérifier sur le HBC U15 masculin départemental. S'ils sont bien premiers, vous avez raison, c'est 400 euros, s'ils sont huitièmes, c'est 25. Est-ce que quelqu'un sait s'ils étaient huitièmes, les U15, ou premiers ? Moi, je ne le sais pas par cœur. On corrigera s'il le faut, on donnera l'information en vérifiant les résultats. Le handball, U15 masculin, ils ont été huitièmes ou premiers ? Personne ne sait ? On vérifiera et on indiquera le bon chiffre, si ça vous convient de le faire comme ça, parce qu'effectivement, ça fait une différence notable. C'est peut-être une erreur de frappe dans le tableau, mais on vérifiera. On passe au vote sur les primes de classement. Ça fait un total de 9 895 euros, éventuellement un peu plus avec le handball, si après vérifications, ils sont premiers et non huitièmes. Qui est contre ce tableau ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

2022-135: Subventions exceptionnelles octroyées à certaines associations ayant participé aux festivités du 13 juillet

Monsieur le Président:

Nous avons ensuite les subventions exceptionnelles octroyées aux associations pour le 13 juillet. Je vais laisser la parole à Frédéric Dogimont.

Monsieur Dogimont:

Bonsoir à tous et merci, Monsieur le Maire. On revient sur cette délibération qui n'est pas passée lorsque j'étais absent, sous prétexte, en effet, que j'avais parlé de cinq personnes maximum lorsqu'on en avait parlé en réunion. Tout à fait, mais j'ai aussi signalé que c'était selon le nombre de personnes dont on avait besoin et si ça ne permettait pas à d'autres associations de se présenter, donc un maximum d'associations. Vous vous en rappelez ou pas ?

Madame Parnetzki:

Non, ça, je ne m'en souviens plus. Les cinq, oui.

Monsieur Dogimont:

Voilà, vous avez bien retenu cinq, c'est ce qu'il me semblait.

Monsieur le Président:

Votre micro, Madame Parnetzki, si vous répondez.

Madame Parnetzki:

Les cinq, c'était écrit. Ce que vous dites après, ce n'était pas écrit.

Monsieur Dogimont:

J'ai envoyé le compte rendu de notre réunion à Monsieur le Maire et sur le compte rendu n'apparaissent pas justement ces cinq.

Madame Parnetzki:

Moi, je l'avais noté.

Monsieur Dogimont:

Je vous ai envoyé ce compte rendu, on est bien d'accord ?

Madame Parnetzki

On est bien d'accord, mais je vais regarder.

Monsieur Dogimont:

Vous vérifierez, tout simplement.

Madame Parnetzki:

Par contre, il y avait quand même beaucoup d'associations..

Monsieur Dogimont:

Oui, j'étais ravi d'avoir autant d'associations qui ont répondu présentes lorsque j'ai fait la réunion. C'est la réunion où j'avais cadré la Gaillette et le 13 juillet. Il y a même des nouvelles associations qui se sont présentées. Sur le nombre qu'on avait estimé, donc avec le cadrage, parce qu'on n'avait pas mis des personnes pour gérer les châteaux gonflables la dernière fois, là, c'est ce qu'on a fait pour qu'il y ait une meilleure gestion des châteaux gonflables, il me fallait plus de personnes. Le HBC s'est présenté, le tennis est représenté aussi, donc c'est parfait. Le don du sang s'est ajouté aussi à ces deux manifestations et vraiment, dans l'ensemble de ce qu'il nous fallait comme personnes, on a très bien vu que l'année dernière, il y avait une queue monstre au niveau des frites, certains s'étaient plaint d'avoir des frites froides, je le rappelle aussi. Du coup, il nous fallait vraiment mieux gérer la situation, ce qui a été le cas, le 13 juillet s'est vraiment très bien passé. On a vraiment amélioré les choses. Ça s'est très bien passé au niveau restauration, par le fait aussi que l'association Cœurs en Nord était 10 sur leur stand pour pouvoir faire vraiment une belle prestation à ce niveau-là. Avec le calcul qu'on avait déjà vu l'année dernière, on avait exactement en plus le même calcul, je trouvais que c'était assez juste, ce qu'on avait aussi abordé lors de la commission et des réunions. C'est-à-dire que le tennis qui n'a qu'une seule personne qui se présente, le Président, 267 euros, et malgré les 10 personnes présentes à Cœurs en Nord, ils n'ont pas 2 670 euros, ils n'ont que 717 euros, j'ai envie de dire. Ça permet de ne pas avoir une trop grosse différence avec le don du sang où ils sont deux et que ça fait 317,50 euros. Ça me semble assez juste. Chacun est bien récompensé pour le travail accompli, parce que le 13 juillet, ça s'est extrêmement bien passé au niveau de la restauration et du reste aussi d'ailleurs. Comme Monsieur Mascarte m'avait aussi dit lors du conseil municipal qui avait suivi, où il n'y avait pas eu de règles établies au départ, j'avais bien dit que j'allais au fil de l'eau, selon le nombre de personnes qui se présentaient, selon l'événement tel qu'il est situé. On a établi ensuite cette règle "divisez 50 % de la recette par le nombre d'associations et ensuite, le reste par le nombre de personnes", ça évitait d'avoir de trop gros écarts entre les petites associations et ceux qui pouvaient se présenter avec beaucoup plus de personnes. Voilà, c'est pour ça que je souhaitais conserver ce tableau.

Monsieur le Président:

Madame Poulain.

Madame Poulain:

Si je me souviens bien, lors de cette réunion, on avait aussi fait la demande que les règles soient précisées et écrites afin qu'il n'y ait pas ce genre de quiproquo et que ce soit mis à disposition sur le site de la ville, que le document soit officialisé et que les conditions soient claires pour toutes les associations. Je ne sais pas quel est le message que vous diffusez en amont de vos associations. Moi, je remarque juste deux points, c'est que vous changez la donne en cours de route, vous ajoutez maintenant que c'est en cas de sureffectif.

Monsieur Dogimont:

C'est faux.

Madame Poulain:

On parle d'une association, alors je ne dis pas que le travail n'a pas été fait ce jour-là, que

l'organisme, les bras étaient là, c'est très bien, c'est une très bonne chose. Par contre, on sait que les membres de cette association sont plutôt proches de vous. Je ne dirais pas que ça devrait être en porte-à-faux.

Monsieur Dogimont:

Vous pouvez préciser ? C'est-à-dire, "plus proches de moi" ? Je vous écoute.

Madame Poulain:

De "vous", en général, de l'équipe majoritaire. Voilà, je ne vais pas plus loin, mon intervention ne va pas plus loin que ça. Je ne voudrais pas que ça les mette en porte-à-faux. Notre proposition, puisque nous avons déposé un amendement sur cette délibération, c'est juste de dire que, puisque les règles étaient qu'on limite à cinq et que c'était le discours qui était passé, on vote sur la base de cinq pour cette fois-ci et que si vous voulez éclaircir les règles, faites-le a posteriori, ce qui paraît beaucoup plus transparent. On a, pour la parfaite information de l'ensemble du conseil municipal, fait une délibération avec une répartition où la somme au nombre de participants passe à 60 euros.

Monsieur le Président:

Alors simplement, je veux dire qu'on a plaisir à travailler avec toutes les associations, mais celles qui répondent présentes à chaque fois et de façon très professionnelle, encore plus. Ce qui est le cas en particulier de Cœurs en Nord, mais ce n'est vraiment pas la seule association, donc on ne va pas les léser pour ça. C'était la première chose que je voulais dire. Ensuite, comme l'a dit Frédéric, on a précisé, vu le débat qu'il y a eu la fois dernière dans la délibération, cette histoire de sureffectif pour que ça soit bien clair. Je crois que les débats qu'on a eus ce soir et les réunions qu'on aura avec les associations prochainement permettront de clarifier à nouveau cela. Il n'y a pas de débat pour moi.

Monsieur Dogimont:

Si vous me permettez d'intervenir, lorsque j'ai fait une réunion avec les associations ou lorsque je rencontre les associations aussi, je leur propose des événements, ils me proposent des événements. Pour certaines autres associations, on en aura d'autres qui vont participer à des futurs événements, c'était aussi le cas pour le Bal Swing, on y reviendra après. On a réitéré, avec certaines associations qui sont proches aussi d'autres conseillers éventuellement, mais je ne vais pas non plus m'empêcher de prendre des personnes parce qu'on a plus ou moins d'affinités, je ne le fais pas dans ce sens-là, quoi qu'il arrive. Ce sont des personnes qui s'entendent moins, je respecte Monsieur Galaberthier qui est malheureusement absent ce soir, mais qui est venu pour les dons du sang et j'étais ravi de l'accueillir. Les personnes qui n'ont pas répondu présentes au tout début et qui maintenant arrivent en se disant : "S'il vous plaît, nous aussi", il n'y a pas de souci qu'elles se proposent, mais je ne vais pas jeter, je dis bien ce terme-là, jeter certaines associations qui jouent très bien le jeu et qui font très bien, lors des manifestations, leur rôle, sous prétexte que je voudrais faire plaisir à d'autres associations.

Madame Poulain:

En fait, je ne vous dis pas de jeter qui que ce soit, ça, ce sont vos propos. Je vous dis simplement que l'information doit être claire et précise en amont. C'est-à-dire : est-ce que vous allez m'apporter la garantie que demain, vous allez clarifier vos règles et les mettre à disposition sur le site internet de la ville ? Oui ou non ?

Monsieur Dogimont:

Ce système-là me convient très bien. J'aurais envie de dire oui, mais par contre, je n'ai aucun souvenir, moi, ça ne faisait pas non plus partie, je pense, du compte rendu, du fait qu'il fallait mettre sur le site de la ville au niveau direct. Est-ce que c'est obligatoire ? Déjà, c'est une question.

Madame Poulain:

Ce n'est pas obligatoire, c'est une question de transparence.

Monsieur Dogimont:

La transparence, je la dois à qui ? Je la dois aux citoyens et aux associations qui participent aussi, surtout au niveau de la répartition de ce qu'ils vont toucher lorsqu'ils participent à quelque chose.

Madame Poulain:

Vous ne pouvez pas faire comme Monsieur Desmons et donner une information individuelle à l'un et passer à l'autre et lui donner une autre information. Ça devient contagieux, cette histoire. Moi, ce que je demande, c'est d'avoir une information claire, précise et uniforme à l'ensemble des associations. Voilà, c'est tout. Ça ne va pas plus loin que ça.

Monsieur le Président:

Monsieur Michon.

Madame Poulain:

Ça a l'air très compliqué à mettre en œuvre chez vous.

Monsieur le Président:

Oui, c'est ça.

Monsieur Michon:

Oui, Monsieur le Maire, je crois qu'effectivement, il y aura intérêt à écrire les règles pour qu'elles soient claires pour tout le monde et qu'elles soient diffusées à toutes les associations, et qu'en un mot, les associations soient prévenues. Vous m'avez parlé de polémique tout à l'heure, c'est ce manque qui crée de la polémique. Si on avait une règle bien écrite, bien faite, il n'y aurait pas de polémique ce soir. C'est la deuxième fois.

Monsieur Dogimont:

Écoutez, moi, je vous propose d'inviter les associations à regarder le conseil municipal qui se trouve sur le site de la ville, il sera enregistré. Ces informations qui sont présentées devant nous feront partie du conseil municipal. Si je ne dis pas de bêtises, les comptes rendus du conseil municipal en font bien partie, donc si une association veut se renseigner sur comment ça fonctionne lorsqu'on assiste au 13 juillet ou à la Gaillette, il suffit de regarder le conseil municipal, il n'y a aucun problème, ils auront toutes les informations.

Monsieur Michon:

En quoi ça vous dérange de fixer des règles correctement et d'en informer l'ensemble des associations de la ville ? En quoi ça vous dérange ? Moi, je ne comprends pas.

Monsieur Dogimont:

Moi, je vais vous expliquer. Ce n'est pas que ça me dérange. Absolument pas. Il y a déjà des choses. Ce que vous demandez, c'est toujours une multiplication, en même temps, des informations, qui vont mobiliser encore nos agents, des services de la ville, à diffuser ça, et à les changer, et à remettre les informations aussi et remettre des règles en plus, sur le site de la ville.

Monsieur Michon:

Si c'est simplement ça, ne vous inquiétez pas, on va faire la rédaction, puis on va le diffuser nous-mêmes.

Monsieur le Président:

Ce que Monsieur Dogimont veut dire, c'est qu'il y a des choses aussi qui se discutent, et puis, c'est un peu... Des fois, il y a des associations qui nous proposent un nouveau concept, comme le HBC l'an dernier, et la bourse aux jouets. Cette année, l'U.S. Mineurs sur le marché de Noël, avec le tournoi de futsal. Il y a plein de choses qui se travaillent avec les associations, et si on commence à rédiger à chaque fois absolument tout, je sais que vous êtes très procédurière, Madame Poulain, mais on ne va pas s'en sortir. En aucune manière, on n'a voulu le cacher puisqu'à chaque fois, les associations sont invitées, ça se discute avec elles. C'est déjà un bon indicateur quand une association n'est même pas à la réunion de préparation. On se dit : "Elle n'a pas envie de s'impliquer là-dedans", et je le respecte tout fait. Elle a ses autres préoccupations. Mais qu'après, on commence à mettre tout et absolument partout, la transparence, au bout d'un moment, ça finit par devenir une dictature. C'est simplement ça. Non, mais c'est vrai. Ce n'est pas de moi, mais c'est une citation connue. Vous vouliez faire une intervention ? Monsieur Mascarte, et après, on passe au vote.

Monsieur Mascarte:

Une intervention parce qu'actuellement, vous sollicitez les administrés et les responsables d'associations, les conseillers municipaux, je vous mets au défi, vous êtes 14 ou 15, combien de personnes chez vous lisent les comptes rendus des conseils municipaux ?

Monsieur le Président:

On pourra envoyer un e-mail en disant : "Lisez la page 16 qui vous concerne", par exemple. On passe au vote sur cette délibération telle qu'elle a été présentée dans le dossier.

Madame Parnetzki:

Par contre, si par exemple demain, je viens avec mon association Agir pour Waziers, c'est une association. Si je viens à 20, vous allez nous prendre ou ça va... ?

Monsieur le Président:

Ça dépend des autres associations.

Monsieur Dogimont:

À 20 pour faire quoi ?

Madame Parnetzki

Pour vous aider. Pour faire tenir un stand, pour faire des frites. Je sais faire des frites. Je sais donner à boire, je sais tirer une bière. Sachez-le, je sais tout faire. Et les gens qui sont avec moi savent le faire aussi, Monsieur Dogimont.

Monsieur Dogimont:

Comme je l'ai dit, ce qui m'intéresse en même temps sur les associations qui se présentent, et la plupart, je sais exactement ce qu'ils comptent faire aussi, des subventions sur lesquelles on leur a donné quelque chose. Par exemple, pour Mangouchi, je savais que c'était pour participer au voyage pour qu'ils puissent faire la magnifique compétition qu'ils ont réalisée et dont je suis ravi qu'un de leurs enfants ait eu une médaille.

Madame Parnetzki

Et moi aussi.

Monsieur Dogimont:

On est tous ravis. Je savais exactement sur chaque association ce qu'ils allaient faire de l'argent. Après, si c'est l'association Agir pour Waziers ou une autre association, ce qui me dérange, c'est que je ne veux pas faire de subventions pour des partis politiques, si vous voulez. C'est là où ça me pose problème. Je veux que ce soient des choses pour la ville, mais absolument pas de politique.

Monsieur le Président:

Je veux préciser d'autres choses. Simplement que je voudrais que ça soit au PV parce qu'on ne va pas l'écrire dans la délibération, mais absolument aucun élu n'est compté dans les bénévoles dans le cadre d'une association, comme les Wazierois voient qu'il y a beaucoup d'élus, en plus du problème que vient d'indiquer Monsieur Dogimont. Mais je sais que dans certains clubs, le tennis, le handball, etc., il peut y avoir des élus. Évidemment, s'ils participent, en tant qu'élus, c'est complètement bénévole, ça ne donne pas droit à subventions. La deuxième chose, c'est dire qu'on a pu vérifier tout à l'heure, sur le handball, que les 15 ont bien terminé à la position qui fait 25 euros. Le tableau est bon, mais le chiffre du rang n'est pas bon. On corrigera le chiffre du rang, mais pas le chiffre du montant. Madame Poulain et après, on passe au vote.

Madame Poulain:

Juste rapidement, souligner que nous aussi, on est une association et qu'on ne reçoit pas les informations qui sont dédiées aux associations. Ça, c'est le premier point. Que nous ne sommes pas une association politique, mais c'est bien inscrit dans le statut que nous œuvrons pour la ville de Waziers et son rayonnement. Et sur ce point, on votera pour une abstention de principe également, parce qu'on attend de vous que les règles soient effectivement clarifiées. On n'attend pas une usine à gaz, mais un minimum d'informations.

Monsieur le Président:

Monsieur Michon, une explication de vote ?

Monsieur Michon:

Nous aussi, on va s'abstenir sur la délibération. On ne vise aucune association, il faut être très clair, mais on veut que les règles soient bien établies.

Monsieur le Président:

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 12 personnes. Qui est pour ? 17.

2022-136: Remboursement de frais - Bal Swing

Monsieur le Président:

Je vais laisser à nouveau la parole à Frédéric Dogimont .

Monsieur Dogimont:

C'était la deuxième édition. On a pris exactement les mêmes associations qui se sont représentées et c'est le même principe que l'année dernière. On avait proposé aux danseurs et aux musiciens, musiciens qui sont venus bénévolement faire ces manifestations, c'est l'atelier jazz de notre espace culturel. On leur a proposé deux boissons, un salé et un sucré pour pouvoir faire la soirée et en même temps, les accompagner dans leur manifestation dans les meilleures conditions. C'est un remboursement sur Cœurs en Nord où ils ont fait des boissons, Les Fouleux d'pavés qui ont fait le salé et l'APE Guironnet qui ont fait le sucré. Mais c'est uniquement bien sûr ce qui a été consommé par les musiciens, pas les danseurs.

Monsieur le Président:

On passe au vote. C'est classique. On avait ça l'an dernier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité.

2022-137: Charte d'utilisation et tarifs de location des salles de l'Hôtel de Ville de Waziers

Monsieur le Président:

Ensuite, nous avons la charte d'utilisation des tarifs de location. Je vais laisser la parole à Madame Urbaniak.

Madame Urbaniak:

Bonsoir à tous. Suite à l'augmentation des dépenses énergétiques et à des remontées de différents personnels de la mairie, nous avons décidé de faire une mise à jour de la charte, et d'en modifier certains principes. Vous pouvez distinguer qu'il y a plusieurs types. D'abord, les associations waziéroises, les particuliers wazierois, le personnel communal et élus municipaux, et les entreprises et autres organismes. Donc pour tout ce qui n'est pas à but lucratif, la plupart des salles seront gratuites pour ce qui est AG ou réunions, la salle polyvalente et la salle de réunions du CCAS sera gratuite. Pour tout ce qui est à but lucratif, il faudra s'acquitter de différents tarifs.

Madame Parnetzki:

Je vais donc annoncer les tarifs parce qu'ils n'ont pas été donnés. Pour moi, c'est une grande surprise. Je dirais même que c'est une mauvaise surprise. Jusqu'à présent, les associations pouvaient avoir à titre gratuit une fois dans l'année, une salle pour faire un repas, un loto. Elle devait prendre en charge le gardiennage. Aujourd'hui, une tarification est mise en place : 150 euros pour la salle polyvalente/salle de réunions CCAS, et 250 euros pour la salle des fêtes. En plus de ce montant, elles devront prendre en charge le service de gardiennage et l'électricien au cas où. Comment vont-elles faire ? Pourront-elles encore faire ce genre de manifestation ? Heureusement, pour l'organisation des réunions ou activités en lien avec l'association, gratuite. Pouvez-vous me donner des exemples d'activités en lien avec leur association ? Je suppose que ce sont des réunions, parce que je crois que Madame Urbaniak vient de le dire. Par contre, cette gratuité est valable pour les associations n'ayant pas de local ou de bureau. Pouvez-vous me donner des exemples ? Salle Coët gratuité pour l'arbre de Noël, sans mise à disposition de vaisselle. Est-ce qu'ils ont le droit au frigidaire ou pas ? Est-ce qu'il y a des horaires à respecter ? Pour les entreprises et autres: polyvalente et salle des fêtes, gratuits pour les partenaires de la ville pendant les ouvertures de la mairie. Pouvez-vous me donner les partenaires de ville ayant un intérêt pour la commune ? Les associations, à vos yeux, n'auraient donc pas l'intérêt pour la commune ? Pour les autres, 150 euros, si j'ai bien compris, pendant les horaires de bureau. Réservation annuelle, activité régulière salle polyvalente ou réunion de CCAS. Quel genre d'activité ? Vous comprendrez que nous n'allons pas voter cette délibération qui tape à la caisse de la trésorerie des associations. Que vous fassiez payer les salles aux élus que nous sommes, nous en sommes d'accord, mais au personnel, pour les mariages, les noces d'or ou de diamant, nous sommes totalement contre, comme pour les associations. Merci.

Monsieur le Président:

Madame Poulain ?

Madame Poulain:

J'avais une question qui m'a interpellée dès la lecture du document. Vous appelez : "Association Waziéroises", mais vous limitez à celles dont le siège social est à Waziers. Est-ce que vous pouvez m'éclairer ? Madame Urbaniak, peut-être ?

Monsieur le Président:

Déjà, ce que je peux vous dire, dans l'ancienne charte, c'était rédigé comme ça. Ce n'est pas une nouveauté. Je pense que c'est du bon sens. Une association waziéroise a son siège à Waziers.

Madame Poulain:

Donc de facto, vous excluez le comité polonais, l'association solidaire de l'église Notre-Dame, le club de l'amitié des anciens et des retraités de Waziers, la fédération nationale des accidentés du travail handicapés, la croix bleue, etc. Et j'en ai 15.

Monsieur le Président:

Mais elles étaient déjà exclues.

Madame Poulain:

Je ne sais pas. Dans la régression, on y va à fond.

Madame Urbaniak:

Il n'y a pas de régression puisque ça existait déjà. Et il faut savoir que pour les tarifs appliqués, on n'a pas pondu comme ça un tarif, "allez hop, je tape des doigts et je mets 150 euros", on s'est renseignés sur beaucoup de municipalités. Et on est les moins chers.

Madame Poulain:

Vous ne pouviez pas être moins chers qu'avant, ce n'est pas possible. Clairement. On ne votera pas cette délibération puisqu'on ne pourra pas voter pour de la régression sociale, ce n'est pas possible. Vous faites encore des économies à la petite semaine, et maintenant, vous tapez sur les assos.

Monsieur le Président:

Démagogie, quand tu nous tiens ! Pour répondre à quelques questions de Madame Parnetzki, je conviens qu'il faut préciser, par exemple, les entreprises ou les partenaires de la ville, pour moi, c'est la CAF. La CAF coordonne une réunion avec eux évidemment. Là, ça rentre dans un travail classique, mais parfois, la CAF, on est partenaires sur la CTG ou l'éducation nationale. On est partenaires avec la cité éducative. Ils peuvent avoir éventuellement besoin d'une salle. Les salles, plutôt que l'hôtel de ville, si elles sont dispos, la mairie est chauffée la journée, ça n'ajoute pas un grand surcoût. C'est un surcoût aussi parce qu'une salle comme ici, c'est une préparation, vous savez ça, où il faut mettre les nappes, les tables, et avoir le café, etc., ça fait partie du minimum qu'on propose pour des réunions comme ça. Et quand ce sont des partenaires, que c'est en journée, et qu'on a un vrai lien avec et qu'on travaille avec eux, on les tient compte. Si une entreprise du coin nous demande un jour d'avoir accès à la salle, non, ce n'est pas un partenaire. Ou alors, dans ce cas-là, c'est à 150 euros si on trouve que ça vaut le coup quand même de l'accueillir. Mais on n'aura pas d'intérêt par rapport à ça. Dire aussi peut-être quelques informations parce que Madame Urbaniak parlait du tarif. J'ai voulu le présenter directement: j'ai profité d'une assemblée générale de l'amicale du personnel il y a quelques jours, donc comme ça, j'avais les agents en face de moi pour leur en parler. Je ne vais pas faire une généralité. Forcément, les gens viennent me voir après, ils m'ont dit : "De toute façon, c'était un peu une aberration, selon nous. 150 euros pour une petite salle, pour un mariage, pour un anniversaire, etc. Le week-end, ça reste très raisonnable". Et à la limite, on ne parle même pas du tarif de location. C'est plutôt une participation aux frais parce que quand on met bout à bout, 150 euros, ça ne couvre sûrement pas la totalité des frais là-dessus. Je vais vous donner la salle des fêtes de Frais Marais, par exemple, elle est disponible pour le personnel de la ville de Douai, elle est à 600 euros. Nous, on est à 250 euros la salle des fêtes. On est vraiment très en dessous. On est en situation de crise énergétique, ça n'a pas d'impacts majeurs. Pour moi, une association qui fait un loto, j'espère qu'elle gagne bien plus que 250 euros sur un loto. Ça va peut-être effectivement réduire un peu les activités. On parlera tout à l'heure, on va maintenir coûte que coûte, on va essayer de maintenir, par exemple, les salles de sport pendant l'hiver, etc. À un moment donné, il faut bien aussi qu'on aille chercher des optimisations. Celle-ci en fait partie. Madame Poulain, et on passera au vote.

Madame Poulain:

Je vais vous donner un exemple. Vos agents, en grande partie, sont en catégorie C, ce ne sont pas les plus hauts salaires de la fonction publique. 250 euros pour un agent qui ne gagne déjà pas grand-chose, ce n'est peut-être pas une grande économie, mais eux, c'est ça qu'ils vont devoir déboursier en plus.

Madame Urbaniak:

Vous seriez surprise, Madame Poulain, parce que justement, ces tarifs nous ont été demandés par du personnel de la mairie.

Monsieur le Président:

S'il vous plaît !

Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

Deux remarques, comme ça, elles seront bien à la suite dans le compte rendu du conseil municipal et je pourrais inviter le personnel communal à aller lire ce compte rendu. C'est pour bien noter que les deux interventions, Madame Urbaniak et Monsieur le Maire, j'ai bien entendu, vous avez presque expliqué que c'est le personnel qui l'a demandé. C'est bien ça ? Je prends note parce que moi, le personnel m'a dit d'autres choses. Je leur dirai : "Ne me racontez pas d'histoires, le maire et l'adjointe responsable des associations m'ont dit que c'est vous qui avez trouvé que c'était bien, donc ne venez pas vous plaindre." Donc j'espère que ce sera noté. J'ai une deuxième remarque pour certaines associations. Ce qu'on va leur demander est supérieur à la subvention qu'ils reçoivent de la mairie, dont acte. Et troisième remarque, et c'est la dernière, là-dessus, Monsieur le Maire, faire ce que nous faisons pour le personnel, pour les associations, c'est ça, l'ADN de Waziers. C'est faire mieux qu'ailleurs. Donc, vous avez compris qu'on allait voter contre.

Monsieur le Président:

Monsieur Bachiri.

Madame Parnetzki:

Vous n'avez pas répondu à mes questions.

Monsieur le Président:

Oui, sur le frigo de la salle Coet , je ne sais pas vous répondre. Je crois que j'ai oublié ça.

Madame Parnetzki

Les horaires. Y a-t-il un horaire à respecter?

Monsieur le Président:

Je n'ai pas l'information, là.

Madame Parnetzki

Et aussi, la réservation annuelle.

Monsieur Zaïr:

C'est à Madame Urbaniak. Madame Urbaniak qui doit répondre.

Madame Parnetzki:

Excusez-moi, mais j'ai juste Monsieur le Maire devant moi. Pour la réservation annuelle, ce sont les activités régulières, salle polyvalente et salle de réunion, elles ne paieront pas puisque c'est une réservation annuelle, apparemment, on ne parle pas de montant. Je vais vous donner un exemple : la danse, ils viennent dans cette salle-là donc eux ne vont pas payer. C'est ça, annuel ?

Madame Urbaniak:

Pardon ? La danse, c'est-à-dire ? Leur entraînement ?

Madame Parnetzki

Ils dansaient à un moment ici alors peut-être qu'elles ne dansent plus ici.

Madame Urbaniak:

Il est prévu de revoir ces choses-là aussi.

Madame Parnetzki

Donc eux ne vont pas payer ?

Madame Urbaniak:

Non, c'est une activité...

Madame Parnetzki

Mais la réservation annuelle, c'est quoi, alors ? Dites-moi.

Monsieur le Président:

À quel endroit dans le document, s'il vous plaît ?

Madame Parnetzki

Il faudrait que j'aille sur la charte. Page 2, en bas. "Réservation annuelle. Dès lors qu'une association, un groupement, est autorisé à organiser une activité régulière dans la salle polyvalente ou salle de réunion, il faudra fournir dès le mois de janvier pour l'année une fiche événementielle", mais on ne parle pas de montant.

Monsieur le Président:

Oui, parce que ça sera gratuit. C'est effectivement le cas de la danse de salon, pour l'instant, ils s'installent là... Je crois que c'est la FNACA qui l'utilise régulièrement aussi une fois par mois. Tout ça, c'est gratuit. C'est bien expliqué dans le premier article. C'est vraiment quand c'est à but lucratif, c'est un loto, c'est une belote: il y a une participation à ces moments-là.

Madame Parnetzki

Par contre, la dernière chose, les gens qui ont déjà réservé la salle depuis longtemps, vous n'allez pas les faire payer ? S'ils l'ont demandé depuis longtemps.

Monsieur le Président:

On a fait le point là-dessus. Tous ceux qui avaient demandé et sur lequel ils ont eu un écrit de ma part comme quoi la date était confirmée pour 2023 voire 2024, mais je ne crois pas que c'est le cas, c'était aux conditions au moment de la signature. On a commencé à figer les choses le 4 octobre.

Madame Parnetzki

Ce n'était pas mis en...

Monsieur le Président:

Non. Attention ! On n'est pas sûr de vous le garantir, on travaille sur une charte qui sera présentée au conseil municipal, donc on vous donnera une condition.

Madame Parnetzki

C'est comme ça que ça se passe ?

Monsieur le Président:

Justement, comme ça, c'est cadré. Au premier janvier 2023, ça s'applique, mais, je crois, il n'y a que 3 personnes qui ont réservé avant, et j'avais fait un courrier en bonne et due forme de confirmation, comme ça, ça incite les gens à s'inscrire longtemps à l'avance. Ils bénéficient des conditions les plus favorables.

Monsieur Mascarte:

Une petite intervention avant le vote Monsieur Desmons.

Merci quand même parce que j'ai quand même constaté, enfin, je pense aussi que le papier toilette sera fourni.

Monsieur le Président:

Merci d'avoir relevé le niveau avec cette remarque, monsieur Mascarte. Qui est contre cette charte ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri:

Je suis un peu surpris de cette délibération-là et en même temps, les remarques que vous en faites. La première, c'est que vous nous dites qu'il faut optimiser. Peut-être. Je ne dis pas que si on avait été aux affaires, on aurait peut-être regardé les choses différemment aussi, mais est-ce que dans une année où l'inflation va continuer à augmenter et de façon galopante, c'était le bon message à envoyer aux associations de la ville. N'oubliez pas que ce sont d'abord des gens qui font quand même l'image de la ville et qui font rayonner la ville. Donc ils sont quand même dans le participatif. Ça, il faut être capable de le mesurer. On est une ville qui a quand même plus de 60 associations. On est plutôt une ville dynamique et vivante sur cette partie-là. Il ne faut pas les effrayer. La seule chose que je vous demande, moi, c'est : est-ce qu'il vous est possible, par exemple, de considérer que, au moins la première pour 2023 soit gratuite ? Et après, on met les choses et on avance. Mais au moins la première en 2023 parce que du coup, on passe du tout à rien. Ça veut dire que de zéro, on passe à payant. Est-ce qu'on ne peut pas considérer que la première soit gratuite, et après, vous mettez en place vos tarifs ? Mais je pense que aussi vous enverrez un message, d'abord de dire que la première est gratuite et que les suivantes sont payantes. Ce n'est pas un cadeau que vous faites. Vous accompagnez une association dans une année qui est compliquée, et à un moment, peut-être envoyer un petit message à l'association, ça a aussi du sens. Et puis pas tout est une économie parce que si à un moment donné vous avez besoin d'eux, ils vous le rendront aussi. C'est ce que je vous demande c'est tout.

Monsieur le Président:

Encore une fois, la plupart des associations font énormément de réunions, de rencontres, etc. Il y a tout le point des associations sportives qui ont accès à des salles de sport gratuitement, donc ça, avec le chauffage qui va avec, etc., du coup on demande vraiment sur un événement lucratif une participation de la commune. C'est ni plus ni moins. Donc la plupart des associations vont pouvoir... Une assemblée générale de l'association à la fin ils boivent un pot, ils vont l'avoir gratuitement, on est d'accord. C'est une assemblée générale, c'est normal de faire un pot après. Donc on parle vraiment des événements majeurs qui demandent... Souvent, ça se passe le week-end, ça veut dire qu'il faut chauffer le week-end de la salle en question. Donc oui, c'est un choix. On l'assume et ça dépend des difficultés des associations, en particulier les sportives, puisque, de toute façon, il y a cette augmentation dont on a parlé tout à l'heure, des subventions. Alors, qui est contre cette charte ? 12 voix contre les 2 groupes d'opposition. Qui s'abstient ? Une voix avec un pouvoir, deux ? Qui est pour ? 15 voix de la majorité. OK.

2022-138: Mise à disposition de l'autocar municipal aux associations wazeorises

Monsieur le Président:

La délibération suivante, c'est, dans le même esprit, c'est très clair, sur la mise à disposition de l'autocar municipal aux associations Wazieroises. En fait, l'idée, c'était déjà de bien clarifier les choses parce qu'il n'y avait pas forcément délibération jusqu'à présent là-dessus. C'était indiqué dans les associations, etc., ça se faisait, mais c'est-à-dire que l'autocar municipal peut être mis à disposition aux associations une fois par an, sous réserve qu'il ne soit pas déjà utilisé par la ville et par le centre social qui lui-même dispose d'une convention qui précise bien les conditions d'utilisation du bus. Et le transport pourra se faire sur une journée. Donc on demande

simplement à l'association de payer les frais de carburant et de péage au réel, ainsi que le repas pour le chauffeur. Sachant que dans certains cas en plus, le repas pour le chauffeur peut être pris en charge dans des aires de repos qui le prévoient, donc ça dépend de la distance. Voilà, donc je donne un exemple, l'autre jour, une sortie sur la journée, un dimanche à Saint-Amand, par exemple, pour le Pasino, par exemple, eh bien, ça fait à peu près 35 litres de carburant. À deux euros, ça fait 70 euros. Ça fait à peu près 2 euros par passager, un petit peu moins pour participer aux frais, alors qu'une sortie comme ça chez un fournisseur type Lolli Place, on va plutôt être dans les 300, 500 ou 600 euros en fonction de l'année. Ces derniers mois, c'est plutôt 600 euros. On est donc 10 fois moins cher. Madame Poulain ?

Madame Poulain:

Du coup, est-ce que le carburant pour emmener nos enfants à la piscine d'Auby, vous allez le faire payer à l'Éducation nationale ?

Monsieur le Président:

D'autres remarques que celle-ci ?

Madame Poulain:

Vous ne serez pas étonné qu'on vote contre.

Monsieur Mascarte:

Bien. Monsieur Desmons, pour l'instant, je ne reprendrai que des propos qui vous sont propres à vous et à votre groupe parce que j'ai bien consulté tout ce que vous avez pu distribuer depuis quelques années. Votre programme de campagne, Ensemble, construisons le Waziers de demain : accompagner les associations toute une série de mesures seront prises pour aider nos associations, véritables piliers du vivre-ensemble de Waziers. Nous serons bienveillants pour l'aide matérielle qui leur est nécessaire. Le guide des associations, les services aux associations, le prêt du bus municipal une fois par an", bien sûr, avec un petit astérisque, "Sous certaines conditions." Mais à l'époque on ne parlait pas encore du payant. Je ne reviendrai pas sur le prêt de salle que nous venons d'évoquer. En effet, le guide indiquait le prêt d'une salle chaque année pour leur événement: AG et repas. Bilan aujourd'hui. La tarification sur le prêt de salle, dépenses des frais de carburant de péage au réel pour le bus municipal. Pour info, en 2020, 18 associations ont profité du car municipal. En 2021, 17 associations ont bénéficié d'une mise à disposition de cet autocar. La ville au grand cœur riche de ses associations, sur ce guide des asso, ne voudrait-elle pas s'enrichir au détriment de ces associations gérées par des bénévoles qui gratifient leurs adhérents par une sortie annuelle ? En effet, tous ces bénévoles, quels qu'ils soient, sont la vitrine de Waziers, et devront faire supporter à leurs adhérents de nouvelles charges. Protégeons nos associations, véritable ADN de Waziers. Pour conclure, si ces dernières années le groupe avait augmenté en fonction du taux de l'inflation ou gelé les subventions, jamais nous n'avons touché à ces différents avantages. Et oui, vous tapez maintenant dans la trésorerie de nos associations et/ou de leurs adhérents.

Monsieur le Président:

Madame Parnetzki ?

Madame Parnetzki:

Une petite question à Monsieur Ferez et à Monsieur le Maire. Je ne dois pas dire "l'adjoint aux sports et puis à l'urbanisme", je ne dois pas faire tout ça ? Donc Monsieur le Maire, Sébastien, nous sommes allés à l'assemblée générale de la GEA. J'étais là, vous étiez là. Vous aviez dit OK pour le bus, donc vous n'allez pas leur faire payer quand même l'essence parce que ce jour-là, on a dit oui. C'est comme pour les salles, vous aviez dit que le bus était gratuit, mais vous l'avez dit oralement. Donc la gratuité, quand c'est gratuit, c'est gratuit pour moi.

Monsieur le Président:

Oui.

Madame Parnetzki

Merci.

Monsieur le Président:

Alors là, je pense qu'il n'y avait pas eu d'écrits, effectivement, sur les associations, tous les engagements qui avaient été donnés verbalement ou par e-mail sans avoir un formalisme fort. Bien sûr, on reste sur les conditions d'avant. Je voulais un peu, parce que tout à l'heure, on parlait d'équité aussi, peut-être préciser que finalement, la question du bus n'est pas équitable depuis des années parce qu'il n'y a que les grosses associations qui arrivent à le mobiliser. Et donc en fait, là, on demande aux grosses associations de participer un petit peu, parce que la petite association qui a trois-quatre-personnes, elle ne va jamais utiliser le bus. Donc là, qu'on fasse payer encore une fois 70 euros la sortie bus à une grosse association qui remplit un bus de 50 places, c'est encore une fois une petite participation aux frais. Et comme on l'a fait sur d'autres choses, par exemple, le fait de faire payer une participation, pour moi, ça fait aussi se rendre compte aux associations, à tout le monde, qu'on n'a pas tout gratuit comme ça, et que derrière il y a un coût et que là, c'est une participation minimum.

Madame Parnetzki

Vous allez à Paris, pour 70 euros.

Monsieur le Président:

Une sortie à Paris, ça coûte bien plus cher. Évidemment.

Monsieur Bachiri:

Alors, je vais rester cohérent par rapport à ma remarque précédente. Partons du principe que l'association, on n'est pas à l'abri de ça, que ce soit le basket, le handball, le football, ait un parcours exceptionnel de part un résultat, comme la Coupe de France, voilà. Là, c'est bien la ville qui rayonne. Rassurez-nous, là, ça sera votre bilan, quand même ? Ou vous accompagnez quand même l'action parce que c'est pas prévu. C'est quelque chose d'exceptionnel, et dans l'exceptionnel, j'ose espérer que vous allez l'être, quand même.

Monsieur le Président:

Je pense que ce qui a été discuté en commission Sport Association, c'est de mettre en place une espèce de bourse deux fois par an, de réunir la commission Sport pour étudier les demandes exceptionnelles comme ça, ou à la demande en fonction des résultats pour attribuer... Voilà. Il faudra voir l'enveloppe. C'est d'ailleurs, tout à l'heure on l'a passé un peu vite, mais moi, j'étais un peu choqué finalement, parce qu'on n'avait pas prévu la grille à l'époque, madame Parnetzki, en 2019, de Adil Mangouchi, qui a un titre mondial et qu'on lui a appliqué pour l'instant le titre national, puisque c'était plus national que régional. Alors qu'il faudrait sans doute faire quelque chose d'exceptionnel. J'ai proposé à Sébastien qu'on l'invite à présenter son projet en janvier et qu'il puisse solliciter là-dessus. Donc effectivement, si un club va très loin dans un parcours et que du coup, et qu'il veut nous solliciter pour aller chercher sur ce fonds là.

Madame Parnetzki:

Nous, on le faisait avec l'OMS.

Monsieur le Président:

Oui. On peut passer au vote sur le bus ? Dans ces conditions, qui est contre ? Donc les deux groupes d'opposition. Qui s'abstient ? Deux personnes avec le pouvoir. Et qui est pour ? Les élus de la majorité. Merci.

2022-139: Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)

Monsieur le Président:

Je vais ensuite très rapidement, puisque je pense qu'on pourrait le passer tous les deux, commencer sur la subvention FAFA puisqu'on l'a évoquée un petit peu en commission des finances lundi soir. Donc on sollicite une délibération du conseil municipal pour aller chercher une subvention du Fonds d'aide au football amateur qui peut aller jusqu'à 20 % du montant, de 44 802,30 euros. Donc la délibération, suite à la question de lundi, on l'avait vérifié en commission: on a trois mois pour délibérer après le début des travaux pour le FAFA. Mais par contre, on n'est pas éligible à la DRAJES. Pas du tout dans le cadre du plan des 5 000 terrains de sport, et non plus sur l'Agence nationale du sport sur la rénovation énergétique parce qu'il fallait s'engager sur des travaux supérieurs à 100 000 euros, donc on n'est pas dans ces montants-là. On avait quelqu'un qui est mobilisé là-dessus. Dorénavant, pour le suivi des bâtiments de sport et des subventions, quelqu'un a fait le travail en amont. Madame Poulain ?

Madame Poulain:

Sur la subvention de la DRAJES, oui, c'est 100 000 euros, sauf qu'en fait, ça comprend la rénovation énergétique et d'autres rénovations. En fait, on aurait pu coupler les luminaires avec les travaux du stade. Et là, on avait l'enveloppe de 100 000 euros. Et donc on pouvait solliciter une subvention beaucoup plus importante.

Monsieur Ferenz:

Pour la DRAJES, ça ne concerne que des équipements d'extérieur et non pas sur la rénovation énergétique concernant les éclairages de terrain. C'est type entretien sportif...

Monsieur le Président:

D'après notre analyse, c'est ça : d'un seul coup, il y a le terrain, etc., donc ça peut être le fameux redimensionnement du terrain dont on parlera tout à l'heure. Et de l'autre côté, c'est la rénovation énergétique. Et là, il y a aussi une redimension du terrain. Est-ce que ça va correspondre à deux tiers de... Enfin, voilà. 44 000 d'un côté, on parlera des chiffres tout à l'heure, 50 ou 60 000 de l'autre, ça aurait été une partie majoritaire qui n'était pas de la rénovation énergétique.

Madame Poulain:

Mais ce n'est pas gênant puisque dans la mesure où vous avez un certain seuil. Quel est le seuil de rénovation énergétique ? Parce que moi de ce que j'ai là, ça fait partie du plan de relance et les crédits régionalisés, c'est une enveloppe exceptionnelle qui a pour vocation de financer les travaux de rénovation énergétique qui permettent de faire des économies, qui prend en charge l'ingénierie et l'ensemble des travaux mis en œuvre. Du coup, je ne comprends pas ça. C'est pour ça que je vous ai demandé, est-ce que vous vous êtes renseignés ou vous les avez appelés ? C'est ce que je vous ai demandé lundi.

Monsieur le Président:

Oui, on les a appelés et on nous a dit qu'on n'était pas éligible sur ce dossier-là. Moi, je ne suis pas le technicien qui a travaillé dessus, mais...

Madame Poulain:

Moi, je vous pose la question. Elle est précise. Pourquoi vous n'avez pas les critères ? Je veux dire, c'est très cadré, quand même, les demandes de subventions. Vous devriez...

Monsieur le Président:

On va vérifier.

Madame Poulain:

Eh bien, revérifiez. Parce que si on passe à côté, c'est dommage.

Monsieur le Président:

On peut passer au vote. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon:

Une précision. Vous avez parlé de 20 %, tout à l'heure. Je crois qu'en relisant convenablement, un peu, pas mal de choses, deux remarques : le dossier, il faut le présenter de manière prioritaire parce que c'est prévu dans l'argumentation puisque ce dossier a un impact sur l'environnement, si on passe en LED, on a un impact sur l'environnement. Et ensuite, les quartiers prioritaires bénéficient également d'un plus, si on le démontre. Là, la question, c'est quand on est en limite de quartiers prioritaires, et compte tenu que le stade sert dans la ville à plusieurs quartiers prioritaires, je crois qu'on a intérêt à le présenter de cette manière-là pour obtenir un peu plus de 20 %.

Monsieur le Président:

C'est enregistré. On vérifiera ça. On verra si on peut aller plus loin.

Monsieur Michon:

Vous voyez qu'il n'y a pas que de la polémique.

Monsieur le Président:

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? OK, à l'unanimité. On fera les vérifications si on peut aller plus loin.

2022- 140: Ecole municipale des sports

Monsieur le Président:

Sébastien Ferenz, toujours sur l'école municipale de sport.

Monsieur Ferenz:

Il y a déjà une école municipale concernant le football et viennent se greffer deux autres écoles : une école d'athlétisme, une école d'escalade. Vous voyez apparaître en fait les créneaux qui leur sont dédiés avec, pour l'école, la séance d'athlétisme, 15 enfants maximum pour pouvoir bien la gérer. Et concernant le football et l'escalade, une vingtaine d'enfants. Ce qui est proposé, c'est une participation à hauteur de 10 euros par enfant et par année scolaire pour l'achat de petit matériel et autres pour la pratique de ce sport.

Monsieur le Président:

Madame Mazure ?

Madame Mazure:

Moi, je suis un peu surprise parce qu'on fait partie de la commission Sport et on a une commission à laquelle l'adjoint ne nous a donné aucune information sur cette création. Alors, on la découvre. Par ailleurs, on la découvre dans WAZ'info. Tout y est expliqué : les créneaux, la gratuité jusqu'en fin d'année, après 10 euros à partir de janvier, apparemment, et tout cela avant que la décision soit prise au conseil municipal. Donc je ne sais pas si c'est le mépris pour les élus minoritaires. Mais est-ce bien normal ?

Monsieur le Président:

Alors l'information qui était dans le journal municipal ne donnait pas d'indication tarifaire. Elle présentait les grands principes qu'on avait avec les services. Maintenant, sur le tarif, c'était la décision qui se prend ce soir. Ce que je voulais un peu évoquer tout à l'heure, là, c'est une participation minimale, 10 euros. Mais ça permet aussi d'impliquer le parent qui a payé quelque

chose, et qu'il ne se dit pas "C'est gratuit, je vais une fois sur deux". Il a payé quelque chose, il doit suivre. Maintenant, ce n'est que 10 euros. Et ça leur aura permis, entre la rentrée, la Toussaint et décembre, de découvrir gratuitement le service. Si ça ne leur plaît pas, ils arrêtent. Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

On a compris que, que ce soit 150, 250 ou 10 euros, tout ça, ce n'est rien. Forcément, ça sort de la poche des Wazierois et des Wazierois. Mais moi, je n'ai pas entendu la réponse à la question qui était posée. Alors que la commission des sports a eu lieu il n'y a pas longtemps, que par contre, le Wazierois, lui, qui est depuis un certain temps bouclé normalement, à l'impression, pourquoi ne pas avoir donné l'information et en discuter à la commission des sports ? On va revenir à ce qu'on dit. Ce que vous avez reproché quand vous étiez dans l'opposition, qu'il n'y avait pas assez de réunions de commission. Là, depuis un moment, on n'en avait plus du tout. Elles sont revenues d'un seul coup pour ce conseil municipal. C'est intéressant de le noter d'ailleurs.

Monsieur le Président:

Il n'y a pas eu de suspension. On a fait le point, on a eu beaucoup plus de commissions que de votre temps, Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

Arrêtez.

Monsieur le Président:

Ça me fait rire que vous alliez sur ce terrain-là.

Monsieur Michon:

Arrêtez.

Monsieur le Président:

Mais si. Vous en faisiez, des commissions des finances mais alors...

Monsieur Michon:

Oui. On reprendra et vous verrez. Donc moi, je demande pourquoi, c'est ce qu'a demandé Madame Mazure. Pourquoi ça n'a pas été discuté en commission ?

Monsieur le Président:

Je n'ai pas de réponse supplémentaire à vous donner là-dessus. Madame Parnetzki ?

Madame Parnetzki:

Moi, je voudrais savoir parce que vous mettez en place des créneaux, mais si je ne me trompe pas, il y avait des associations qui avaient un créneau pendant ces heures-là. On les a mis où, ces associations ? Vous avez un créneau ?

Monsieur Ferenz:

Ça a été vérifié.

Madame Parnetzki:

Si je ne me trompe pas, il y avait le basket, je crois, qui était sur...

Monsieur Ferenz:

Ça, c'est pour le mur d'escalade.

Madame Parnetzki:

Oui. C'est à Langevin, donc ils peuvent jouer quand même ?

Monsieur Ferez:

Il n'y a aucun souci.

Madame Parnetzi:

Ah d'accord. Bon.

Monsieur le Président:

Madame Poulain.

Madame Poulain:

Moi, je cherche toujours la logique des choses et je me suis posé une question. Je me suis dit : "Mais pourquoi les dimanches sportifs, c'est gratuit pour tout le monde le dimanche matin, alors qu'on mobilise un Etaps qui est payé en heure de dimanche et que pour nos enfants le mercredi, alors qu'on est en semaine et que l'Etaps est dans son temps de travail normal, il faut qu'il paie, maintenant ?" Je souligne la contradiction. Et je me demande quand est-ce que vous allez arrêter de sacrifier notre jeunesse, finalement ? Plus sérieusement, sur une délibération comme celle-ci, je me suis aussi posé la question : normalement, on doit créer une régie. Et vous ne proposez pas la délibération en même temps. Donc de toute façon, vous ne pourrez pas encaisser les recettes à partir du 1^{er} janvier 2023. Pour terminer ma remarque, et je vous laisse la parole, c'est que nous, on sera d'accord pour la création, mais pas d'accord pour le tarif.

Monsieur Président:

Sur les dimanches sportifs, on a déjà du mal à avoir du monde. Ça ne marche pas très bien. Il n'y a pas beaucoup de monde pour l'instant. Alors, si en plus, on devait payer, on aurait du mal et on est sur une activité qui change à chaque fois, donc on aurait du mal à trouver un moyen de facturation. On expérimente là-dessus. On sait que ça sera beaucoup plus cadré, beaucoup plus simple, puis on sait qu'on a déjà, de toute façon, des enfants qui sont inscrits, et qui savaient, du bouche à oreille, que ça serait dans les 10 euros. Donc on n'est pas inquiets par rapport à ça. Ça, c'est notre réponse là-dessus. Et sur la régie, on n'en a pas besoin puisque la dernière fois, justement, on a consolidé les régies. Et donc ça, ça sera rattaché à la régie périscolaire, parce que c'est finalement des activités périscolaires supplémentaires comme la garderie. Donc, les fonds collectés là, ils vont sur cette régie-là. Et d'ailleurs, quelques euros, encore une fois, puisqu'on parle de petits montants qui serviront à acheter du petit matériel pour que les enfants puissent s'en servir en athlétisme, en football et en extérieur. Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri:

Pour aider, on a peut être une solution d'autofinancement. Ça veut dire que maintenant, on va faire payer les salles aux associations. Du coup on ne devrait pas demander l'argent à nos enfants.

Monsieur le Président:

C'est ce que je disais, tout à l'heure, l'argument principal de faire payer, c'est de fidéliser les parents et les enfants. Puisqu'on est sur des activités différentes chaque dimanche. C'est ce que je viens d'expliquer. Vous n'êtes pas d'accord sur l'analyse, vous n'êtes pas d'accord. Alors, qui est contre cette libération ? Monsieur Michon, une dernière remarque et on passe au vote ?

Monsieur Michon:

Nous, on est pour la création, sans problème. Par contre, dans l'état d'esprit qui vient d'être discuté, on est contre le paiement. Alors, comment allez-vous prendre notre vote ?

Monsieur le Président:

La délibération intègre le paiement, donc vous allez prendre contre cette délibération telle qu'elle est rédigée ou vous abstenir, c'est vous qui décidez.

Monsieur Michon:

Donc, on va s'abstenir.

Monsieur le Président:

Avec ces commentaires-là, ça marche. Je tiens à signaler quand même que c'est une activité supplémentaire qui est proposée aux enfants pour faire du sport. Mais tout ça, ça a été expliqué comme vous l'avez rappelé dans le journal municipal.

Monsieur Michon:

Les activités périscolaires sont payantes, alors ?

Monsieur le Président:

Celles-ci.

Monsieur Michon:

Que celles-là ? Non, mais vous dites : "On va rattacher ces activités aux activités périscolaires".

Monsieur le Président:

À la régie périscolaire. Celle qui sert pour la garderie.

Monsieur Michon:

Ah, c'est juste pour la garderie, ce n'est pas pour les autres activités.

Monsieur le Président:

Non, tout ce qui rentre déjà dans la régie périscolaire, c'est évidemment la garderie, mais il y a peut-être d'autres choses. Sur cette délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, deux groupes d'opposition. Qui est pour ? Donc, 17 voix pour. OK.

2022-141: Délivrance et reprise des concessions funéraires

Monsieur le Président:

Ensuite, vous avez un tableau qui a été mis dans le dossier sur la délivrance et la reprise des concessions funéraires. On va le passer à chaque fois en fin d'année, donc tout est noté dans le dossier. Je ne reviens pas forcément là-dessus. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y a pas de vote, c'est une information. OK, donc on prend acte du tableau qui était dans vos dossiers.

2022-142: Ressources Humaines: Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président:

Ensuite, nous avons la délibération numéro 17, qui est classique, c'est pour avoir quelques contrats 12 mois sur 18 qui permettraient de remplacer, le cas échéant, en cours d'année. J'ai déjà donné des explications dans les derniers conseils municipaux là-dessus. Madame Poulain.

Madame Poulain:

Oui. Juste une remarque. Alors, effectivement, c'est classique pour les absences imprévisibles, je veux bien. Par contre, je voudrais faire remarquer que prendre du personnel contractuel pour

remplacer les agents en congé, ça veut juste dire que vos maquettes organisationnelles, elles ne sont pas calibrées et donc que vous ne prenez pas en compte dans vos besoins de fonctionnement que les agents que vous employez ont droit à des congés. À l'avenir, je vous demande donc de calculer vos besoins en fonction des besoins des services pour assurer une stabilité. Ça permettra sans doute la pérennisation de certains postes et peut-être même, pour certains, de mettre fin à une précarité professionnelle avec la possibilité de postes à temps complet et d'en finir enfin avec les temps non complets.

Monsieur le Président:

Il y a un gros travail qui a été fait pour limiter la précarisation. Le rapport social sera terminé pour la fin de l'année. Vous verrez les chiffres qui seront donnés en début d'année là-dessus. Mais je note que nos maquettes organisationnelles ne sont pas calibrées. On travaillera là-dessus. Madame Poulain encore.

Madame Poulain:

Sur le RSU, il me semblait que ça doit être présenté en conseil municipal avant le 31 décembre.

Monsieur le Président:

Ça va être présenté en comité technique avant le 31 décembre.

Madame Poulain:

Et à l'organe délibérant?

Monsieur le Président:

OK. Je n'ai pas connaissance de cette information. C'est une nouvelle disposition? Parce qu'on ne l'a jamais présenté en conseil municipal, donc il ne me semble pas. Pour moi, je vous l'envoyais par mail et je le diffusais au conseil municipal. Il n'était pas présenté. On vérifiera.

Madame Poulain:

Oui, mais du coup, comme avec vous, on a d'énormes variations sur le personnel, je pense que le rapport social unique va valoir son pesant d'or.

Monsieur le Président:

Sur cette délibération numéro 17, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines: Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Président:

Sur la 18, je passe la parole à Monsieur Dogimont.

Monsieur Dogimont:

Et voilà, c'est aussi actuel, c'est concernant le recrutement pour le poste d'animateur du côté stagiaire non diplômé, des trois postes d'assistant sanitaire et des postes d'agents contractuels recrutés en tant que qualité d'agent technique pour le fonctionnement des classes de découverte 2023.

Madame Poulain:

C'est la 19 ?

Monsieur Dogimont:

Non, c'est 18. .

Monsieur le Président:

La 18, c'est vraiment pour créer des postes : 12, 3 et 14 qui sont à l'écran. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. La 19.

2022-144: Ressources Humaines: Classes découvertes 2023 et séjour Centre Social - Rémunération du personnel de service

Monsieur Dogimont:

La 19, c'est concernant la rémunération des agents et donc je vais vous poser la question... Madame Parnetzki, je vous en prie.

Madame Parnetzki:

Merci, Monsieur Dogimont.

Je fais la paye tous les jours. Moi, je fais la paye, je travaille dans la fonction publique. L'autre fois, Monsieur le Maire, vous m'avez envoyé la méthode de calcul. Donc, je refais la méthode de calcul. Je trouve qu'il y a une grosse différence par rapport à d'habitude, c'est 107, 110. Là, on arrive à 126. Alors, il y a une augmentation, ça, c'est sûr.

Monsieur Dogimont:

Le SMIC est passé de 10,57 à 11,07 de l'heure.

Madame Parnetzki:

À 11,07, il n'y a pas de souci. Mais par contre, vous m'avez dit... Moi, je suis contente, 126.94, on peut y aller. Mais quand vous me dites que la première journée, c'est huit heures. C'est vous qui l'avez écrit. La dernière journée, c'est 8 heures et les 13 jours à l'intérieur, c'est 10 heures. Quand vous faites 146, ça fait 146 heures. On est d'accord, 130 + 8 + 8, ça fait 146. Je multiplie par 11,07, comme on l'a dit, ça fait un montant de 1607,22 que je divise par 15, il y a quinze jours, ça me fait donc 107,75 et là, je vois 126,94. Merci pour les employés, mais je voulais savoir si... Alors, à moins que vous avez changé les heures, peut-être, c'est des heures. On a tout mis à 11 heures.

Monsieur Dogimont:

Oui, c'est en comité technique où ça a été vu, en effet. Les journées sont passées de 10 heures à 12 heures exactement. C'est pour ça.

Madame Parnetzki:

12 heures, ça ne va pas non plus. Mais ce n'est pas grave.

Monsieur le Président:

Si, mais ça, c'était le calcul en début. Il y a trois niveaux d'heure différents qui ont été validés en comité technique. On en reparlera tout à l'heure. C'est une avancée pour le personnel aussi, qui cadre les choses. Il y a encore du travail à faire.

Madame Parnetzki:

C'est à noter dans la délibération, parce qu'à chaque fois que je fais des calculs, je ne trouve jamais pareil.

Monsieur le Président:

Je vous enverrai la formule de calcul, la nouvelle.

Madame Parnetzki:

Mettez les formules de calcul à chaque fois parce que ça m'évitera de passer des heures à

calculer. J'ai fait un tableau Excel, maintenant, ça va tout seul.

Monsieur Dogimont:

Alors, je vous avouerai que je n'ai pas fait les calculs, parce que je fais confiance à nos techniciens, peut-être à tort: selon vous apparemment. Mais je fais confiance à nos techniciens. Et là, apparemment, comme j'ai vu que c'était plus de 20 euros par personne payés en plus, j'ai eu la maladresse du coup de ne pas vérifier, mais je pense parfaitement que c'est OK pour moi. Exactement.

Monsieur Zair:

C'est 12 heures par jour ?

Monsieur Michon:

Oui, Monsieur le Maire, sans polémiquer nullement, comme quoi il est intéressant qu'on nous donne l'information parce que pour bien voter une délibération, il faut trouver l'information correcte. On ne l'avait pas. Mais on est satisfait.

Monsieur le Président:

Je pense que les agents le sont aussi. Encore une fois, je sais qu'il y a d'autres sujets de revendication. On en reparlera tout à l'heure. Est-ce qu'il y a des votes ? Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri:

Décidément, on pioche, c'est compliqué. Non, mais plus sérieusement, cette délibération là, est-ce qu'elle n'aurait pas plus sa place au mois de janvier, sachant, je pense, qu'au mois de janvier, le SMIC va augmenter. Je pense qu'elle aurait plus sa place au conseil municipal du mois de janvier.

Monsieur le Président:

Là, on est dans l'objectif de ne pas faire de conseil municipal en décembre. Celui-là est copieux et celui du 26 janvier sera copieux. Et là, les enfants partent en début janvier en classe découverte, on ne peut pas attendre.

Monsieur Bachiri:

Non, mais d'accord. Du coup, la question qui se pose, c'est que si à un moment donné, un SMIC augmente au 1er janvier, ça veut dire qu'il faut acter pour qu'on le prenne en compte maintenant, de façon à ne pas en refaire un. C'est juste ça, c'est juste de la précaution.

Monsieur le Président:

Je peux dire avec le taux en vigueur au 1^{er} janvier.

Monsieur Bachiri:

Je pense que c'est juste comme ça, non ?

Monsieur le Président:

Oui, c'est ça. Ça sera basé sur le taux du SMIC en vigueur à la date de la délibération. À la date de départ.

Monsieur Bachiri:

Là c'est la date de délibération, non. C'est à la date du séjour? Mais là, il faut la mettre à la date du séjour, parce que là, si on reste à la date de délibération...

Monsieur le Président:

C'est comme ça depuis des années.

Madame Parnetzki.

Je viens de recalculer, Monsieur Dogimont, donc c'est bien 13 jours. 13 jours à 12 heures + 2*8, ça vous fait (172 * 11,07) : 15, ça vous fait bien 126,94. Voilà. Merci.

Madame Poulain.

Rassurez-moi, c'est un forfait 12 heures. Ce n'est pas 12 heures de travail consécutives ?

Monsieur le Président:

Oui.

Madame Poulain:

Merci.

Monsieur le Président:

On va la passer comme ça, basée sur le taux du SMIC à la date de la délibération. C'est toujours fait comme ça. Vous verrez tout à l'heure aussi que c'est une année 2023 où il y a beaucoup d'incertitudes. Il y a eu déjà le point d'indice qui est passé là. Il y a des choses mises en place sur les 1 607 heures. On va rester sur la logique actuelle. Là, il y a une grosse évolution cette année avec ces heures en plus qui ont été validées en comité technique. C'est une belle avancée. On peut toujours faire plus, évidemment, mais on a basé nos calculs, nos simulations et nos discussions avec les personnes qui vont partir sur ces valeurs-là. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

2022-145: Ressources Humaines: Classes découvertes 2023: Rémunération du personnel d'encadrement

Monsieur le Président:

Point 20, je te laisse continuer.

Monsieur Dogimont:

C'est toujours sur la rémunération du personnel encadrant. Vous avez le tableau qui est présenté devant vous. Et c'est concernant le séjour pour l'encadrement avec le centre social.

Monsieur Michon:

Je vois qu'il y a le séjour classe découverte 2023, séjour centre social. Donc, c'est nous qui prenons en charge l'encadrement pour le séjour du centre social ?

Monsieur le Président:

C'est ce qui est dans la convention. Tout à fait. C'est vraiment les agents polyvalents. Ce n'est pas les animateurs auprès des enfants, c'est les agents polyvalents comme la cuisine, etc. Comme c'est indiqué dans la convention-cadre.

Monsieur Michon:

Non, c'est rémunération du personnel dans l'encadrement.

Monsieur le Président:

Oui. Alors, attendez. Vous êtes sur la 20, là ?

Monsieur Dogimont:

Oui, sur la 20. C'est vrai que c'est noté "personnel d'encadrement". C'est ce qu'on a écrit par rapport... C'est peut-être une erreur de formulation, parce que c'est pour les agents techniques polyvalents.

Monsieur le Président:

De toute façon, ce n'est pas écrit "centre social" sur la 20.

Monsieur Michon:

"Ressources humaines". Alors, parce que "classe découverte 2023 et séjour centre social, délibération du personnel d'encadrement". On est d'accord. C'est une avancée.

Monsieur Dogimont:

Non, on a englobé l'ensemble dans la délibération, mais étant donné que le centre social, prend le bâtiment, on fournit les agents, le personnel nécessaire et ils sont repris dans ce même tableau.

Monsieur Michon:

Oui. Mais pourquoi vous mettez... ?

Monsieur le Président:

Je pense que, dans le titre, il n'y a pas d'animateur au centre social, donc il faut changer le titre.

Monsieur Michon:

Le titre n'est pas bon.

Monsieur le Président:

C'est "classe découverte 2023", tout court. Autant avant, c'était bon sur le personnel de service, mais pas sur l'encadrement. La première phrase de la délibération 19, on parle du centre social, au personnel de service, mais le personnel d'encadrement, c'est leur personnel.

Monsieur Michon:

L'encadrement, l'intitulé n'est pas bon.

Monsieur le Président:

Intitulé de la délibération 20, la 2022-145, on barre "les séjours centre social".

Monsieur Michon:

Et toujours, sans polémique.

Monsieur le Président:

Tout à fait. Sur cette dernière délibération sur les classes découverte, qui est contre ? Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki:

Dans la 20, vous mettez un tableau, en dessous, il y a écrit "animateur diplômé et assistant sanitaire, animateur stagiaire, animateur non diplômé". Donc, il ne faut pas tenir compte du tableau non plus ?

Monsieur le Président:

Si, ça, c'est pour les classes découverte.

Madame Parnetzki:

C'est pour les classes découverte. D'accord. OK, ça répond. Merci.

Monsieur le Président:

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Sur la 20, c'est adopté à l'unanimité.

2022-146: Ressources Humaines: Délibération sur l'organisation du temps de travail

Monsieur le Président:

Alors, après, on a un ensemble de délibérations où pour moi, les quatre vont ensemble : la 21, 22, 23 et 24. C'est sur l'organisation du temps de travail, c'est la fameuse 1 607 heures. Vous savez que l'on est en sursis depuis un an, puisqu'il aurait fallu délibérer avant le 31 décembre 2021 sur la mise en place des 1 607 heures. Donc, à Waziers, il y a huit jours extra légaux, appelés historiquement les journées du maire, qui ne pouvaient plus être conservées. Donc, ça, on a pris délibération commune en juin 2021, si je ne m'abuse, pour prendre délibération qui s'est retrouvée illégale, donc on a été attaqués par le préfet et le sous-préfet. Il est intervenu, Monsieur le sous-préfet est venu nous expliquer, ici, en mairie, qu'il fallait vraiment appliquer les choses. On a tenu bon, on a embauché un cabinet d'avocats, qui nous avait d'ailleurs été conseillé par Monsieur Michon, qui a aidé plusieurs collectivités de la région parisienne à essayer de trouver une solution, une faille dans le système, ce qui n'a pas été le cas. Donc, le 29 juillet 2022, le Conseil constitutionnel a tranché sur les questions prioritaires de constitutionnalité qui avait été déposées par toutes les communes dont Waziers pour faire face à l'argument principal, qui était de dire: en autonomie des collectivités, donc c'est à nous de décider du temps de travail des agents, quand on gère une collectivité. Je pense qu'on a une position globalement assez commune, dans l'ensemble du conseil municipal. Donc, là, fin août, le cabinet nous a fortement conseillé de travailler vraiment sur une mise en place, puisqu'une fois que le jugement sera rendu, on n'aura que quelques jours pour réunir un conseil municipal d'urgence et donc le dialogue social n'aurait pas pu se faire sereinement. Donc, on a retravaillé, même si le travail avait été démarré en 2021, avec les agents pour voir comment on pourrait mettre en place de la meilleure façon possible pour les agents cette loi de la transformation de la fonction publique de 2019. Entre deux, les élections législatives et présidentielles étaient passées, donc il n'y avait pas de risque ou de chance d'avoir un changement au niveau juridique à ce niveau-là, donc la loi s'applique, les communes sont en train de s'y adapter. Pour faire très synthétique, vous avez beaucoup de documents, vous avez du coup une délibération qui est le point 21, qui explique les grands principes de mise en place de ces 1 607 heures. Après, la déclinaison pratique se fait dans le règlement intérieur et elle se fera avec les services, avec les comités techniques, les comités qui se réuniront dans les mois qui viennent. Mais on a du coup mis en place la règle principale, qui est de travailler sur une semaine de 37 h et demie qui donne droit à 15 jours de RTT. Donc, on perd huit jours d'un côté, mais on a 15 jours de RTT, et on fait 2 h 30 de plus, donc il y a quand même 56 heures par an que les agents ne faisaient pas et qu'ils vont faire pour la collectivité. Donc, ça fait à peu près 9 000 heures. C'est 9 000 heures qui vont être données par les agents pour les Wazierois, pour les habitants, pour que les projets puissent se faire. En face de ça, on arrive aussi à essayer de voir sur une compensation comme je m'y étais engagé depuis le départ. Donc, c'est la dernière des délibérations qui octroie des chèques vacances à hauteur de 300 euros pris en charge à 80 % par la commune, 20 % pour l'argent. C'est un coût sur une année comme 2023 d'environ 45 000 euros, en face des 9 000 heures, 45 000 euros. C'est le compromis qu'on a trouvé avec les agents. C'est une demande forte d'être sur 37,5 par semaine et de donner droit à 15 jours de RTT. On a maintenu aussi les journées d'absence pour motifs naissance, mariage etc , je vous ferai une explication générale, puis après, on passera à chaque délibération... Vous avez eu les présidents de groupe, les élus indépendants ont eu un correctif, hier après-midi, je suis désolé pour le délai dans lequel vous l'avez eu. Deux feuilles ont été modifiées, parce qu'il y avait des erreurs. On travaille sur 36 fichiers, avec un peu des allers-retours, etc., et il y a eu une malencontreuse suppression à un moment donné et donc on maintient aussi les autorisations d'absence par rapport aux éléments familiaux qui étaient favorables aux agents. Je donne l'exemple le plus joyeux d'un mariage qui est à huit jours au lieu des cinq. Et donc, on est restés sur tout ce qui avait été validé jusqu'à présent par les conseils municipaux précédents.

Voilà. Ca a reçu un avis favorable en comité technique, le 14 novembre, dans l'esprit.

Il y a une troisième délibération dont je n'ai pas parlé, qui était une mise au clair sur le compte épargne temps, puisqu'il existait en mairie, mais il n'y avait jamais eu délibération, donc là, c'est

une mise au clair au niveau administratif, sinon, comme c'est évoqué dans les documents, il fallait que cette déclaration existe. Des remarques d'interventions ? On peut passer au vote sur chacune des solutions ?

Monsieur Michon:

Oui, bien évidemment, en France, on savait depuis le 29 juillet la décision du Conseil constitutionnel. Je crois que l'argumentation principale qui avait été donnée, c'est la libre administration des collectivités publiques qui est inscrite dans la Constitution et qui manifestement n'est pas respectée par cette loi. Et donc, il y a eu quelques villes qui ont essayé de faire valoir leurs droits là-dessus. Ce qui est à regretter, c'est que, même si dans les attendus, dans les discussions, il y a une certaine reconnaissance du bien-fondé de cette argumentation, il n'y a pas eu assez de communes, à mon sens, qui se sont mobilisées de cette manière-là, puis pour qu'on puisse faire infléchir cette décision. Cette bataille, il faut le rappeler, Monsieur le Maire, vous ne l'avez pas menée tout seul. Nous l'avons menée collectivement, avec une délibération qui a été votée à l'unanimité par le Conseil municipal. C'est une proposition que notre groupe avait faite, qui a été reprise. Je vous ai conseillé le cabinet qui défendait les collectivités de la Région parisienne parce qu'on pense que plus on est ensemble, plus on est forts pour développer l'argumentation et se battre. Je voudrais quand même attirer l'attention que c'est une bataille qui n'est pas totalement perdue dans le temps parce qu'à mon avis, on pourra y revenir d'une autre manière. Pourtant, malgré le fait qu'on ait fait cette proposition, qu'on avait validé tout le monde ensemble, vous avez travaillé tout seul dans votre coin, avec votre faible majorité, comme je le dis souvent. Vous ne nous avez associés à rien du tout sur la réflexion. Vous ne nous avez même pas fait part officiellement de la décision qui avait été prise, pour nous balancer aujourd'hui le résultat de ce que vous avez proposé et négocié. Donc, je ne mets pas en cause les discussions que vous avez eues avec l'organisation syndicale. Mais je crois que si nous avions été associés à cette réflexion, nous aurions peut-être pu faire un certain nombre de propositions pour harmoniser ce qu'on reprend au personnel. Mais on va vous faire une proposition tout de suite, deux propositions exactement tout de suite, là-dessus. Nous vous proposons que chaque agent de la collectivité puisse, sur son temps de travail, disposer de 1 heure 30 par semaine pour s'adonner à la pratique sportive, culturelle ou de formation favorisant la cohésion de groupe et le bien-être au travail. Deuxième proposition après cette délibération, que vous mettiez en place une commission de réflexion du Conseil municipal à la proportionnelle, c'est-à-dire une commission pluraliste, y compris avec la participation des organisations syndicales, pour qu'on réfléchisse comment dans le temps, on peut restituer d'une manière ou d'une autre au personnel les heures, les journées qu'on vient de leur reprendre. Pour notre part, pour l'instant et en l'état, nous voterons contre cette délibération. On les prend une par une ou je continue ?

Monsieur le Président:

On peut les prendre une par une, mais on peut peut-être laisser un autre groupe faire des remarques... ? Allez-y, continuez. Allez-y.

Monsieur Michon:

En ce qui concerne le règlement intérieur, il faut être clair aussi qu'il reprend bien évidemment la délibération précédente, mais il modifie aussi d'autres acquis antérieurs du personnel. Par exemple, la valorisation des heures supplémentaires, comme ceux des journées d'ancienneté dont on ne parle pas du tout, et les réquisitions en cas de grève qui n'étaient absolument pas dans le règlement intérieur. Je vais vous dire : je n'oublie pas du tout que dans l'audit que vous avez fait faire en début de mandat, le cabinet vous a fait remarquer que le règlement intérieur des services de la Mairie de Waziers était supérieur à la loi et il indique dedans qu'il vous sera difficile de le faire tomber sur un seul mandat. Mais je vois que vous profitez de cette loi sur les 1 607 heures pour mettre un premier grand coup. Alors, je vous le dis là aussi : même si le Comité Social Territorial l'a voté, en ce qui nous concerne, nous ne le partageons pas non plus et nous ne le voterons pas. Sur le CET, c'est tout à fait technique, nous n'avons pas de souci.

Madame Poulain:

Je propose que vous répondiez à Monsieur Michon, parce là, j'ai aussi beaucoup de questions.

Monsieur le Président:

OK. Ça permettra peut-être aussi de répondre à certaines des vôtres avant. Alors, travailler tout seuls dans notre coin, j'ai envie de répondre de deux façons : le personnel, c'est l'affaire de la majorité municipale. Ça, c'est très clair. Donc, les délibérations et les grands principes, d'accord, vous les actez ou vous ne les actez pas, vous n'êtes pas d'accord avec ce qui a été proposé aujourd'hui, j'ai envie de dire à nouveau : démagogie, quand tu nous tiens... Je trouve que c'est très favorable. Je pense que les agents, peut-être qu'ils ne nous disent pas les choses du fond du cœur comme ils peuvent le dire à un opposant... Je ne sais pas, je veux bien l'entendre, ça. Mais c'est quand même une proposition très favorable que beaucoup d'agents de communes aux alentours ont appliqué brutalement les 1 607 heures, ils n'ont pas eu la possibilité de moduler comme ça sur les 37,5 heures, d'avoir 300 euros de chèque vacance dans une période très compliquée avec la crise énergétique et on sort du Covid. Sur les jours d'ancienneté, ils étaient illégaux aussi. Vous faites bien de le dire, parce qu'on a dû les faire sauter. C'est pour ça qu'il y a même eu malentendu sur les jours d'absence pour événements familiaux. On a longtemps cru, à un moment donné, que ceux-là étaient remis en question, mais maintenant, on a pu les garder. Donc, on les a gardés. Personnellement, je tenais à les garder. Ce qui est incohérent parce que si on nous laisse l'autonomie sur ça, l'État pourrait nous dire : "Non, ceux-là, il faudrait aussi ne pas pouvoir les retoucher". Mais j'ai une confirmation écrite qu'on pouvait les laisser, Donc, on les a laissés comme ça.

Sur les réquisitions, je vérifierai. Mais pour moi, on a repris exactement le même article dans le règlement intérieur qu'auparavant. En tout cas, sinon, c'est qu'il y a eu une application de la loi que je vérifierai. Mais pour moi, j'ai bien travaillé sur les documents, on n'a jamais évoqué un changement à ce niveau-là, D'ailleurs, il y a tout un travail — et ça me permet de répondre à une question de Madame Poulain — sur les astreintes qui nécessitera des délibérations et du travail sur le CST, parce que ça n'a jamais été cadré et je sais que c'est un chantier qu'il nous reste à faire. Ça dépend du bon vouloir des agents — certains sont ici et je les remercie — qui parfois, le week-end, réagissent. C'est quelque chose qui m'a choqué depuis le départ, qui n'était pas normal, mais qui a été entretenu pendant des années. Donc, il faudra le retoucher. Sur l'heure trente de sport, voilà, oui, démagogie aussi, quand tu nous tiens. Ça a été dans les propositions. Il y a même eu un sondage qui a été fait auprès des agents. Tout le monde n'a pas répondu, mais ce qui est ressorti vraiment, c'était plus un avantage financier, ce que je comprends tout à fait. Donc, on est partis sur les chèques vacances sur lesquels il y a une partie de charge qui n'est que de 19 %. Donc, ça a permis d'avoir un impact intéressant pour les agents aussi. Voilà ce que je pourrais répondre à Monsieur Michon. Madame Poulain ?

Mme Poulain

Oui, comme vous voulez. Allez-y maintenant, si vous voulez, Monsieur Michon. C'est un sujet important, on peut prendre quelques minutes.

Monsieur Michon:

Je vous remercie. Écoutez, je n'ai jamais fait de remarques par rapport au personnel. C'est votre affaire, on est bien d'accord. Mais là, on est dans un cas tout à fait particulier. Je l'ai rappelé dès le début. C'est un cas exceptionnel, où dès le départ, on a travaillé ensemble pour combattre cette loi. C'est à ce titre que je vous dis que vous auriez pu au moins nous informer, nous demander notre avis, même si après, effectivement, c'est vous qui négociez avec le personnel. Et arrêtez toujours de parler de démagogie, etc. C'est vous, les démagogues. Je vous en ferai d'ailleurs la démonstration au prochain conseil municipal et vous verrez que c'est tout à fait autre chose, la démagogie. Ce n'est pas du tout le sens de l'intervention que je viens de faire. Je prends encore note qu'en fait, vous nous dites encore que le personnel vous dit

"merci". Je prends note.

Monsieur le Président:

Madame Poulain.

Madame Poulain:

Oui. Alors, moi, je vous avais demandé quelques pièces complémentaires par e-mail. Vous ne me les avez pas transmises. L'avis du comité technique, je crois qu'il était favorable. Donc, je m'en étonne à double titre, sachant la composition du comité technique et la position de la Fédération nationale. Je vous avais demandé aussi la délibération existant sur la journée de solidarité, vous ne l'avez pas fournie. Je vous avais demandé si vous aviez reçu une injonction du tribunal ou d'une autre instance écrite, avec une date de mise en application, je n'ai pas eu de retour. Déjà, une première question : est-ce que vous pourriez répondre à ces premiers éléments ?

Monsieur le Président:

Alors, on n'a pas eu d'injonction du tribunal. Le jugement doit être rendu le 13 décembre. Donc, on anticipe avec la délibération. Comme ça vient d'être redit et ce que j'avais dit, de toute façon, c'était perdu d'avance. Donc, on a préféré le faire dans d'autres conditions. Ensuite, sur la solidarité, ça avait été délibéré en 2004 et ça avait été acté le lundi de Pentecôte. Donc, officiellement, sur la délibération, c'était bien indiqué comme ça. Par contre, quand on reprend le PV de 2004, à l'époque, y compris l'opposition de Monsieur Héraud, Monsieur Michon avait proposé de dire qu'on fermerait la mairie, mais ça ne serait pas décompté du personnel. Donc, en fait, c'était encore un arrangement avec la réalité. Tant mieux si c'était pour les agents, tant mieux s'il n'y a pas eu de contrôle et il n'y a jamais eu de problème là-dessus. Là, effectivement, la journée de solidarité, c'est le jour du lundi de Pentecôte, et qui se fera. Mais évidemment, c'est une journée qui doit être donnée, par la loi, pour les personnes âgées. Donc, il faudra que tout le monde joue le jeu. Vous aviez un autre document, vous nous disiez. C'était quoi ?

Monsieur Michon:

Je demande la parole.

Monsieur le Président:

Oui. C'est parce que vous étiez là à l'époque.

Monsieur Michon:

Oui. Je voulais dire un mot sur la journée de solidarité.

Monsieur le Président:

Allez-y sur la journée de solidarité.

Monsieur Michon:

On ne l'a pas fait comme ça. On avait argumenté à l'époque — et je me souviens très bien parce que, comme je vous le rappelle, j'ai quand même une bonne mémoire — que la journée de solidarité, ça avait été expliqué qu'effectivement, c'était une journée de travail supplémentaire, dont le montant des salaires qui était donné ce jour-là était reversé pour la solidarité. Et l'argument qui était donné à l'époque, c'est que, comme les entreprises travaillaient, elles allaient faire du bénéfice et ce bénéfice, après, atténuait cette partie-là. Sauf que dans une collectivité publique, c'est l'inverse : on ne fait pas de bénéfice. Donc, travailler une journée supplémentaire, ça nous coûte. C'est-à-dire que non seulement on doit payer le montant des salaires, mais en plus, ça nous coûte en fonctionnement, sans qu'on ait de récupération. Donc, dans l'intérêt des finances de la Ville, oui, j'ai pris cette décision, mais on a toujours payé notre dû pour la journée de solidarité. Ça, c'est clair.

Madame Poulain:

Ensuite, j'avais une autre question : vous aviez évoqué que ce fonctionnement, cette organisation du temps de travail avait été validé par l'ensemble du personnel. Je voudrais savoir quelle a été la méthodologie de travail et quels sont les outils de dialogue que vous avez utilisés ? Comment vous êtes allés dans les services ? Qu'est-ce que vous avez audité ? Comment vous avez travaillé cette organisation ?

Monsieur le Président:

Vraiment, vous n'arrivez pas à vous en remettre, Madame Poulain. Vous n'êtes pas DRH de cette ville. C'est mon organisation interne, c'est les services de la Ville. Je ne vais pas vous donner ce genre d'informations. Ce qui compte, c'est qu'il y a un avis favorable et que le dialogue s'est fait avec le personnel.

Madame Poulain:

Je vais vous expliquer pourquoi, je vais aller jusqu'au bout. Vous n'êtes pas sans savoir que dans deux semaines auront lieu les élections professionnelles. Je trouve que cette délibération qui intervient si proche des élections laisse planer le doute. D'autant plus que vous savez que vous avez notamment une deuxième organisation syndicale qui s'est présentée et que donc, le Comité Social Territorial s'en trouvera modifié, que ce soit partiellement ou totalement, et que les actuels représentants mettent en avant ces acquis entre guillemets pour favoriser leur liste. Alors, je vous trouve bien prompt d'un coup à défendre le comité technique et les avis du comité technique dont vous avez fait fi quasiment jusque-là. Ça, c'était une première remarque. Ensuite, puisque oui, on va rentrer un peu dans la technique, mais je ne vais même pas rentrer dans le détail en fait, je vais vous demander simplement : est-ce que vous savez, Monsieur Desmons, ce que c'est qu'un cycle de travail ?

Monsieur le Président:

Madame Poulain, ce n'est pas une interrogation écrite, un conseil municipal. Vraiment. Madame Je-sais-tout, vous êtes toujours en train de questionner, d'aller chercher la petite bête, etc. Venez-en au fait.

Madame Poulain:

J'en viens au fait, c'est que normalement, dans la délibération qui doit être présentée au Conseil municipal, vous devez présenter, c'est légal, les cycles de travail que vous allez mettre en place dans la collectivité. Or, dans votre délibération, vous confondez cycle de travail et planning. On ne sait pas dans la délibération, la 146, sur l'organisation du temps de travail, les 1 607 heures, comment vous allez organiser les rythmes de travail. Et c'est un droit qui est le nôtre, en tant qu'élus, de disposer de cette information. De par ce fait, votre délibération est, à mon sens, entachée d'irrégularités. Pas d'inégalité, mais d'irrégularités. Et je pense que ça doit être modifié, parce que le fait de dire que vous optez pour une annualisation du temps de travail ne suffit pas à préciser les cycles de travail. D'ailleurs, on peut reprendre la délibération, la proposition de délibération du centre de gestion 59 qui précise bien... Alors, je vais vous donner la différence très rapidement entre un cycle et un planning : le cycle, c'est l'organisation en disant qu'on va travailler cinq jours en 7 heures 30 par semaine. Le planning, c'est : je travaille, par exemple, du mardi au samedi, de telle heure à telle heure et de telle heure à telle heure. Voilà la différence. Effectivement, vous avez toute latitude pour organiser les plannings et les heures supplémentaires, etc. Par contre, vous n'avez pas la latitude sur les cycles de travail et ils doivent être présentés en conseil municipal, ce que nous n'avons pas aujourd'hui.

Monsieur le Président:

Vous ferez un énième courrier à Monsieur le Sous-préfet pour dire qu'il y a une délibération entachée d'irrégularités. À ce niveau-là, vous avez plusieurs pages, plusieurs documents. Je l'ai expliqué tout à l'heure, on a eu un changement au niveau du service des ressources humaines. Je vais être très prudent dans ce que je dis, vous avez raison, nous sommes dans une période

d'élections professionnelles et je veux rester le plus neutre possible. Toujours est-il que je ne me voyais pas travailler après le 8 décembre, dans l'urgence, avec les nouveaux représentants du personnel quels qu'ils soient, pour présenter quelque chose avant Noël pour ne pas avoir d'amende de l'État avant que la délibération... Laissez-moi terminer. La délibération est là : si elle ne convient pas au personnel plus tard, on pourra rediscuter, on peut revenir sur les 37 heures 30 et les 15 jours RTT si c'est ça que le personnel veut. On peut revenir sur les chèques vacances, si c'est ça que le personnel veut et qu'on y trouve un intérêt au niveau de la collectivité. Mais aujourd'hui, on a vraiment fait un travail qui avait été, maintenant encore une fois, en 2021 et bien avant, dans l'état d'esprit — c'est pour revenir ensuite sur ce que Monsieur Michon disait — qu'on avait au printemps 2021. Vous savez dans quel contexte on était. J'aurais volontiers travaillé avec vous et vous le savez — je vais revenir encore une fois sur ce sujet-là aujourd'hui —. Mais aujourd'hui, avec les procédures que vous nous faites, que vous nous infligez régulièrement, etc., oui, je n'ai plus envie de travailler avec vous, Monsieur Michon. Je n'ai plus envie de travailler avec vous. Vous aurez le strict minimum. Au moins, c'est clair. Et vous délibérerez en conseil municipal.

Madame Poulain:

Juste une remarque, c'est que si vous aviez effectivement travaillé avec l'ensemble du personnel et l'ensemble des services, il n'y a pas de souci à ce qu'une nouvelle composition du Comité Social Territorial vienne se faire au 8 décembre. D'ailleurs, je vous ferai remarquer qu'on avait initialement un conseil prévu le 14 décembre, donc juste après les élections. Je pense que ça aurait été plus logique et que vous auriez pu éventuellement remettre en question les pratiques. Je n'ai jamais vu un juge administratif qui condamne une collectivité parce qu'elle est en train de mener un dialogue social de fond. Ça, je ne l'ai jamais vu. Et pour votre information, je pense que je ne passerai pas voir Monsieur le Sous-préfet. J'irai directement poser la question au tribunal administratif. Ensuite, je ne sais pas, on vote celle-là ? Comment voulez-vous qu'on procède parce que j'avais une remarque à la suite, en tout cas sur le règlement intérieur ?

Monsieur le Président:

On va passer formellement au vote effectivement, sur la délibération 21, délibération-cadre sur l'organisation du temps de travail. Qui est contre ? 12 contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Qui est pour ? 17 voix pour.

2022-147: Adoption du règlement intérieur des services de la Mairie de Waziers

Monsieur le Président:

La délibération suivante, la numéro 22, sur le règlement intérieur, il y a une charte qui a été rajoutée aussi par rapport au règlement intérieur de 2018. On passe au vote s'il n'y a pas d'autre remarque ? Encore une fois, c'est important. Allez-y, Madame Poulain.

Madame Poulain:

Oui. Alors, pour revenir à la remarque qui a été faite tout à l'heure, à la dernière page du règlement intérieur, c'est une bricole, vous allez me dire, mais le Comité Social Territorial n'a pas pu émettre un avis au 14 novembre, puisqu'il n'existait pas. C'était le comité technique. Par ailleurs, "il a été adopté par le Conseil municipal de la ville de Waziers" : encore une fois, on met la charrue avant les bœufs et on prend acte de la décision. On se demande pourquoi vous nous présentez le texte puisque vous l'avez déjà voté.

Monsieur le Président:

Vous savez bien qu'on présente toujours les documents comme ça.

Madame Poulain:

Non, il faut peut-être changer de méthode. Ça peut être un signe d'ouverture, ça, Monsieur

Desmons.

Monsieur le Président:

Oui, Madame la Conseillère municipale.

Madame Poulain:

Mais je vous en prie. Donc, n'oubliez pas de remplacer ça parce que c'est quand même un peu gênant. Vous faites la même confusion évidemment sur les cycles de travail et les horaires de travail. Les astreintes et permanences, elles sont à détailler, on ne les a pas. On laisse supposer dans ce document que la délibération a été prise, mais visiblement, ce n'est pas le cas. Et sur le CET, j'y reviendrai juste après, mais effectivement, l'idéal, le plus logique, ça aurait été de le reporter après les élections professionnelles, pour que la nouvelle composition du Comité Social Territorial puisse se prononcer. J'imagine bien que vous n'allez pas le faire,

Monsieur le Président:

Je vous ai dit qu'au niveau planning, ça aurait été trop compliqué et précipité. Il n'y aurait pas eu de dialogue correct avec les instances.

Madame Poulain:

Mais vous l'avez déjà eu, le dialogue, avec le personnel ! Ne confondez pas personnel et représentants du personnel.

Monsieur le Président:

Vous considérez que les représentants actuels ne le représentent pas. En fait, vous êtes en train de prendre parti pour un syndicat, Madame Poulain.

Madame Poulain:

Non, mais c'est vous qui prenez parti.

Monsieur le Président:

Vous êtes en train de dire qu'actuellement, les représentants du personnel ne représentent pas le personnel.

Madame Poulain:

Non, mais allez-y. Je vous dis que dans le timing, le timing est très mal choisi. On est à deux semaines des élections. On a quand même un conseil municipal le 14 décembre, ce qui était parfait. Vous auriez eu le temps d'installer le nouveau Comité Social Territorial et de prendre en compte les remarques, et d'ajuster ou pas, puisque vous avez déjà mené ce dialogue social avec le personnel.

Monsieur le Président:

Les élections, c'est le 8 et ils sont installés le 9. Vous ne pouvez pas avoir un dossier, etc validé.

Madame Poulain:

Mais vous auriez pu le repousser. Vous auriez pu le repousser juste avant les vacances.

Monsieur le Président:

On vous épargne ça.

Madame Poulain:

Donc, vous n'osez pas. Mais moi, je suis très contente d'être en conseil municipal, Monsieur Desmons. Au moins, j'ai la parole et je peux débattre publiquement des sujets, et pas en catimini. Oui, parce que dans les commissions, après, les sujets changent. On a un son de

cloche en commission, et puis en conseil municipal un autre. Donc, on préfère le débat public, effectivement.

Monsieur le Président:

Sur ce règlement intérieur, à part ces remarques, est-ce qu'il y a d'autres choses ou on peut passer au vote ? Donc, qui est contre ce règlement intérieur ? Les groupes d'opposition. Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à une majorité plus deux voix, donc 17.

2022-148: Règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du Compte Épargne Temps

Monsieur le Président:

Nous avons ensuite le compte épargne-temps. Comme je disais, c'est une régularisation administrative. Madame Poulain.

Madame Poulain:

Oui. Sur le compte épargne-temps, premièrement, je voudrais souligner une incohérence : c'est que les mentions que vous prenez dans cette délibération ne sont pas les mêmes que celles qui sont inscrites dans le règlement intérieur. Ensuite, vous dites qu'il y a une alimentation qui peut se faire. Dans le cadre de l'alimentation justement, il y a un hiatus puisque là, on rajoute effectivement et on prend en compte la pose de RTT pour alimenter le CET. Ce qui est tout à fait logique puisqu'on met en place les RTT. Par contre, les agents qui vont pouvoir poser des RTT sur leur CET, pour certains, sont déjà quasiment au plafond. Là, je ne sais pas si vous vous rendez compte de la situation, mais vous allez vous retrouver avec 14 jours de congé par an par agent à donner sur l'année 2023. Donc, j'espère que vous êtes au carré et que vos organisations sont bien ficelées, parce que j'en mets ma main au feu que vous serez obligés d'en refuser systématiquement pour nécessité de service. Comment allez-vous faire dans ce cas, puisque la seule façon d'utiliser le CET que vous laissez aux agents dans la délibération qui est présentée, c'est la pose en récupération, alors que la loi permet de récupérer soit en points retraite, soit en rémunération ? Ça, je pense que c'est un combat qui est mené de longue date par la Fédération nationale de vos représentants syndicaux et je m'étonne qu'ils aient émis un avis favorable à tout ça.

Monsieur le Président:

Je rappelle qu'on a eu un avis favorable sur le document. On regardera s'il y a des aménagements qui peuvent être faits. À ce stade, c'est ce que je vous propose au vote ce soir.

Madame Poulain:

Nous, nous le refusons. Par contre, je vous invite à prendre en note la remarque, parce que dans votre gestion — vous voyez, je vous prends en amont, je vous explique le mécanisme en amont —, vous allez vous retrouver coincés.

Monsieur le Président:

Oui, Madame. OK. Parce que nos maquettes ne sont pas calibrées, c'est ça ?

Monsieur le Maire:

Mais vous ne savez pas ce qu'est une maquette organisationnelle, Monsieur.

Monsieur le Président:

Non, je ne suis pas DRH.

Madame Poulain:

Mais vous êtes le chef de la DRH. Donc, à un moment donné, il faut quand même se mettre au

parfum.

Monsieur le Président:

Le chef s'appuie sur les personnes qui sont compétentes dans leurs domaines. On ne peut pas tout savoir.

Madame Poulain:

Ça n'empêche pas de s'interroger.

Monsieur le Président:

Madame Poulain, ce n'est pas un concours d'intelligence. Oui, vous savez mieux que tout le monde. C'est vraiment ce qui ressort à chaque fois que vous faites une intervention.

Madame Poulain:

Et ça, ça vous embête parce que vous ne savez pas répondre. Vous savez, moi, j'ai quand même une inquiétude.

Monsieur le Président:

Vous êtes plus intelligente que moi, Madame Poulain.

Madame Poulain:

Non, je n'ai pas dit ça et je m'en fiche. Et mon niveau d'intelligence, franchement, il ne m'intéresse pas du tout. Par contre, moi, ce que je vois, c'est que quand je vous pose une question à vous qui êtes maire et qui ne cessez de le répéter, c'est Monsieur Michon qui me donne la réponse et qui répond. À un moment donné, il faut arrêter quand même.

Monsieur le Président:

Monsieur Michon n'est pas dupe de vos flatteries.

Madame Poulain:

Non, mais par contre, je souligne que vous n'avez jamais la réponse, Monsieur Desmons ! Est-ce que vous vous inquiétez vraiment des sujets que vous présentez ? Est-ce que vous les maîtrisez vraiment ? Ça, c'est une question de fond qu'il faut se poser. Voilà.

Monsieur le Président:

Oui, je suis incompetent.

Madame Poulain:

Si en plus vous l'avouez, maintenant on est bien.

Monsieur le Président:

Sur la numéro 23, qui est contre la délibération 23 ? 6. Qui s'abstient ? 6. Qui est pour ? 17 voix. OK.

2022- 149: Action sociale: Attribution de chèques vacances

Monsieur le Président:

La 24, sur les chèques vacances, je ne réexplique pas, on peut passer au vote. Il y a une petite précision que je n'ai pas dite à l'oral : il y a des règles sur le fait que les agents, au-dessous ou en dessous d'un plafond, l'essentiel des agents sont sur la règle des 80-20. Par contre, il y a une règle pour les petits contrats. Il y a un seuil, en fait. C'est soit 300 soit 150 si on est sur des

petits contrats.

Madame Parnetzki:

C'est sur les impositions, le revenu fiscal de référence, le calcul des chèques vacances ? Ou vous donnez comme ça 150 ? Ou vous prenez les circulaires ? Parce que normalement, on doit regarder quand même. Moi, dans la fonction publique où je travaille, je regarde les textes. Je regarde le revenu fiscal de référence et je regarde s'ils ont le droit, parce qu'il y a un tableau avec des sommes, combien ils ont droit...

Monsieur le Président:

Le seul tableau, c'est celui qui est à l'écran. C'est-à-dire que si sur leur fiche de paie, par rapport au plafond de la sécurité sociale, c'est-à-dire 3 428 euros, c'est vraiment...

Madame Parnetzki:

Donc, ce n'est pas sur des textes et circulaires de la fonction publique territoriale ? C'est vous qui avez décidé comme ça ? Je pose la question.

Monsieur le Président:

Je suis embêté parce que là, l'adjointe qui a travaillé là-dessus, c'est Madame Charlet qui a été opérée, comme vous le savez. Donc, elle n'est pas là ce soir pour rentrer dans les détails là-dessus. Je n'ai pas la réponse.

Madame Parnetzki:

J'espère qu'elle va bien, d'ailleurs.

Monsieur le Président:

Oui, elle va bien.

Madame Parnetzki:

Merci. Parce que pour moi, vous avez un texte de la fonction publique sur les chèques vacances. À moins qu'il y ait un truc en interne, je voudrais savoir. Merci.

Monsieur le Président:

Sur les chèques vacances, qui est contre ? Ah, une intervention, Madame Poulain ?

Madame Poulain:

Oui. Alors, effectivement, on va être pour la mise en place des chèques vacances. Par contre, c'est vraiment dommageable que ça ait été négocié comme une contrepartie des 1 607 heures. C'est un peu mesquin, ça aurait pu être proposé en plus. Sinon, pour information, c'est régi par l'article 732-3 du code de la fonction publique et qui renvoie au code du tourisme.

Monsieur le Président:

Qui est contre la mise en place des chèques vacances ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je me permets de faire un commentaire puisque c'est un peu facile de voter contre les autres et d'être pour celle-ci. Ça, c'est encore de la démagogie. Moi, je vais m'expliquer, ça fait partie d'un pack, soit on est d'accord pour tout, soit on s'abstient sur tout.

Madame Poulain:

Nous n'avons pas participé aux négociations.

Monsieur le Président:

C'est pour mettre le doute dans l'esprit des gens.

Madame Poulain:

Pas du tout.

Monsieur Michon:

Monsieur le Premier ministre, s'il vous plaît. Monsieur le Premier Ministre.

Monsieur le Président:

Monsieur Michon, je ne vous permets pas. Allez-y, je vous donne la parole.

Monsieur Michon:

Pourquoi je dis "Monsieur le Premier ministre" en plus de tout ce que vous avez dit ? Écoutez, rappelez-vous, quand vous étiez dans l'opposition, ce que vous votiez et ce que vous ne votiez pas. Rappelez-vous : vous votiez, par exemple, des dépenses sans voter les recettes. N'est-ce pas ?

Monsieur le Président:

Oui, on en a déjà parlé.

Monsieur Michon:

C'est aussi de la démagogie.

Monsieur le Président:

Vous êtes maire Honoraire...

Monsieur Michon:

Je vous fais remarquer que nous, à chaque fois, quand on propose une dépense, on propose une recette. Donc, à démagogue, démagogue et demi ; bien le bonjour.

2022-150: Délibération relative au Projet Éducatif Territorial labellisé plan mercredi

Monsieur le Président:

On va passer au point suivant qui est le PEDT. Ça revient à la discussion qu'on a eue tout à l'heure sur le Centre social. C'est vraiment un document, vous l'avez vu, c'est une première, il n'y avait pas de PEDT avant. On aura juste une correction aussi dans la délibération, en bas de la page 25. C'est pour la période — comme c'est indiqué dans le PEDT — 2022-2024, et pas 2023-2026. Ce document, il est un peu général. Il est demandé par la CAF spécifiquement pour avoir des financements qui iront directement au Centre social puisque c'est lui qui portera le mercredi, dans le plan mercredi, mais il faut avoir délibéré sur un PEDT avant le 31 décembre. Donc, voilà. Ce document reprend les actions autour de l'enfant et de la famille, d'une manière un peu générale, sur la commune de Waziers. Donc, c'est nécessaire dans la partie administrative des subventions de la CAF sur la mise en place du mercredi. Je redis pour que ça soit bien clair : un sujet sur lequel on travaille, le Centre social, très concrètement, j'y prends part personnellement pour voir quand on le lance sur 2023 pour que ça puisse se mettre en place pour les enfants et les parents. Madame Poulain.

Madame Poulain:

Sur la période de validité, ça aurait pu être plus judicieux de faire 2023-2024, puisque là, l'année 2022, elle est quand même bien entamée. Deuxième petite question : que signifie le D de PEDT ? Parce que pour moi, on vote un projet éducatif territorial. Pardonnez mon ignorance.

Monsieur le Président:

Pour moi, c'est de territoire, plan éducatif de territoire. On l'a toujours appelé comme ça en interne. Oui, c'est ça. Des fois, il y a des petits articles comme ça qui ne sont pas mentionnés. J'imagine que sans D, ça sonne moins bien...

Madame Poulain:

Voilà, c'est juste pour mon information.

Monsieur le Président:

On met sur 2022 parce qu'il faut avoir délibéré au 31 décembre. Du coup, je pense que c'est aussi pour ça, c'est pour montrer qu'il y a des actions qui sont dedans, qui sont appliquées et donc, qui soient signées rapidement avant le 31 décembre, donc il faut que la période 2022 soit dedans.

Madame Poulain:

Puisque vous savez, quand on remplit des dossiers comme ça, je veux bien, les demandes de subvention, les demandes d'aide, oui, forcément, il faut présenter une belle copie à l'État. Mais pour être honnête avec les services de l'État, à quel moment dans votre dossier, vous indiquez que vous augmentez les tarifs des ALSH, que vous faites payer les activités périscolaires, etc. ? Parce que c'est intéressant ça quand même dans le bilan, bilan que je vous ai demandé et que vous ne m'avez pas communiqué d'ailleurs.

Monsieur le Président:

Il n'y a pas de bilan puisque c'est une première.

Madame Poulain:

D'accord. Pourtant, il m'avait semblé qu'il y avait un préexistant.

Monsieur le Président:

Il y avait des projets éducatifs, mais qui sont spécifiques. Ça, c'est les PE. Donc, pour la garderie, pour les ATSEM, etc. Mais il n'y avait pas de document général comme ça qui effectivement appelle à se réunir régulièrement avec les différents partenaires, ce qui fait un peu doublon parce qu'on se réunit déjà avec la Caisse des écoles, avec le PRE, on rencontre différents partenaires : la cité éducative avec la caisse des écoles de Waziers, la CTG avec la CAF. Donc là, avec le PEDT qui nous amène, on fait d'une pierre deux coups, trois coups puisque les documents seront en commun, mais pour l'instant, ce document n'est pas existant. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon:

Oui. Pour être tout à fait juste, on avait avant un contrat éducatif local pendant plusieurs années. Et il y a à peu près une dizaine d'années, il a été supprimé puisque l'Éducation nationale ne voulait plus être partenaire parce que forcément, ça nécessitait qu'ils débloquent un peu d'argent. Donc, il y avait eu des restrictions et donc, on n'en a plus eu. On avait un contrat Enfant-Jeunesse avec la CAF uniquement. Maintenant, on revient à un contrat éducatif avec l'ensemble des partenaires. Mais peut-être que dans quatre-cinq ans, l'État se désengagera encore et on fera encore autre chose.

Monsieur le Président:

Qui est contre ce PEDT ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

2022-151: Avenant à la convention de mise en oeuvre du dispositif "Petits déjeuners"

Monsieur le Président:

Le point suivant, c'est simplement pour formellement délibérer. C'est à nouveau pour une

histoire d'argent, pour aller chercher la subvention de l'Éducation nationale, pour le petit-déjeuner proposé dans les écoles. Il y aura une question tout à l'heure d'Agir pour Waziers, pour laquelle on doit avoir des éléments. Mais là, c'est vraiment d'acter formellement qu'on va renouveler pour l'année scolaire nouvelle de 2022-2023. Madame Poulain.

Madame Poulain:

Là, pour le coup, vous avez un bilan ? Vous avez un an de recul

Monsieur le Président:

On vous donnera des éléments tout à l'heure.

Madame Poulain:

Moi, j'ai du mal à voter quand même pour quelque chose qu'on renouvelle sans bilan. Mais bon, ce n'est pas grave. Et je voudrais quand même qu'on soit bien conscients d'une chose, c'est que la mise en place d'un schéma... est-ce qu'on a des éléments de réponse par rapport à la mise en place uniforme dans les écoles, à l'arrivée dans les écoles ? Parce que la dernière fois, on avait eu un débat et je pense que ça peut être intéressant d'avoir la réponse.

Monsieur Michon:

On n'a pas posé la question.

Madame Margonelli:

Sur le fonctionnement ?

Madame Poulain:

Oui.

Madame Margonelli:

Alors, c'est un dispositif de l'Éducation nationale. Donc, ça se passe sur le temps scolaire. J'ai de petites informations, je vais les donner tout à l'heure puisque ce sera dans mon exposé. Maintenant, ce ne sera pas dans le détail parce que — je l'expliquerai tout à l'heure — chaque école a son fonctionnement, que c'est un dispositif Éducation nationale qui se passe sur le temps scolaire. Donc, la Municipalité entre guillemets n'a pas à aller voir, à s'immiscer dans le fonctionnement pédagogique d'une école. Mais bon, ce ne sera pas hyper précis.

Madame Poulain:

D'accord. Du coup, je ferai ma remarque à ce moment-là.

Monsieur le Président:

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

2022-152: Délibération portant autorisation d'ouverture des commerces le dimanche

Monsieur le Président:

Pour le point 27, je vais passer la parole à Madame Tabet sur les dimanches.

Madame Tabet:

Bonsoir tout le monde. La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques modifie la réglementation sur le travail dominical. Suite à une demande de plusieurs commerçants, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser l'ouverture des commerçants de détail non alimentaires jusqu'à six dimanches.

Monsieur le Président:

Des remarques avant de passer au vote ? On est sur six dimanches cette année. Monsieur

Michon.

Monsieur Michon:

Écoutez, vous avez parlé de polémique tout à l'heure. Je crois qu'aux mêmes réunions l'année dernière, il y avait déjà eu ce débat. Alors, je pense que raisonnablement, ramené à cinq, on va voter les cinq. Puis les commerces qui veulent plus, vous le savez très bien comme moi, sans rigoler, ils feront une demande. Ils auront une dérogation et nous, on restera dans le cadre de la compétence de la Mairie puisque jusqu'à cinq, c'est nous qui décidons. Au-delà, ce n'est pas nous qui décidons.

Monsieur le Président:

Au-delà, c'est nous qui décidons, mais l'agglo doit décider aussi. Donc, ça ne change rien à notre problème. C'est que si on est contre les dimanches, on ne vote pas du tout les cinq. Donc, c'est pareil. Donc voilà, c'est votre commentaire. Nous, on a trouvé un compromis. L'an dernier on était passés sur 8. Ça avait fait beaucoup de débats, beaucoup de polémiques. Vos groupes ne savaient plus ce qu'ils avaient voté les dernières années. Là, cette fois-ci, on est partis sur six. Il n'y a que trois magasins au final qui sont intéressés par la demande puisqu'il y a plein de dérogations. Les enseignes de bricolage n'ont pas besoin de demander ; les enseignes alimentaires ouvrent tous les matins, même le dimanche. Donc, on fait toute une histoire pour juste trois magasins. Peut-être indiquer les dimanches qui seraient proposés puisqu'il me semble que c'est une information importante ?

Madame Tabet:

Ce serait le dimanche 15 janvier 2023 puisqu'il y a les soldes, le dimanche 26 novembre pour le Black Friday et les dimanches 3, 10, 17 et 24 décembre.

Monsieur le Président:

Il y avait une demande pour le dimanche 31 aussi, par exemple, mais qu'on ne prend pas. Du coup, cela ne fait que 6. Monsieur Bachiri, je crois que vous vouliez parler ?

Monsieur Bachiri:

Oui, c'est le dernier débat. La question que je me pose, c'est comment vous avez pu convaincre votre équipe de passer de cinq à six, puis finalement, un an après, oublier ce qu'on a voté lors des débats ? Ça, c'est chez vous. Moi, ce que je voulais vous dire, c'est sur le travail du dimanche. J'ai en face de moi Evelyne dont la belle fille travaille dans mon magasin et crois-moi que si notre équipe n'était pas présente, le volontariat ne serait pas présent et beaucoup de personnes travailleraient contre leur gré. Le travail du dimanche, pour le bricolage, il n'y a pas besoin de discuter puisqu'en fait, c'est une loi qui le prévoit bien. Effectivement, on a délibéré, c'était il y a un mois et demi, au dernier conseil communautaire. J'ai pris part, j'ai échangé au conseil communautaire, j'ai donné mon point de vue : je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. En fait, l'Agglo, elle l'a fait surtout pour la ville de Douai parce que Douai en avait besoin, pour son centre-ville, pour les fêtes de Noël. En fait, cinq dimanches pour les commerces dont on parle, trois et deux vont très bien. Trois et deux pourquoi ? Parce qu'on a deux dimanches de soldes et trois pour Noël. Les cinq, ils sont calés comme ça. Le sixième, je suis passé puisque les deux magasins dont vous parlez, puisque le troisième, je ne sais pas qui c'est, mais il y a Boulanger et But.

Monsieur le Président:

Le troisième, c'est celui qui vient d'ouvrir rue Facon.

Monsieur Bachiri:

Ah oui, c'est celui d'Action! D'accord, très bien. Et encore, Action, voyez-vous, je ne suis pas certain qu'ils aient besoin de nous. Action, ils n'ont pas besoin de nous, puisque sur la zone de Noyelles, ils ouvrent tous les dimanches et ils ont un accord. Donc, en fait, ça ne concerne que

deux magasins. Mais pourriez-vous dire dans cette salle que finalement, c'est un seul dimanche, ce n'est pas beaucoup, c'est six ? En fait, c'est six. C'est un de plus. Donc, ça fait six. En fait, Boulanger et But puisque moi, je suis quand même allé voir les salariés, pour leur poser la question : ils ne sont pas intéressés pour travailler le dimanche. Ils ne sont pas volontaires. J'ai sollicité le délégué syndical CGT.

Madame Tabet:

Moi, je suis allée directement chez Leroy Merlin. Ils sont très contents de travailler le dimanche.

Monsieur Bachiri:

Chez Leroy Merlin ? Attends, et oh oh, ne va pas sur ce terrain-là. On ne va pas sur ce terrain-là.

Madame Tabet:

Pourquoi ? Parce que tu travailles chez Leroy Merlin ?

Monsieur Bachiri:

On ne va pas sur ce terrain-là, parce que si tu pouvais regarder ne serait-ce ce qui se passe chez Leroy Merlin, mais à l'échelle de la France, à l'échelle de la France, les emplois qui sont faits le dimanche, c'est les emplois précaires, les emplois à 10 heures. Et le nombre de démissions que tous les lundis, on récupère... On en est aujourd'hui, sur le travail du dimanche, toutes les semaines à remplacer des personnes. Ça ne tient pas. Avec 10 heures, on ne travaille pas, on ne tient pas. Ce n'est pas le débat. Aujourd'hui, le débat qui va se poser, chez nous, chez Leroy Merlin, je ne vais pas parler au nom de l'enseigne puisque celle-là est autorisée à faire ce qu'elle veut. Donc, elle est couverte. Il n'y en a que deux qui vont nous concerner sur le site de Waziers, on va les citer, c'est Boulanger et But. Aujourd'hui, le Black Friday de plus en plus d'entreprises, se retirent du Black Friday parce qu'ils trouvent que ce n'est pas très commerçant et que ce n'est pas très intéressant de le faire. Les grandes enseignes commencent à porter des valeurs. Très bien ! Mais aujourd'hui, je vais quand même vous dire un truc, parce que moi, je veux bien parler de ce problème quand même, il y a quand même quelque chose qui devrait vous interpeller dans l'histoire du travail du dimanche, pourquoi on en arrive là. Le repos dominical, c'est un droit fondamental du travail et un choix de société. L'arrêt du repos dominical date d'une loi de 1906, à la suite de la séparation de l'Église et de l'État en 1905, qui l'a instauré dans un souci de protection de la sécurité au travail. Cette avancée sociale majeure faisait directement suite — écoutez bien, ça nous concerne bien nous, les Nordistes, d'accord ? Ceux qui habitent les Hauts de France connaissent cette histoire que je raconte —, cette avancée sociale majeure faisait directement suite à la grève des mineurs du Nord, la catastrophe minière de Courrières, à 20 kilomètres de chez nous - c'est ça, l'histoire —, où un millier de mineurs sont morts. Le Nor, la terre dont on parle, la terre aussi de la galaxie Mulliez dont font partie Leroy Merlin et Boulanger. Moi, je ne voudrais pas qu'à un moment donné, que l'argent, quand elle parle, l'Histoire se couche. Le repos dominical est en outre un pilier dans la vie des Français. C'est un choix de société dont il s'agit. Bien vivre, c'est avoir le temps d'être en famille ou entre amis, d'avoir du temps de loisir ou autre que celui d'être obligé de faire ses courses le dimanche. Quand on nous donne la possibilité d'ouvrir le dimanche, on dérègle aussi la famille. Que serait une famille où les enfants seraient à l'école la semaine et les parents travailleraient le week-end ? Imaginez, dans la durée, les souvenirs d'enfance que garderont ces enfants-là. Et sur le plan social, pensez-vous que ce sont les familles les plus aisées qui iront travailler le week-end ? Bien sûr que non. Encore une fois, ce seront les personnes les plus défavorisées qui auront le choix entre le travail du dimanche et le chômage. Peut-on vraiment parler d'un choix ? Exercer le dimanche au travail, quelle est la vie de famille ? Quel modèle pour demain ? En autorisant les ouvertures le dimanche, ce soir, pour ceux qui le voteront, vous allez accomplir une des plus tristes avancées de notre temps : avoir une vie de famille sera devenu un luxe réservé aux plus aisés. D'accord. Notre logique, c'est

plutôt l'humain. Ce n'est pas une course de malade à la consommation. Moi, je vous dis simplement : votez bien et vous devriez retirer ce dimanche en plus.

Madame Tabet:

Juste que je vous rappelle que c'est quand même sur du volontariat. C'est important de le dire. Il y a un salaire plus ou moins double et il y a quand même un repos compensateur. Il ne faut pas prendre que le côté négatif.

Monsieur Bachiri:

Je vais t'expliquer. Je vais t'expliquer comment ça fonctionne.

Monsieur le Président:

De toute façon, on n'est pas d'accord là-dessus. Terminez en 10 secondes, 20 secondes.

Monsieur Bachiri:

Le repos compensateur, c'est pour celui qui travaille les 35 heures, dont la loi précise qu'il faut avoir une deuxième journée de repos quand on travaille le dimanche. Des contrats étudiants avec un travail de 10 heures n'ont pas de repos compensateur. Ils n'en ont pas. Ils sont majorés à 150 %. Or nous, les travailleurs en semaine, sommes payés à 200 %. 200 %. Pourquoi inférieur à une semaine à 200 % et pourquoi le dimanche serait réglé à 150 % ? La base du montant dont tu parles, la loi précise que chaque personne doit remplir un document et le signer sur la base du volontariat. Je te mets au défi de les récupérer dans les magasins Leroy Merlin France et ceux de Boulanger et But par exemple.

Non, mais si, parce qu'il y a cette obligation, malgré tout, de demander sur la base du volontariat. Je te mets au défi de récupérer ce document-là et je le dis là parce que, Evelyne pourrait tout à fait le mesurer, même ceux qui ne sont pas volontaires, je t'assure qu'on ne leur laisse pas le choix parce qu'il y a quand même une activité à tenir. Il y a des gens qui, le dimanche, vont poser un CP, vont poser un congé quand même pour ne pas travailler le dimanche. Tu vois, qu'on n'inverse pas les choses. Après, chacun fait avec sa conscience, chacun fait ce qu'il a envie.

Monsieur le Président:

OK.

Monsieur Bachiri:

Mais on n'est pas en train de faire une avancée sociale ce soir. On est plutôt en train d'écrire une régression sociale.

Madame Tabet:

Tu sais, là où je travaille, je suis commerçante sur Noyelles Godault. Pour la plupart, il y a 147 cellules, ça se passe très bien. Je ne comprends pas. Il n'y aurait que chez Leroy Merlin vraiment où on impose des dimanches. En général, ça se passe très bien.

Monsieur le Président:

Monsieur Zaïr.

Monsieur Zaïr:

Moi, j'ai juste une chose à dire : je crois que la liste, à l'époque, vous étiez Divers Gauche. Là, il faut changer l'appellation parce que, honnêtement, on ne peut pas être de gauche et dire que le dimanche, on va aller bosser. On ne peut pas être de gauche et après dire : "On va faire payer des gamins le mercredi." On ne peut pas être de gauche. Ce n'est pas possible ! Moi, ce n'est pas possible.

Monsieur le Président:

Moi, je voudrais juste, parce que ce que vient de dire Monsieur Bachiri... j'imagine que comme ça, ça sera au PV. Il pourra l'afficher dans son lieu de travail et il aura fait son boulot de représentant syndical. Ça, c'est une petite remarque. Par contre, dans vos interventions, vous disiez qu'on pourrait mettre cinq. Mais on peut mettre zéro. C'est-à-dire que le maire peut faire zéro. C'est de zéro à cinq. On n'a pas besoin de demander à Douaisis Agglo, mais on peut dire quatre, par exemple. Si vous êtes contre, il faut dire zéro dans ce cas-là.

Monsieur Bachiri:

Surprenez-moi.

Monsieur le Président:

Vous n'avez pas encore compris malgré tout le débat de l'année dernière la délibération de ce soir ? C'est quand même incroyable. On va passer au vote. On n'est pas d'accord là-dessus.

N'essayez pas de noyer le poisson. En tout cas, si vous êtes logique, vous ne dites pas cinq. Vous dites zéro. Vous avez dit cinq.

Si c'est six, ça va passer à Douaisis Agglo, vous serez obligé de répéter votre intervention à Douaisis Agglo. Ça va repasser, ça va passer à Douaisis Agglo.

Madame Poulain:

Quand vous avez une délibération que vous maîtrisez, vous ne la lâchez pas.

Monsieur le Président:

Alors, qui est contre cette délibération ? Six. Encore une fois, vous allez voter comme ça pendant des années. Ce n'est pas grave. Qui est pour ? 17. OK.

2022-153: Convention de servitude entre ENEDIS et la commune de Waziers

Monsieur le Président:

Le point suivant, c'est la convention servitudes entre Enedis et la commune de Waziers. C'est du classique, il y a un petit plan, c'est pour les lots libres à Berce Gayant, 44 parcelles. Pour qu'Enedis puisse intervenir, etc., il faut un accord entre la Ville et Enedis. Des remarques particulières ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

2022-154: Intercommunalité: Modification des statuts de Douaisis Agglo

Monsieur le Président:

Le point 29, c'est la modification des statuts de Douaisis Agglo. Vous avez le document à côté. Chaque groupe a la chance d'être représenté en Douaisis Agglo. Je pense qu'il n'y a pas de remarque particulière. On peut passer au vote là-dessus ? Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

2022-155: Urbanisme: Mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Monsieur le Président:

Pour le point 30, je passe la parole à Sébastien Ferenz.

Monsieur Ferenz:

Ça concerne la dématérialisation des dossiers portant autorisation sur l'urbanisme, qui a été introduit par la loi ELAN. Donc, aujourd'hui, c'est pour délibérer sur la mise en place de ce

guichet unique, c'est-à-dire la dématérialisation possible de ces dossiers sur notre commune.

Monsieur le Président:

Madame Poulain.

Madame Poulain:

J'avais demandé à avoir les conditions générales puisque normalement, elles sont annexées. Je vois qu'en dessous, c'était marqué "les documents sont consultables au service Urbanisme". Donc, il y a un petit problème : quand c'est annexé aux documents, ça veut dire que c'est joint avec. Visiblement, vous annexez vos documents à la méthode russe. Ce n'est pas grave. Après, on avance. Donc, on va voter.

Monsieur le Président:

Qui est contre cette mise en place ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

2022-156: Désignation des membres siégeant à la commission municipale "Avenir de la Piscine".

Monsieur le Président:

On a ensuite le point 31, de nouveau. On a créé la commission le 1er septembre. L'opposition n'était plus là au moment de désigner les membres. Le 6 octobre, le groupe Agir pour Waziers a désigné son titulaire et son suppléant. Il reste toujours pour Engagés pour Waziers la possibilité de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger à cette commission, sachant que j'ai reçu une information de la sous-préfecture comme quoi il y avait une demande des Engagés pour Waziers pour annuler la délibération de la dernière fois et de demander à la repasser. De toute façon, j'avais dit que, c'était en février que je la repasserai, pour que ça permette de faire une réunion (à ce sujet-là et) pour ne pas traîner. Donc, la prochaine se fera si vous désignez enfin quelqu'un rapidement avec vous.

Madame Poulain:

Ah, mais vous nous faites passer pour des obstrueteurs de dossier et qu'on bloque l'avancée de vos dossiers. Je vous rappelle quand même que c'est vous qui avez négocié en catimini avec Aubry la fermeture de notre piscine et la convention avec Aubry, que vous nous avez sciemment menti au budget 2022, que vous nous avez annoncé la chose au 13 juin en commission, qu'on vous a demandé la mise en place d'une commission en urgence que vous nous avez refusée, et vous revenez la bouche en cœur au 1er septembre en disant : "C'est moi le grand Sauveur, venez tous et prenez part à la commission !" Je voudrais rappeler quand même une vérité, c'est que nous n'avons pas refusé de siéger comme vous l'avez dit. On a formulé un recours auprès de Monsieur le Préfet et on attendait un retour. Visiblement, on ne l'aura pas. Là, par contre, vous venez quand même d'acter une chose intéressante, c'est que vous la repassez : c'est-à-dire que cette délibération annule et remplace la précédente ? Vous confirmez ?

Monsieur le Président:

Non, parce que c'est valablement tenu en attendant la réunion. Donc là, on la repasse pour qu'on puisse changer les membres. Comme ça, des fois...

Madame Poulain:

D'accord. Est-ce que nous allons avoir accès au compte rendu de la précédente réunion ? Ce qui peut être intéressant quand même.

Monsieur le Président:

Oui.

Madame Poulain:

D'accord, très bien. Par contre, je voulais juste rétablir cette petite vérité sur l'historique, parce que visiblement, dans la presse, vous vous empressiez de donner des informations que vous vendez comme ayant valeur de vérité. Donc, on ne s'est pas opposés à ce groupe de travail. Par contre, une autre information, c'est que je voudrais rappeler que moi aussi, je suis un agent public, et que tout à l'heure, vous avez annexé au règlement intérieur une charte de déontologie. Vous ne respectez pas la réserve que je me suis moi-même imposée, c'est-à-dire que je n'ai jamais parlé de mon emploi ni de mes fonctions de façon publique et que vous, vous le faites ouvertement via la presse. Je note la manipulation. Mais de ce fait, afin qu'il n'y ait pas de conflit et que rien ne puisse m'être reproché, si j'allais me proposer pour siéger à cette commission puisqu'effectivement, je travaille sur un dossier similaire, de ce fait, ce sera Mohamed Zaïr qui participera à la réunion et j'apporterai mes compétences du mieux que je peux à travers mon groupe.

Monsieur le Président:

Avec comme suppléant ? Monsieur Bachiri ? OK. Monsieur Michon, une remarque ?

Monsieur Michon:

Oui. Je profite que cette délibération repasse. Comme elle repasse, on peut la modifier ? On peut l'améliorer ? Donc, je reviens sur la proposition que j'avais faite, c'est que l'opposition ait au moins deux membres dans cette commission, ce qui faciliterait quand même les échanges et le travail. On a l'occasion aujourd'hui de rectifier le tir, c'est-à-dire de faire en sorte qu'il y ait les deux membres, ou alors d'inviter les suppléants à la réunion pour qu'il y ait un suivi plus efficace des problèmes. Et elles n'en disent rien, mais je trouve quand même dommage que parmi les deux indépendantes, il n'y en ait pas une qui puisse siéger à cette commission.

Monsieur le Président:

On n'a pas changé d'avis là-dessus et du coup, j'en profite, vous aurez la convocation demain, mais la prochaine réunion se tiendra jeudi prochain 1er décembre à 18 heures. Donc, Monsieur Zaïr, Monsieur Michon, pour ne pas perdre de temps, maintenant que vous avez désigné également vos membres.

Monsieur Michon:

Il faut vérifier qu'on est libres.

Monsieur le Président:

Oui, mais bon, vous avez un suppléant. En tout cas, c'est la date que je vous propose. Vous serez invités demain. Donc, on complète, je ne reviens pas sur les autres membres. C'est tout simplement la désignation, au niveau du groupe Engagés pour Waziers, en titulaire, Monsieur Mohamed Zaïr et en suppléant, Monsieur Karim Bachiri.

2022-157: Marchés Publics: Attribution du marché de travaux pour la rénovation du sol de la cuisine centrale

Monsieur le Président:

Sur le point 32 ensuite, nous avons l'information sur le sol de la Cuisine centrale. Le prix était pour 40 % la valeur technique 35 %, les moyens humains 10 %. Vous avez tous les éléments en dessous. La commission s'est réunie il y a quelques semaines. Je pense que la date n'a pas été mise. Ce sera précisé dans le PV. Je ne la connais plus, je ne m'en souviens plus. Enfin, peu importe. Elle s'est tenue, des membres de l'opposition étaient là, et les travaux devraient se faire au mois de février d'ailleurs, sur le changement de la résine. Des remarques là-dessus ? C'était en commission. Rien de spécial ?

Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la

commune prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président:

Sur la délibération 33, c'est la décision prise dans le cadre de l'article 2122.

Une convention a été signée avec l'EFS pour une collecte de sang, en 2022-2023, j'imagine — je corrige en même temps —, de reconduire aussi avec la société SAEM centre d'affûtage le contrat pour 1 400 euros TTC, avec la société PITNEY Bowes pour la machine, à affranchir encore 863,40 euros TTC. Et mise à disposition de moyens entre les Restos du Cœur, la Région lilloise et la commune de Waziers pour l'année ou la saison en cours, du 1^{er} novembre au 31 octobre 2023, et de reconduire les contrats avec Siemens sur la maintenance, sécurité incendie, etc., pour un montant de 7 927,16 euros. Ce n'est pas passé en commission d'appel d'offres, car c'est en dessous des seuils, vous avez une information sur les marchés publics sur le colis de Noël en faveur des aînés de la commune, donc 1 100 colis. On a reçu deux offres et comme l'an dernier, c'est Douai Distribution Leclerc qui l'a emporté, pour un montant de 29 642,65 euros. Voilà sur les décisions directes. On arrive sur la partie Questions diverses. Il y a un document qui n'est pas encore ouvert, je pense. Ce serait plus simple, pour le suivi, de l'afficher. Il est dans votre... APW. Attendez. Non, c'est que vous n'êtes pas dans le bon répertoire. Non plus. On va y arriver. Bon, là, il a disparu.

Madame Poulain:

Ici, c'est Engagés pour Waziers.

Monsieur le Président:

Oui, il a été déplacé dans "Divers". Il a été déplacé. Et voilà, il est là. Question APW.

Madame Poulain:

Ce n'est pas APW, c'est Engagés.

Monsieur le Président:

Non, mais APW, c'est Agir Pour Waziers. Le bilan de la rentrée scolaire. Je vais laisser Catherine Margonelli.

Madame Margonelli:

Je vais répondre aux questions précises qui m'ont été posées : le nombre d'élèves par niveau, cette année, nous avons 50 tout-petits, 116 petits, 106 moyens, 121 grands, 130 CP, 94 CE1, 110 CE2, 118 CM1, 115 CM2. Donc, au total, 960 élèves sur la commune. Ça, c'était les effectifs au 20 octobre. Bien sûr, il y a peut-être des petits changements, mais ça varie de 1 à 2 élèves, pas plus. J'ai les effectifs par école, si ça vous intéresse. Si vous voulez que je vous donne les effectifs par école. D'accord. Les nouveaux enseignants. Alors, à Guironnet, deux nouvelles enseignantes qui sont sur la même classe du CM1, madame Wesolowski et madame Decreton. À Gambetta, madame Deneux en CE2-CM1, madame Delpy en CM1-CM2. À Copernic, Madame Vandeputte qui fait la décharge de madame Catouillart, la directrice, et madame Caridroit qui complète le temps de l'EMF, madame Cardoz qui remplace madame Dupriez qui est en congé maternité. Joliot-Curie, madame Demarquette qui décharge la directrice, et madame Defever qui complète le temps partiel de Madame Gregorski en moyenne section-grande section. À l'école maternelle Duclos, madame Angius en grande section. Et à l'école Chopin, madame Rigaud en moyenne section. Ensuite, on m'a demandé s'il y avait des difficultés particulières. Donc, j'ai demandé aux directeurs d'écoles et aux directrices d'école de me faire savoir s'ils avaient rencontré des difficultés. À Guironnet, Monsieur Martin m'a répondu qu'il n'avait pas eu de difficulté particulière. Comme à toutes les rentrées, on a beaucoup de travail — je dis "on" parce que oui, on est directeur, directrice d'école, on a énormément de travail —. Toutefois, sa rentrée a été plutôt sereine, plus simple que les précédentes, due au fait qu'il n'y a plus de consignes restrictives liées à la situation sanitaire et parce qu'il y a un respect

mutuel entre les maîtres et les familles. À Gambetta, pas de difficulté particulière, ni à Copernic, ni à Joliot Curie, ni à Duclos ni à Chopin. Donc, tout s'est bien passé visiblement.

Je vais passer à la deuxième question. Comment se passe les petits-déjeuners gratuits dans chaque groupe scolaire ? Comme je le signalais tout à l'heure, c'est un dispositif de l'Éducation nationale. Donc, l'organisation des petits-déjeuners à l'école est propre à chaque école et ça reste un temps pédagogique, puisque c'est fait sur le temps scolaire. Il y a d'ailleurs des actions qui sont mises en place autour de ce temps-là, notamment à l'école Duclos. Madame Le Gall expliquait qu'elle allait faire intervenir les grandes sections dans la classe de petite section sur ce temps de petit-déjeuner. C'est pour cette raison que je n'avais pas répondu la dernière fois, parce que comme l'organisation est propre à chaque école, il n'y a pas de réponse unique. Alors, il y aurait eu un dysfonctionnement. S'il y a eu un dysfonctionnement dans une école, je n'ai pas eu de retour. Donc, je ne suis pas au courant. Et s'il y a eu un dysfonctionnement, ce qui est possible, ce n'est pas à la Mairie de le régler parce que c'est sur le temps scolaire. Alors, pour répondre à cette question, je me suis donc adressée aux directeurs et directrices d'école qui ont énormément de travail, mais qui ont eu l'obligeance et l'amabilité de me répondre — et je les en remercie —. Donc, à Guironnet, je vous lis exactement ce que les directeurs et directrices d'école m'ont répondu : "À l'école Guironnet, le petit-déjeuner se déroule à la récréation du matin pour éviter de perdre sur le temps de l'enseignement. Bien entendu, quand nous savons qu'un enfant n'a pas déjeuné, on lui propose un encas, c'est-à-dire qu'on n'attend pas le temps de récréation. Les enfants ont leur goûter après leur passage aux toilettes et s'être lavé les mains. Nous ne perdons donc aucun temps. Et à Guironnet, la mobilisation d'une équipe de 15 mamans, qui gère les menus et la distribution des goûters. Il n'y a pas de pointage des élèves qui prennent le petit-déjeuner. D'après Monsieur Martin, environ 70 à 75 % de l'effectif participent et ce qui n'est pas distribué sur la semaine est redistribué le vendredi. Et moi, je tenais à remercier les mamans qui participent, parce que c'est un bel engagement. À Gambetta, tout se déroule bien. Beaucoup d'élèves prennent le petit-déjeuner, à peu près trois quarts des élèves, d'après Monsieur Legrand). Il est pris le matin en arrivant sur le temps d'accueil. Parfois, ça déborde un peu sur le temps d'apprentissage. Cela prend environ 20 minutes. À Copernic, les petits-déjeuners se déroulent bien. Madame Catouillart n'a pas de chiffres précis sur le nombre d'enfants qui mangent. Le petit-déjeuner se déroule durant l'accueil et empiète un peu sur le temps de classe. À Joliot-Curie, les petits-déjeuners se déroulent sur le temps d'accueil des élèves. Il est proposé à tous les enfants, donc pas de pointage. À Duclos, cela prend plus ou moins de temps en fonction de ce qui est proposé aux enfants. Cela se passe sur le temps scolaire et concerne tous les enfants, soit 150 élèves par jour. À l'école Chopin, le petit-déjeuner est donné à l'arrivée à l'école, après le passage aux toilettes et le lavage des mains. Il est proposé à tous les enfants qui acceptent ou non de le prendre. Le temps du petit-déjeuner est variable en fonction de ce qui est proposé aux enfants. Le nombre d'enfants participant varie également en fonction de ce critère, en fonction de ce qu'on leur propose.

Troisième question. Je peux passer à la troisième question ? Quelle est la fréquentation exacte pour les Wazierois et pour les extérieurs par demi-journées de l'accueil périscolaire durant les deux premiers mois de l'année ? Pour le mois de septembre, à la garderie du matin, 22 enfants ont fréquenté la garderie sur ce créneau et sur ces 22 enfants, il y avait deux enfants de Douai-La Clochette. Sur 108 présences comptabilisées sur ce créneau-là, il y a eu 104 présences d'enfants wazierois et quatre présences de ces deux enfants. Donc, ces deux enfants sont venus quatre fois sur le mois. Pour la garderie du soir, 32 enfants l'ont fréquenté, dont un enfant de Douai. Et sur 141 présences réalisées, cet enfant-là, cet enfant de Douai est venu neuf fois et le reste des présences sont des enfants de Waziers. Et pour le créneau du matin et du soir, il y a eu 10 enfants qui ont fréquenté ce créneau-là et ce n'était que des Wazierois. Il y a eu 32 présences, 32 pointages. Sur le mois d'octobre, pour la garderie du matin, 22 enfants ont fréquenté ce créneau-là pour le mois d'octobre. Parmi ces 22 enfants, il y avait un enfant de Douai-La Clochette. Sur 75 présences réalisées sur ce créneau-là, cet enfant-là est venu deux fois. Et le reste, ce sont des enfants de Waziers. Pour la garderie du soir, 35 enfants ont fréquenté ce créneau-là. Et parmi ces 35 enfants, il y avait un enfant de

Douai et un enfant de Douai-La Clochette. Donc, sur 106 présences pointées, il y a eu 5 présences qui concernent ces deux enfants-là. Et les 101 autres présences sont des enfants de Waziers. Pour les créneaux du matin et du soir, 11 enfants différents ont fréquenté ce créneau-là, dont un enfant de Douai-La Clochette. Il y a eu 42 présences réalisées. Et sur ces 40 présences, l'enfant de Douai-La Clochette est venu huit fois.

Monsieur le Président:

Merci. Monsieur Michon, sur ces trois questions?

Monsieur Michon:

Sur la dernière. La question, je sais que vous ne pourrez pas me répondre aujourd'hui, mais ce que j'aurais aimé savoir, c'est par exemple, par jour, ça représente quoi ? Là, c'est global. Bon, je sais que... Je ne sais pas, mais....

Madame Margonelli:

Mais je l'ai par jour. Je peux vous le donner par jour, c'est long.

Monsieur Michon:

Non, le donner, ce n'est pas la peine, c'est de nous le communiquer.

Madame Margonelli:

Ça, je peux vous communiquer, il n'y a pas de soucis, j'ai les tableaux, mais c'est un peu long à dire en conseil municipal.

Monsieur le Président:

Pour la question quatre d'Agir pour Waziers, je passe la parole à Monsieur Dogimont.

Monsieur Dogimont:

Merci, Monsieur Desmons. Pour **les bilans des ACM 2022**, au niveau inscription avec 357 inscriptions, les effectifs 2022 des centres de loisirs restent stables par rapport à 2021 : 362. 40 inscriptions pour le camp en Charente. Les deux séjours à Malbuisson ont reçu pour le mois de juillet 21 enfants et 28 pour le mois d'août, dont six ados à la suite de l'annulation du séjour participatif. Baisse notable des inscriptions pour Malbuisson, 49 pour 2022 contre 79 voire 108 en 2021, si on y ajoute la session proposée aux CM2 à la suite de l'annulation des classes de découverte. Continuité dans les équipes de direction qui a simplifié la mise en place des assiettes 2022, la création de jobs dating a facilité et amélioré le recrutement des animateurs. Les centres à Waziers. Les centres Duclos et Gambetta ont fonctionné normalement avec une constante par rapport aux effectifs habituels. 127 pour Duclos, 124 pour Gambetta, 116 et 126 en 2021. Le directeur général se dit satisfait du travail des animateurs. Le Centre ados basé au centre social a fonctionné avec une dizaine d'ados par rapport à d'habitude, 37 pour 48 en 2021. L'organisation du directeur a permis une multitude d'activités en mini groupes avec un véhicule neuf places. Le centre Gayant a fonctionné avec une continuité dans les effectifs, 69 % pour 72 en 2021. L'endroit choisi au stade Gayant s'est révélé être un endroit pratique pour les jeunes. L'équipe d'animateurs y a été performante. À noter que le bivouac... Des commentaires, quelqu'un ?

Monsieur Dogimont:

À noter que le bivouac, toujours apprécié par les enfants, s'est déroulé à cet endroit avec la proximité des équipements du stade Gayant et la sécurité du site qui ont contribué au bon déroulement des soirées et des nuitées mises en place pour chaque centre. La fête de fin de centre s'est bien passée. Les repas pris sur place dans un cadre naturel ont été appréciés par tous les enfants et le personnel communal. La base nautique a fonctionné à plein régime à raison de créneaux le matin et l'après-midi. Les 350 enfants, des maternelles aux ados, sont passés sur la Scarpe, promenade en bateau pour les plus jeunes avec permis de pêche aux

canards, kayak, paddle, jeux nautiques pour les plus grands, deux de nos ETAPS ont travaillé sur cette base pendant trois semaines de centre. Le séjour Camping Charente-Maritime, 40 enfants de 10 à 12 ans encadrés par deux ETAPS, un séjour de 12 jours, séjour Malbuisson. Baisse des effectifs pour le séjour à Malbuisson, 49 pour 79 en 2021. Premier séjour en juillet avec enfants, parents et équipe d'animation ravis, quatre enfants ou ados qui venaient de revenir ont souhaité repartir au second séjour. Bonne entente de l'équipe d'animation. Second séjour en août avec un directeur stagiaire. Problèmes multiples avec certains adolescents, visite de la gendarmerie à la Source Bleue, par la suite d'une plainte d'une adolescente par téléphone auprès de sa famille à Waziers. La gendarmerie n'a cependant constaté aucune anomalie. Peu d'impact au niveau des enfants qui ont passé un bon séjour. Bilan avec l'équipe d'encadrement lors d'une réunion le samedi 15 octobre. Visite surprise d'une inspectrice de Jeunesse et Sports du Doubs. Cohérence du PEDT avec le projet pédagogique des sorties proposées à Malbuisson. Le séjour participatif, avec seulement un garçon et une fille inscrite, le séjour a été supprimé. Les adultes présents à la réunion d'explication paraissaient convaincus du bien-fondé de ce séjour. Il a été reprogrammé aux vacances de Toussaint avec 16 adolescents inscrits, dont un non-wazierois. Deux types de comportements bien distincts. D'un côté, les jeunes volontaires conscients des objectifs à atteindre et venus en profiter, de l'autre des jeunes voulant sans arrêt défier l'autorité et défier les règles communes. L'administratif, le service technique, la communication, la restauration, le partenariat municipal, l'organisation, l'anticipation, la communication mise en place ces trois dernières années viennent faciliter la réalisation des ACM et des séjours. Voici pour le bilan.

Monsieur le Président:

Monsieur Zaïr, vous vouliez faire des remarques ?

Monsieur Zaïr:

Une petite remarque qui est simple, parce que, là, vous dites qu'au stade Gayant, tout était nickel, mais par contre les enfants qui étaient là-bas, à chaque fois, les animateurs étaient obligés de les sortir parce que déjà, il y avait la canicule, il faisait très chaud et donc là, je suis étonné quand vous dites que , ils se sont éclatés à Gayant. Ensuite, j'avais une autre remarque. Vous avez dit qu'il y avait une baisse des gamins sur Malbuisson. Donc, là, je me méfie quand il y a des remarques comme ça, parce que... Moi, j'avais une petite question, c'est, je la pose directement à Monsieur le Maire : est-ce qu'en ce moment ou il y a quelque temps, vous étiez en train de faire des recherches pour savoir combien coûterait le bâtiment si jamais on ne le revend pas ? Ma question est orientée, je vais vous dire pourquoi.

Monsieur le Président:

C'est bien que vous la posiez comme ça, je vais pouvoir le redire une dernière fois. Allez-y, posez votre question.

Monsieur Zaïr:

Vous n'allez pas le vendre bien entendu. Par contre, moi, j'ai été surpris le jour où j'étais en commission de sécurité où le maire de Malbuisson était venu, parce qu'il était obligé et qu'il m'a dit : "J'en ai proposé 4 millions à votre maire". Donc, moi, ça m'avait surpris. Et donc je me suis dit : "Il y a peut-être quelque chose". Mais si je m'inquiète pour rien, tout va bien.

Monsieur le Président:

Vous vous inquiétez pour rien. Quand j'avais vu Monsieur Barnoux, le maire de Montperreux, et pas de Malbuisson, j'étais avec au moins Monsieur Bachiri.

Monsieur Zaïr.:

J'étais là aussi.

Monsieur le Président:

Voilà, vous étiez là aussi.

Monsieur Zaïr:

Mais on ne l'a pas vu ensemble.

Monsieur le Président:

Oui, on n'avait pas fait le rendez-vous ensemble. Ce n'est pas que je voulais...

Monsieur Zaïr:

Vous avez été tout seul à le voir.

Monsieur le Président:

Effectivement, ce qu'on essaie vraiment, par contre, c'est qu'il soit occupé au printemps et à l'automne, parce qu'il est bien occupé l'hiver et l'été par la ville, le centre social, la commune à laquelle il s'est joint, je vois ça sur les petites vacances. Par contre, c'est vrai que pour l'instant on a passé une délibération et il n'y a pas foule là-dessus.

Monsieur Zaïr:

Moi, je n'aime pas trop cette phrase-là, parce que vous voyez on dit "y a pas de monde, y a pas de monde", et après, ça fait mal.

Monsieur le Président:

Non, mais c'est exactement l'inverse. On va faire le lien avec la piscine, puisque c'est là où vous voulez en venir. C'est exactement l'inverse de la piscine. Les investissements. Non, mais attendez, laissez-moi terminer. Les investissements ont été faits régulièrement, le bâtiment est irréprochable. Là, il y a les lits qui ont été faits, il y a la cuisine qui a été faite il n'y a pas longtemps. Il faudra regarder, justement, là j'y suis retourné, il n'y a pas longtemps, de voir la question l'assainissement, parce que dans cet endroit-là, il n'y a pas le tout-à-l'égout, évidemment, il y a les trois, quatre bâtiments derrière qui sont liés, donc on essaie de regarder pour faire une opération commune pour continuer les investissements, parce que c'est vraiment un joyau. J'en profite pour faire une petite parenthèse. On en parlera dans le prochain journal municipal, je pense, mais je pense que ça intéressera tout le monde. C'est que la ville de Montperreux, c'est pour ça que je pense qu'il vous a parlé de montant, parce qu'elle a fait l'acquisition via l'EPF du bâtiment qui est à côté. Le nom m'échappe.

Monsieur Zaïr:

Il est juste derrière le bâtiment.

Monsieur le Président:

Pas la scierie, mais encore après. Ils ont fait des travaux là-dedans et ils font des gîtes. En fait, les Wazierois, qui parfois aimeraient loger à Malbuisson, ne peuvent pas. Quand ils y vont, c'est fermé ou bien, c'est les enfants, donc évidemment, ils ne peuvent pas loger. En général, ils vont à Pontarlier ou bien aux Fours si je ne dis pas de bêtises. Là, ils peuvent aussi.... Il y a un site internet: la ville de Montperreux a mis en ligne. Ce n'est pas sur Airbnb, parce que c'est une collectivité, mais mis en ligne. Vous êtes à 50 mètres du bâtiment pour les Wazierois nostalgiques qui veulent aller passer quelques jours là-bas. C'est juste une information qui me paraissait importante de communiquer. Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri:

L'information qu'il faut retenir de l'hôtel de la Source Bleue à Malbuisson, sur la commune de Montperreux, c'est ça, précisément, c'est que c'est un bâtiment, si je ne me trompe pas, où le maire nous avait dit qu'il arrivait maintenant sur une zone touristique. Est-ce que c'est passé depuis ou pas en zone touristique ?

Monsieur le Président:

Ça a toujours été. Il est dans une zone du PLU qui a été découpée spécifiquement pour justement qu'il puisse rester comme un hôtel, puisque c'est un hôtel pour les collectivités.

Monsieur Bachiri:

Oui, mais à un moment donné, il y avait une discussion, un échange à ce moment-là, que c'était économiquement hyper intéressant pour la ville parce qu'en fait, le bâtiment prenait de la valeur, parce que l'endroit avait été modifié.

Monsieur le Président:

Il n'a pas été modifié, il a été inscrit tel quel et donc, effectivement, ça a de la valeur.

Monsieur Bachiri:

D'accord. Donc, on est rassurés ce soir, il n'y a rien.

Monsieur le Président:

Malbuisson ne sera jamais à vendre.

Monsieur Bachiri:

Encore un petit peu d'ADN.

Madame Poulain:

Moi, je voudrais qu'on garantisse sur le mandat, qu'il n'y ait pas de vente de Malbuisson.

Monsieur le Président:

À ce niveau-là, sur le mandat...

Madame Poulain:

Oui, parce que sinon, je n'ai pas envie de découvrir une autre vidéo dans laquelle vous allez nous dire, c'est comme la piscine, vous ne voulez pas la fermer, mais...

Monsieur le Président:

Dès les premières communications sur la piscine, et là, je regarde Agir pour Waziers, parce que ça a été tout de suite : "On va mélanger le centre social, Malbuisson, etc." Vous faites toujours, pareil, des amalgames là-dessus. La piscine, je ne vais pas revenir sur l'argumentaire de fond en comble ce soir. Il y a des arguments, il y a la crise énergétique, il y a l'état du bâtiment sur lequel il n'y a pas eu d'investissement, etc. Il y a la crise énergétique qui est arrivée. On est partis sur quelque chose pour sécuriser la pratique pour les enfants, le temps de travailler sur un projet. Parce que l'ADN de Waziers, c'est aussi que les enfants sachent nager. Et vous avez ma promesse les yeux dans les yeux que c'est ce que je veux. Ça prendra du temps. Même des gens, et je ne vais pas les regarder, qui étaient réfractaires un petit peu à une époque, ils ont changé d'avis et ils sont persuadés qu'il faut travailler sur un bâtiment communal, intercommunal. Je le redis là, je le dis aux journalistes du journal de l'Observateur qui sont ici, moi, mon souhait, c'est de travailler avec Douai ou Sin le Noble, j'en profite pour le redire, pour faire un projet intercommunal sur les deux communes qui vont en complément de l'équipement de Sourcéane sur la pratique sportive. Quant à Malbuisson, toutes les générations y sont allées. Je vais le redire, je vais le re-redire. Vous allez continuer à dire : "Oui, mais s'il en parle, c'est qu'il n'est pas à l'aise". Malbuisson ne sera jamais à vendre dans cette équipe et je pense que pareil dans les vôtres, on est tranquilles pour un moment.

Madame Poulain:

Il me semble que dans ce projet intercommunal vous revenez dessus sur la piscine. C'était une remarque qui avait été faite le 24 avril lors du conseil municipal où Karim Bachiri a été démis de ses fonctions. Et on avait déjà mis le doigt sur la fermeture de la piscine, parce que vous en

discutiez déjà en interne. Alors, on avait alerté, on a crié au loup. Vous nous avez tapé dessus en disant : "Vous criez trop fort, ce n'est pas vrai !" Et au final, la piscine était fermée. Donc, pardon, mais oui, on s'inquiète. Et non, on ne vous croit pas sur parole.

Monsieur le Président:

Je ne vais pas revenir là-dessus, on ne va pas repartir dans le débat de la piscine. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte:

Une petite intervention concernant la piscine. Comme je vous l'avais dit, malheureusement, entre le mois d'avril et le mois de juin, je suis désolé de vous le dire, Monsieur le Maire, vous l'avez encore dit aujourd'hui, crise énergétique, mais au mois d'avril, vous avez menti aux élus, à l'opposition, vous avez menti aux administrés parce que vous aviez déjà l'idée de fermer cette piscine et donc vous avez proposé un faux budget, un budget qui était maquillé, parce que vous aviez des intentions bien tenaces, c'est-à-dire concernant la piscine. Voilà, je vais clore le dossier, mais je voulais simplement vous le dire.

Monsieur le Président:

J'ai déjà entendu ça, etc. Faites attention quand même. Pour l'instant, je reste calme, trop calme, certains vont me dire, mais certaines insinuations que vous venez de faire que Madame Poulain a déjà faites. Faites attention.

Monsieur Mascarte:

Monsieur Desmons, je tiens simplement à vous dire que je reste poli.

Monsieur le Président:

Oui, vous faites des insinuations.

Monsieur Mascarte:

Je suis désolé, pour l'instant, je reste poli.

Monsieur le Président:

Alors, point cinq et six, je vais passer la parole à Madame Frasca.

Madame Frasca:

Bonsoir à toutes et à tous. **Pourquoi le CCAS a-t-il été fermé plusieurs semaines ?** En effet, le CCAS a bien été fermé pendant plusieurs semaines. Il y a une raison à cela, mais ça n'excuse pas la fermeture. Sur trois techniciennes, deux étaient en arrêt maladie et la troisième avait posé des congés pour les vacances scolaires, fin octobre, qu'on a acceptées. Le personnel de la mairie, des autres services présents, prenait les messages des habitants qui souhaitaient avoir des renseignements au CCAS. Au retour de congés de la technicienne, celle-ci a contacté les personnes qui avaient laissé leurs coordonnées et a donné suite à leur demande. Depuis la semaine dernière, nous avons eu recours à une employée en remplacement, ce qui va permettre d'établir les dossiers des bénéficiaires qui seront clôturés pour le CA de décembre 2022. La suivante. Oui, parce que c'est en rapport. Quels sont les lundis sur l'année ? Alors je me pose la question, parce que **pourquoi durant plusieurs lundis, la distribution des produits frais n'a-t-elle pas eu lieu ?** Moi, je peux vous dire que le lundi 18 avril, lundi de Pâques, le lundi 6 juin, la Pentecôte et le lundi 15 août, parce que c'est l'Assomption, parfois, ça peut tomber un mardi. Comme le 14 juillet, il peut tomber aussi lundi. Voilà les trois lundis où il n'y a pas eu de distribution. Mais vous oubliez de préciser que les dons alimentaires du lundi n'étaient pas donnés auparavant le mois d'août. Or, depuis notre élection, il y a des personnes qui peuvent le confirmer, on distribue pendant le mois d'août, tous les lundis, donc toute l'année.

Monsieur Bachiri:

Je n'ai aucun problème à assumer qu'on était favorable. Alors, je n'ai aucun problème à assumer que nous étions favorables au mois d'août à donner aux gens qui n'avaient rien, les gens qui sont en difficulté, ça ne s'arrête pas aux jours fériés, je vous rassure.

Madame Frasca:

Ce n'était pas dans ce sens-là. Parce que je t'ai montré...

Monsieur Michon:

Non, c'est moi qui suis visé. J'assume tranquillement. Simplement, pour rappeler que si vous en donniez au mois d'août et nous pas, quand le lundi tombait férié, nous distribuions le mardi.

Madame Frasca:

J'ai l'explication. Justement, j'avais appelé le drive de Leclerc pour justement la décaler au mardi. Et depuis deux ans, deux ans et demi, il y a d'autres associations qui ont fait appel au drive Leclerc pour avoir des denrées justement tel et tel jour. Donc, Leclerc ne peut livrer que Waziers le lundi. Le mardi, je ne me souviens plus du nom de l'association, ils livrent le mercredi, c'est une autre association. Ils font un partage des invendus justement avec d'autres associations et c'est depuis, la première année, qu'on a fait les distributions que je l'ai appris. C'est pour ça qu'on ne peut pas le faire le mardi.

Monsieur le Président:

En tout cas, c'est bien clair aussi, ce n'est pas parce que ça a été fermé aux guichets pendant quelques semaines que les denrées ont été arrêtées. Ça correspond vraiment aux trois lundis qui tombaient des jours fériés. La parole à Monsieur Michon, et après monsieur Ferenz pour la suite.

Monsieur Michon:

Je ne fais pas la relation entre les deux. Ce sont deux choses... Il y a deux questions bien distinctes. Quant à la fermeture du CCAS, excusez-moi, moi, je pense qu'il y a d'autres mesures qui auraient dû être prises. C'est bon, je viens deux fois par semaine. Monsieur Mascarte a pris le relais. Je peux vous dire qu'on a dépanné des gens, qu'on a réglé un certain nombre de questions. Je regrette quand même que, dans une ville, où on a quand même une grande partie de la ville qui est en quartier prioritaire, on n'ait pas pris des dispositions particulières pour que le CCAS reste ouvert tous les jours et au moins, qu'il y ait un accueil et que les gens trouvent à qui parler et à qui poser leur problème.

Monsieur le Président:

Vous avez raison. Mea culpa et on travaille sur une bonne organisation du CCAS. Ça fait partie des chantiers sur lesquels on travaille. Sébastien Ferenz pour le **point sur les travaux du stade Gayant**.

Monsieur Ferenz:

J'aurais préféré qu'on fasse une commission spécifique sur l'ensemble des travaux, mais si vous en êtes d'accord, soit lors d'une commission association sportive, on débat, je vous présente l'ensemble des travaux qui seront menés prochainement ou on peut en discuter ce soir.

Monsieur le Président:

Je pense que ce qui est important, parce qu'on a une commission des finances et du coup, je peux peut-être faire le lien, puisque c'est à la fois un aspect financier, à la fois sportif, à la fois de travaux. C'est simplement la question du mois de janvier, février, des travaux de la trêve et de ce qu'on a découvert récemment.

Monsieur Ferez:

Donc, concernant les travaux sur le terrain d'honneur du stade Gayant, lors des différents devis, il y a un prestataire qui nous a remonté une information comme quoi il devrait y avoir en fait un complément, derrière, justement, l'agrandissement du terrain au niveau des butts, puisqu'en fait, il y a un dénivellement et ce dénivellement doit être remis à zéro. Et ce qui engendre des travaux complémentaires de terrassement et aussi d'engazonnement. Sur ce sujet-là, l'engazonnement n'est pas possible pendant la période hivernale. Idéalement, c'est d'attaquer ces travaux-là pendant la période estivale, donc juin et juillet. En parallèle de ça, on est en train de les recevoir pour regarder la possibilité de faire ces travaux, l'ensemble des travaux. J'ai bien dit "l'ensemble des travaux" en phasage, pour qu'il ne nous reste plus qu'en juin, juillet, simplement, cette partie d'engazonnement avec retrait des butts, donc on devrait les recevoir dans les semaines à venir.

Monsieur le Président:

Madame Poulain ou Madame Parnetzki, si vous voulez. Allez-y.

Madame Parnetzki:

Moi, je voulais dire, on est allés à la réunion de la commission des sports. Madame Mazure était avec moi. En début de réunion, je vous ai demandé si les travaux allaient se faire en décembre. Vous m'avez dit oui. Et puis, il y avait aussi Madame Poulain d'ailleurs. Et à la fin de la réunion, quand je vous ai dit : "Est-ce que vous pouvez donner une date ?", là, vous avez fait ça. Vous étiez un petit peu embêté, parce que ça n'allait pas se faire. Les devis, vous les avez depuis juin, même mai-juin. Ils ne l'ont pas vu avant, mais ça, c'est incroyable !

Monsieur Ferez:

Je suis d'accord avec vous. Le prestataire qu'on avait rencontré et qui nous avait été proposé dans un premier temps, effectivement, pour ne pas le dénommer, l'intervenant, en fait, c'était lui à l'époque qui avait installé le terrain synthétique, donc il connaissait très bien notre commune sur le sujet, il ne nous avait pas fait remonter cette anomalie. C'est lors du deuxième devis que le prestataire nous a interpellés sur le sujet et donc ce que l'on a fait, c'est qu'on a rappelé le premier prestataire qui était venu, au mois de juin, pour lui signifier ça. Et effectivement, il a confirmé qu'il y avait ce besoin de nivellement, de remise à niveau sur le terrain. Donc, c'est le pourquoi technique du décalage des travaux, qui sont vraiment indépendants de ma volonté. Moi, je n'ai pas un compas de l'œil. Sur le sujet, clairement, vous savez que pour la montée en R1, il y a des conditions sine qua non, qui sont portées par des conditions de validation des terrains. Ils sont portés, entre autres, par la ligue. À ce sujet-là, il y a des respects techniques à mettre en œuvre, à garantir sur ces terrains-là.

Madame Parnetzki:

Étant donné que l'autre fois, vous nous avez dit que vous avez eu pour pas très cher, moins de 50 000, parce que ça ne devait pas passer, du coup vous allez être obligés de faire un appel d'offres?

Monsieur le Président:

Oui. Du coup, ça va répondre peut-être à une question de Mme Poulain parce que c'était porté en commission des finances. Déjà, si on fait des travaux, ça va être le cas cet été, les élus qui s'occupent des ACM, puisque je sais que ça sera la question d'après, vont évidemment travailler pour que ça se passe bien. Donc, on a le temps de prévoir. Ils y travaillent. Juste sur le fameux devis, parce que Monsieur Michon parlait de ça, alors peut-être que vous avez d'autres archives et on est intéressés de les regarder, mais le devis qu'on a retrouvé de 2019, je ne vais pas citer le partenaire, je vous le dirai en aparté, il y en avait pour 30 000 euros, donc on était en dessous des seuils et il n'avait pas vu le problème des dénivelés. C'est pour ça que lundi, j'ai vérifié après, j'ai insisté, en disant : "Est-ce que vous saviez qu'il y a des problèmes d'élévation ?" On m'a dit oui. Pour moi, ça n'apparaissait pas dans les devis, donc c'est pour ça

que nous, on était restés, parce qu'on avait sous le coude des devis, on en avait demandé d'autres et c'est vraiment sur la table qu'on a vu ce problème de dénivelé. Mais on pourra retrouver, on regardera. Je sais aussi que l'information a été donnée aux dirigeants du club, hier, pour les informer de ce changement de programme. Ça, je le dis aussi pour que ce soit bien clair, la dérogation par la ligue avait été autorisée pour toute la saison, mais moi, je souhaite que l'U.S. Mineur, son équipe senior reste en R1. Si ça n'est pas le cas, les travaux se feront quand même. Il y aura des priorités. On regardera sur le budget, mais on s'engage à faire les travaux. On ne va pas refaire la polémique de 2019, s'il n'y en a pas eu besoin après, puisqu'ils sont descendus. Là, on les fera pour que quoi qu'il arrive, on soit sûr qu'ils restent en R1.

Madame Parnetzki:

Pour juin.

Monsieur le Président:

Pour juin-juillet, la période où ça ira pour jouer et en fonction de ce qu'on aura décidé pour les ACM, ça vous aurez les informations au moment voulu. Madame Poulain.

Madame Poulain:

Pour terminer, moi, je suis quand même preneuse de la commission de suivi là-dessus, en commission sport. Par contre, comme Madame Charlet participe à la commission, ce serait bien que vous accordiez vos violons avant le début de la commission pour qu'elle ait les informations financières qui vont bien et qu'on ne soit pas obligés de scinder une partie en commission sport et une partie en commission finances, parce qu'il faut demander l'aval de Monsieur Desmons.

Monsieur le Président:

Point huit, je vais y répondre : **avez-vous pris la décision de mettre à disposition ou de louer les salles de la mairie à des personnes extérieures non membres du personnel ou non élus ?** Lundi, en commission des finances, je vous ai présenté cette charte. Vous n'avez pas voulu me dire ce qu'il y avait derrière. Je suis bien embêté, moi, à ma connaissance non, mais vous pensez peut-être à un cas particulier. J'aurais bien aimé que vous me l'indiquiez.

Monsieur Michon:

Quand nous avons posé la question, on n'avait pas encore connaissance de la charte que vous avez passée tout à l'heure. Donc, s'il y a respect de la charte, c'est impossible de la mettre à disposition.

Monsieur le Président:

Vous avez posé la question dimanche. Le dossier, vous l'aviez jeudi, donc je ne comprends pas trop.

Monsieur Michon:

Non.

Monsieur le Président:

Si. La question, vous l'avez envoyée dimanche.

Monsieur Michon:

Je vous l'ai envoyée dimanche. On travaille en amont sur les questions. Il n'y a pas que moi qui pose les questions, contrairement à ce que vous pensez.

Monsieur le Président:

D'accord.

Monsieur Michon:

On est plusieurs à travailler dessus et je n'ai pas voulu la retirer. Pour être bien précis, au regard de la délibération qu'on a passée tout à l'heure sur l'attribution des salles, il ne devrait y avoir aucune autre personne qui puisse bénéficier pour une activité, pour un repas, etc., d'une salle de la mairie, même payante. C'est ça, la question.

Monsieur le Président:

Si vous posez cette question-là, c'est que vous m'avez dit : "Oui, il y a des gens qui disent, je pourrais leur dire : "Voilà la réponse officielle : non." C'est non, je vous le dis. Mais je vous connais, je sais que vous avez quelqu'un en tête et vous voulez me dire quelque chose par rapport à ça. Donc, j'apprécierai que vous me le disiez.

Monsieur Michon:

Non, pas du tout.

Monsieur le Président:

Très bien.

Monsieur Michon:

Au moins, je pourrai répondre.

Monsieur le Président:

OK. La question neuf me semble très similaire, en fait.

Monsieur Michon:

Absolument, pareil.

Monsieur le Président:

C'est la même question.

Monsieur Michon:

Donc, normalement, ça ne pourrait pas non plus arriver. Ça n'est pas arrivé et ça ne devrait pas arriver.

Monsieur le Président:

Non. Après, encore une fois, je vous connais, si vous posez la question comme ça, vous pensez à un exemple. Alors, est-ce que c'est madame l'inspectrice ? Qu'on soit clair. Est-ce que c'est la précédente inspectrice, qui est partie en retraite, il n'y a pas trop longtemps ?

Madame Parnetzi:

Vous l'avez payé ?

Monsieur le Président:

On a participé aux frais, effectivement. Mais là, ce n'est pas un pot de départ comme les autres, tout court. C'était une mise à l'honneur. Cette mise à l'honneur, vous savez qu'on est dans la cité éducative. Le directeur académique est venu en personne...

Monsieur Michon:

Je ne pensais pas à ça, mais maintenant que vous le dites...).

Monsieur le Président:

Vous étiez même invité. Pour moi, ça, ce n'est pas un pot de départ en retraite. Oui, on ne fête pas les pots de départ en retraite, ici. C'était un partenaire. La ville était partenaire de l'événement.

Monsieur Michon:

Vous voyez que j'ai bien fait de poser la question.

Monsieur le Président:

C'est aussi pour ça que je vous le dis...

Monsieur Michon:

Ce n'était pas pour elle et vous me dites...

Monsieur le Président:

C'est le seul cas où je vous dis que peut-être ça peut être... En tout cas, ça faisait partie, si c'est ça, de ce qu'on essaie de mettre en place pour rétablir les bonnes relations avec l'administration, parce que c'est...

Monsieur Zaïr:

Ce sont des Wazierois quand même.

Monsieur le Président:

Pardon ?

Monsieur Michon:

Mais en plus, ce que vous nous dites aujourd'hui, après avoir passé les délibérations, en faisant payer au personnel communal, etc., avouez quand même quelque part que bon.

Monsieur le Président:

Ben non. Si vous allez sur ce terrain-là, on peut ressortir des choses qui étaient un peu bizarres dans les accords avec les associations. Dans le fond...

Monsieur le Président:

Non, mais, moi, vous ne voulez pas me dire les choses, j'interpelle en disant : "C'est peut-être cette personne, vous pensez, je suis tout à fait à l'aise là-dessus, je pourrais même vous donner les documents pourquoi on l'a fait comme ça. Là, on ne va pas stigmatiser une association, mais je peux vous envoyer une petite info là-dessus, sur ce qu'on a su après. Et là, ça va, on ne le fera plus. Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri:

Juste pour rester sur les salles, j'ai pris l'information, du coup, vous avez fait la remarque tout à l'heure, pour les employés de Douai et des associations, c'est gratuit, les salles, ce n'est pas payant. Je ne sais pas d'où vous tenez vos informations.

Monsieur le Président:

La salle des fêtes de Frais Marais pour les employés, c'est 600 euros. C'est un employé lui-même qui nous l'a dit.

Monsieur Bachiri:

Passez par le maire, c'est quand même plus facile.

Monsieur le Président:

Vous interpellez Frédéric Chéreau en conseil municipal de Waziers...

Monsieur Bachiri:

Pas du tout.

Monsieur le Président:

Passez par le maire...

Monsieur Bachiri:

Mais je n'ai pas dit ça. Pour avoir une information fiable, passez par le maire. Je n'ai jamais dit que je suis passé par Monsieur Chéreau. Vous faites un raccourci, là.

Monsieur le Président:

D'accord. Non, je croyais que vous aviez eu la confirmation par Monsieur Chéreau.

Monsieur Bachiri:

Je vous dis que les salariés ne payent pas et vous dites que vous avez fait par... Je vous dis de passer par le maire, l'information sera plus sûre, c'est tout.

Monsieur le Président:

Sur le point 10, on l'a déjà évoqué tout à l'heure sur **la convention avec le centre social**, je l'ai dit, on en aura une, notamment et essentiellement sur la question du mercredi. Ensuite, la confirmation des subventions. Pardon ? Oui, vous parlez de la situation énergétique, etc., ce qui a déjà été évoqué par le groupe Engagés, c'est encore une fois, j'en ai discuté avec le directeur du centre social ces derniers jours et il n'y a aucune inquiétude là-dessus, vous savez.

Monsieur Michon:

Tout va bien. Il va pouvoir assumer.

Monsieur le Président:

Tout à fait. Les chiffres qui ont été donnés, il n'y a pas du tout d'inquiétude financière. Le centre social de Waziers est en très bon état. Il est sain. Ce n'est pas pour ça qu'il faut lui demander des efforts qu'il ne devrait pas faire. Mais il n'y a absolument aucune urgence à travailler là-dessus. Après, la situation énergétique, vous le savez bien, on est dans le flou complet. Si au mois de mars, on se rend compte que ça a été multiplié par cinq, on verra. Là, c'est plutôt déjà en train de diminuer.

Monsieur Michon:

Ce qu'on aimerait pour préciser la question, puisqu'à chaque fois, quand on précise sur une question comme celle-là, c'est où le personnel qui l'a demandé ou les associations, et là, c'est le directeur du centre social. Je pose la question également, c'est de dire, on a décidé un montant sur tout ce qui concernait l'énergie, etc., et on met dans un avenant de la convention qu'on revalorisera en fonction de l'augmentation qu'on s'est donnée. C'est ça, notre question.

Monsieur le Président:

Je vous l'avais expliqué pourquoi on avait...

Monsieur Michon:

Et vous me dites non, tout va bien, ils n'ont pas besoin. Bon, d'accord.

Monsieur le Président:

Ils n'ont pas besoin. Ce sera après. Sur les points suivants, il y a un tableau, s'il vous plaît, qui doit être dans le même répertoire que celui que vous venez d'ouvrir parce qu'il y a beaucoup de chiffres, donc je pense que c'est intéressant de les afficher à l'écran. Voilà, "subvention". Merci. Donc, ça répond, là, j'imagine, c'est des questions essentiellement de Monsieur Mascarte, mais vous avez à l'écran, du coup, tout ce qui a été demandé plus deux ou trois, vous n'aviez pas tout dans le document, mais comme ça, c'est complet. On a une demande de DETR qui a été faite en décembre 2020, on a eu 9 119 euros, ça correspond à 30 % de ce qui avait été demandé, de 30 395 euros. Vous avez ensuite la DETR sur les travaux, l'ancien Duclos de 107 000 euros à peu près, accepté, notifié le 8 août 2021. Les travaux à Lanoy ont été faits comme

vous le savez et Duclos ont démarré, l'ancien Duclos, on parle. La vidéoprotection, on a une première initiative, en février 2021, on avait demandé 73 000 euros à l'époque dans le cadre du FIPD, et ça a été refusé. J'avais expliqué pourquoi le 28 septembre 2021. C'est à la page 40 du PV, si vous voulez le retrouver. On avait déposé trois PTS en avril 2021, puisque c'est une délibération de principe et il fallait tout poser à ce moment-là. Donc, il y a pour le groupe scolaire Notre Dame, on l'avait demandé à ce moment-là, j'ai mis en attente maturité de projet, puisqu'on est plutôt sur le deuxième PTS. Donc, là, pour l'instant, on n'a pas de chiffres sur le groupe scolaire Notre Dame. Le deuxième PTS, c'est sur le centre-ville Place Bordeu, salle de danse, aire de jeux, puisque c'est dans la question, mais je peux vous dire déjà que le département a tiqué sur la salle de danse et aire de jeux. Donc, on n'aura pas de partie subvention là-dessus. Et sur le centre-ville, je vous donne l'information ici, qu'on a suspendu le démarrage des travaux, on espérait le faire se chevaucher sur 2022-2023, vu les incertitudes sur la crise énergétique, on ne lance rien pour l'instant. On attend de voir le début d'année 2023, même si tout est en ordre et sur la partie PTS, on a un accord de principe de 30 % de la somme. Sur le sud de Waziers, il y a un autre PTS qui a été proposé. Celui-là, il sera vraiment... et en même temps très fort de maturité. Honnêtement, il ne se fera probablement pas sur le mandat. Ensuite, on avait la DSIL, au niveau de l'État, puisque l'État nous avait dit : "Vous n'avez pas eu le FIPD" alors, comme on devait l'avoir, il nous a dit : "Essayez sur la DSIL". 63 000 euros avaient été demandés, ça a été refusé. Je vous avais expliqué, le 10 mars 2022, c'était à la page 34, mais on va y revenir après. Ensuite, on a la cuisine centrale où on a demandé, dans le cadre de la DETR, en décembre 2021, on avait demandé 18 000 euros, 30 % du budget à l'époque qui était à environ 59 000. Vous voyez qu'on n'est pas très loin. Entre temps, on avait eu des devis un peu inquiétants, mais finalement, on a trouvé le prestataire, qui est Etandex qui nous fait un prix qui est assez proche de ce qu'on avait demandé, il y a un an, quand on avait délibéré. Et puis ensuite, on a la voirie centre-ville. Donc, ça, c'était l'accord de l'État sur l'avenue Guironnet, Place Bordeu. Donc, ça, 44 417 euros acceptés, notifiés le 4 avril. Comme je vous ai dit, avant on a suspendu. Celle-ci, il faut qu'elle soit utilisée avant le 31 décembre 2023, donc on verra si on peut lancer sinon, elle sera perdue. On avait demandé également, en décembre 2021, de la DETR sur la rénovation énergétique de l'hôtel de ville, notamment les fenêtres. Ça, on a eu un refus. Alors, on était quand même satisfait d'avoir les deux au-dessus. On a eu la cuisine centrale et le centre ville. Sur la DETR, avoir deux dossiers, c'est déjà pas mal. Trois, on nous avait demandé de prioriser, il n'a pas été retenu. On était beaucoup sur la rénovation thermique. Je pense qu'ils se sont dit qu'on pourrait peut-être aller élarger ailleurs sur ce sujet-là, que par rapport aux deux autres, c'était plus spécifique. Ce qui n'avait pas été demandé, mais je vous le dis ici, on n'avait pas besoin de délibérer, c'est pour ça que vous ne l'avez pas vu passer en conseil municipal, pour l'instant. De toute façon, on n'a pas touché. C'est la DRAC pour le patrimoine sur le groupe scolaire Marie Curie, c'est la fameuse étude qui avait été lancée. L'appel d'offres avait été lancé sur le mandat précédent qui a été obtenu par le cabinet Tkint qui travaillait dessus. La DRAC qui apprécie le chantier de réhabilitation, dont je pourrais bientôt vous parler, finance 50 % de la partie des honoraires de cette étude. Donc, on est à presque 17 000 euros. Ensuite, on a repassé, du coup, je vous en parle avant, la région sur la vidéoprotection, en mars 2022. Donc, les 30 000 euros acceptés et notifiés, je crois même que ça a été réceptionné au niveau des fonds. Et puis la cave, l'ancien Duclos, c'est en vert, c'est accepté de principe. On n'a pas encore reçu la notification officielle, mais normalement, ça serait 75 000 euros de subvention et il y avait un prêt à taux zéro. On avait demandé 100 000 euros à taux zéro. Il semblerait que ça soit inférieur, mais je n'ai pas la notification officielle. On l'attend encore. Ça répond, je pense, à l'intégralité des points qu'il y avait, question 11 du dossier d'Agir pour Waziers. Je passe la parole sur le point 12 et 13, donc il faudrait afficher juste le document d'avant. Monsieur Moreaux.

Monsieur Moreaux:

Une explication sur l'achat du nouveau bus. Il s'avère que... Oui, tout à fait ça.

Monsieur le Président:

Pardon, le 12 d'abord, c'est moi cela. En fait, effectivement, on avait conventionné avec Douai pour qu'ils fassent les plateaux rue Lucien Moreau, rue de la Clochette chez eux et ça a été fait, donc c'est eux qui les payent et qui les ont fait sur place. Et maintenant, il y a ceux de la rue Ferry qui doivent venir, et ça, c'est Waziers qui les paye et qui les fait de son côté avec une subvention du département. En fait, on avait lancé des consultations au mois de septembre, je crois, et les premiers devis qu'on a eus étaient vraiment très chers. Donc, on s'est dit avec la crise énergétique, ça nous semblait vraiment déraisonnable. Et puis on a du mal à avoir des prix. Du coup, on n'avait qu'un devis. Notre objectif, c'est d'en avoir un deuxième. Donc, on a suspendu. On espère le faire en 2023. On espère que les prix de l'enrobé baissent un petit peu, mais ce n'est pas oublié. C'est juste que pour l'instant, on a préféré ne pas le lancer pour optimiser un petit peu les prix. Monsieur Zaïr ?

Monsieur Zaïr:

Juste par rapport à ça, moi je sais que Douai, à l'époque, ça avait coûté à peine 28 000 euros. Donc si vous avez des prix à 50 000 euros, je vous avais dit : "Faites attention à ce fameux ralentisseur" parce que vous vouliez faire l'intersection, il ne fallait pas faire l'intersection, il fallait se rapprocher un peu plus de... Vraiment faire un ralentisseur sans englober de rue et c'était simple à faire. Et je pense que vous serez tombé dans ces prix-là.

Monsieur le Président:

Oui, il y a peut-être ça, on peut regarder, mais c'était vraiment aussi le prix au mètre cube ou je ne sais pas comment on le mesure, de l'enrobé. En septembre-octobre, au mètre carré, il était très... Il y a de l'épaisseur sur un plateau, donc il faut payer cela aussi. Vas-y, Rémi, pour la suite.

Monsieur Moreaux:

Pour l'explication sur l'achat du nouveau bus, avant, je ne sais pas qui vous a renseigné parce que pour l'instant, ce n'est pas l'achat d'un nouveau bus. Et je vais vous expliquer un peu l'historique. Notre ancien bus avait 16 ans.

Monsieur Michon:

Rien du tout, on n'est pas au courant.

Monsieur Moreaux:

Et c'est pour cette raison que je vais vous donner les différents renseignements, c'est bien ce qui a été marqué. Vous avez regardé le compteur donc vous en avez déduit qu'un nouveau bus a été acheté. C'est bien ce qui est marqué sur la toile. "Nous avons constaté qu'un nouvel autobus a été acheté". Mais non, il n'a pas été acheté. Voilà, pour l'instant on a un bus de transition. Notre ancien bus avait 16 ans et plus de 400 000 kilomètres. En 2021, nous avons eu pour 19 419 euros de réparation, ce qui, pour un bus de 16 ans, est tout à fait acceptable. Par contre, en 2022, avec un longeron qui avait lâché, nous avons eu pour 26 194 euros de réparation et là, c'était la fois où il fallait absolument s'arrêter. De plus, nos chauffeurs nous ont alertés sur de gros problèmes sous-jacents qui allaient arriver. Donc nous avons pris l'option de travailler avec SPL que vous connaissez bien puisque la société SPL travaille avec nous et avec vous depuis de nombreuses années. Un bus va arriver mercredi avec option d'achat qui, s'il nous satisfait, sera à l'achat l'année prochaine. Mais par contre, ils nous assurent et c'est par écrit que nos mois de location nous seront retirés du prix du bus. Donc on avait deux solutions. C'était ou alors, on avait un bus qui allait faire du national, c'est-à-dire jusque dans le sud de la France, il faut savoir qu'un bus qui fait ce genre de choses, c'est 300 000 euros. Ou alors, on a un bus qui fera intra muros, qui est de 200 000 euros. Automatiquement, le bus que nous allons avoir qui nous sera loué, et nous verrons l'année prochaine, c'est un bus de 2016, qui a 205 000 kilomètres, sachant qu'un bus comme un camion peut faire 1 million de kilomètres. Par

contre, celui-ci, pourquoi il a 200 000 kilomètres ? Parce qu'il faisait de nombreuses longues routes, donc il est entièrement révisé et notre bus fera la liaison avec Auby et ainsi de suite à peu près 20 000 kilomètres par an. Par contre, si dans quelques années, celui-ci ne nous satisfait pas, SPL nous le reprendra à la valeur, donc le bus qui sera peut-être acheté l'année prochaine sera dans les 100 000 euros avec déduction et ainsi de suite, mais il n'y a pas de mois de référence. Voilà.

Monsieur le Président:

Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

Oui parce que bon, là... Si j'ai bien ou mal compris, on va donc garder les deux bus.

Monsieur Moreaux:

Non, pas du tout. L'ancien bus qui ne valait plus rien nous a quand même été repris à 12 000 euros par SPL.

Monsieur Michon:

D'accord, OK. Et l'autre ne va faire que Waziers intra-muros.

Monsieur Moreaux:

Par contre, il pourra aussi de même aller sur la côte ou jusqu'à Paris. Mais c'est fini pour aller jusqu'à Malbuisson...

Monsieur le Président:

Pour Malbuisson, on louera et ce bus-là servira pour les sorties qui se font sur la journée, même les fameuses sorties pour les associations, etc., pour aller dans les différents équipements scolaires, pour les sorties scolaires. Et le bus que vous voyez en ce moment, qui est blanc, c'est un prêt en attendant. Et pour être parfaitement clair, du coup, ça aussi, puisqu'on parle de montants importants, ce n'est pas SPL parce qu'on choisit SPL même si on travaille avec eux depuis très longtemps, c'est bien encadré et on passe par la centrale d'achat des transports publics et avec (laquelle) ils ont un agrément, qui vérifie que les tarifs sont bons, etc., puisqu'on ne peut pas normalement choisir avec eux directement comme ça de ce prix-là. La 14, encore, Rémy.

Monsieur Moreaux:

Concernant **l'aire de jeux rue de la Paix**, depuis plusieurs années, des dégradations ont eu lieu, jeux dégradés, clôtures endommagées. Depuis 2020, nous changeons régulièrement certains jeux ou on répare la clôture, ou on change une partie de la clôture. Sauf que dernièrement, ça s'est un peu aggravé. Une voiture, la nuit, a volontairement heurté et défoncé les grilles et s'est enfuie dans le but de détériorer absolument volontairement cet emplacement. Ce sont nos services qui l'ont constaté parce qu'il y a une sorte d'omerta qui est au niveau de cette place et personne ne nous l'avait dit. Par contre, j'ai vérifié aux caméras et effectivement, ce véhicule avait des plaques cachées. Bien sûr, nous, on a averti les services de police et c'est un acte délibéré qui a été fait. Vu les faits, pour l'instant, le parc de jeux n'a plus que deux jeux et nous verrons l'année prochaine pour ce petit parc. Et j'en suis désolé parce que j'ai fait quelques fêtes bien entendu avec les mamans, les mamies, les enfants et c'était extraordinaire. Mais on a des individus qui, depuis quelque temps, détériorent, des individus qui ne respectent rien et qui risquent, par les dégradations, de blesser les enfants. Donc pour l'instant, la sécurité prévaut, sachant en plus que les bâtiments 100 et 200 risquent d'être effondrés, je ne dis pas rapidement, mais dans un avenir assez proche. Donc pour l'instant, la sécurité des enfants prévaut. L'année prochaine, nous allons voir pour remettre une clôture, voir si ça dure, mais pour l'instant, d'abord, la sécurité des enfants. Allez-y.

Monsieur le Président:

La grille a été retirée.

Monsieur Moreaux:

Tout à fait. Et nous avons retiré une partie des grilles. Il n'y a plus que deux jeux. De plus, il faut savoir, et ça n'est pas relayé par les médias et c'est très bien, une partie des jeux a été jetée lors d'une embuscade sur les services de police il y a environ un mois. Voilà. Et sur les pompiers également, donc c'est inacceptable. Maintenant, ils démontent régulièrement ce qui est là, le jettent sur les services d'aide et de secours. Pour l'instant, il va rester dans l'état et l'année prochaine, nous verrons d'abord par une clôture et on verra bien après pour les jeux. Et j'en suis désolé pour le moment.

Madame Poulain:

Est-ce que vous avez attendu la question d'Agir pour Waziers pour retirer le grillage ? Parce que vous savez quand même, il est resté par terre pendant plusieurs semaines. Vous parlez de la sécurité des enfants. Pardon, mais je pense que vous avez déjà été alertés par les habitants notamment. Je pense que vous entendez parler régulièrement du quartier. La première chose à faire, c'était ça, c'était de retirer la grille pour éviter qu'il y ait d'autres enfants qui se blessent ou qui viennent jouer à proximité.

Monsieur Moreaux:

Ce que vous ne savez pas, Madame Poulain, c'est que ça a été redressé une première fois récemment. Ça a été retordu. Donc, automatiquement, on ne pouvait pas les redresser, ce qui fait que ça a été retiré, c'était programmé. Et moi, je n'ai qu'un seul maçon pour démonter, et ainsi de suite. Ça a été fait afin que les enfants, les mamans et les mamies ne soient pas blessés. On n'a pas attendu votre intervention, mais c'est très bien, votre intervention.

C'est très bien, votre intervention, mais seulement on n'a pas attendu... Non, mais c'est vous qui m'avez fait une remarque. On n'a pas attendu ce fait. Et pour l'instant, il restera dans l'état. Et j'espère que si la situation change, on pourra refaire un grillage et par la suite, on verra. Et pour l'instant, la sécurité prévaut.

Monsieur le Président:

Point 15, Frédéric Dogimont.

Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri:

Dans le quartier, en fait, il ne faut pas attendre que les gens vous disent des choses, il faut peut-être aller les constater aussi au jour le jour. C'est quand même le boulot d'un élu. Seconde chose, moi, je suis un peu effaré quand même de la réponse sur l'aire de jeux. Aujourd'hui, il y a des retours qui vous ont été faits aussi par vos employés. Vous les avez vus. Pourquoi attendre ? La sécurité prévaut chaque jour, chaque seconde et qui plus est, les enfants. Là, il y a quelque chose que vous pourriez faire parce que vous parlez de cette petite barrière qui est tombée, mais il y a bien une place qui était coupée par un gros rocher, où les voitures ne pouvaient plus passer. Ça fait maintenant six mois que ça a été retiré. Par qui, je n'en sais rien. Et les voitures peuvent passer à travers la place. Ça veut dire qu'il y a y a des gens qui viennent couper la rue Marcel Bultez, vous voyez ? Ou alors, ils remontent rue de la paix, ils passent au milieu de la place. Et là, pour le coup, il y a tous les enfants qui sont là dans l'aire de jeux.

Monsieur Moreaux:

Je vais vous répondre, Monsieur Bachiri, il n'y a aucun souci à avoir. Il y avait bien un rocher qui avait été mis, qui a été déplacé par les individus qui squattent régulièrement le quartier. On est venus avec notre chargeuse. On l'a remis en place, ça a encore été récemment bougé.

Monsieur Bachiri:

Ce n'est pas récent, c'est depuis le mois de juin.

Monsieur Moreaux:

Ah non, entre-temps, ça a été remis.

Monsieur Bachiri:

Non...

Monsieur Moreaux:

Ça a été remis. Et régulièrement, pour les trafics et autres, là, ça a été rebouché.

Monsieur Bachiri:

Ce rocher, il faut vite le remettre parce qu'il y a des gens, des abrutis, il faut appeler les gens qui font du n'importe quoi. C'est pour ça que je vous dis, à cet endroit-là, il y a les enfants qui sont là, qui ne sont plus protégés par une barrière. Donc ils pourraient tout à fait arriver sur la petite place et se faire envoler. Ça, par contre, il faudrait y répondre, c'est la sécurité, et il y a urgence.

Monsieur Moreaux:

Monsieur Bachiri, sachez qu'il n'y a aucun souci à avoir, on est en train de déplacer les rochers qui ne servaient à rien afin de sécuriser, afin d'éviter ce genre de choses et que les véhicules ne passent pas à travers. Mais sachez aussi que l'individu ou 10 personnes peuvent faire bouger aussi le rocher.

Monsieur le Président:

Monsieur Dogimont, sur **les chalets**.

Monsieur Dogimont:

Je vais être assez bref. On nous a demandé... J'avais précisé lors de la réunion avec les personnes qui intervenaient sur le marché de Noël et qu'on a sollicités ou qui nous ont sollicités pour faire partie du marché de Noël. Je leur ai précisé le décret que vous avez bien marqué, que vous avez précisé dans votre question, si l'utilisation du chauffage dans les chalets pour le marché de Noël était possible ou pas. Je leur réponds : "Non", comme vous l'avez écrit, comme c'est noté sur ce décret, c'est uniquement autorisé pour les circassiens. Donc c'est pour des ensembles fermés comme des chapiteaux qui sont à l'extérieur, mais fermés. Nos chalets ne sont pas fermés vu que c'est ouvert au public. Donc malheureusement, je suis le premier à être déçu et à avoir présenté les choses et à proposer bien sûr la salle des fêtes pour ceux qui le souhaitent. Mais on a laissé justement en priorité la partie restauration. Dans la restauration, comme il faut chauffer, chauffer des plats ou des gaufres, ou peu importe, les appareils électriques, c'est un peu plus chaud. Mais malheureusement, c'est quand même à l'extérieur. Les chaufferettes, de toute façon, ce n'est pas une super solution parce qu'on a eu le tour l'année dernière, des personnes ont fait brûler leurs blousons, en étant à proximité, on a eu le tour sur un chalet, mais ce n'était pas la raison. Moi, j'étais parfaitement pour qu'on conserve ce moyen de faire chauffer les chalets. Mais il y a ce décret, c'est sûr que s'il y a une solution de pouvoir passer outre, on le prendra. S'il y a quelque chose qui nous est autorisé, on le prendra, mais pour l'instant, on sera hors-la-loi. Pour éviter les 1 500 euros d'amende, voire plus, si on était hors-la-loi, on ne le ferait pas, donc c'est tout. Voilà, pour répondre à votre question.

Monsieur Michon:

Plus précisément, je demande que vous nous renseigniez officiellement et précisément et que vous nous fournissiez la réponse, avec une intervention précise auprès des services intéressés.

Monsieur Dogimont:

Écoutez, c'est un décret. Vous voulez que je pose ce genre de question. Moi, je trouve l'article assez clair, on l'a bien décortiqué. C'est vrai que pour moi, ça n'a pas de sens, pour un marché de deux jours et demi...

Monsieur Michon:

Lisez un peu tout ce qui est paru là-dessus. Et vous verrez que l'origine de ce décret, ce sont les terrasses de café. Et qu'il y a toute une série... Il y a déjà eu des dérogations données d'ailleurs. Donc, renseignez-vous et donnez-moi la réponse officielle.

Monsieur Dogimont:

Vous savez, on a regardé avec les services, on a vraiment regardé s'il y avait vraiment des choses possibles à ce sujet. Et c'est vrai qu'en effet, c'était par rapport aux terrasses de café, c'était par rapport à plein de choses comme ça. Moi, ça me semblait avoir un sens, éventuellement pour un marché de Noël comme à Strasbourg ou Arras, où ça dure trois semaines, un mois, voire plus. Dans notre cas, deux jours et demi, ça me semblait un peu aberrant d'être aussi strict et on espérait même voir ce décret bouger ou avoir des aménagements justement pour ce type de marché de Noël comme pour notre ville. Mais actuellement, malgré nos recherches, on n'a pas vu d'autres choses. Mais on regardera encore.

Monsieur le Président:

La question suivante, c'est sur **le bouclier amortisseur tarifaire, etc., pour les collectivités locales**. La chose la plus importante, c'est une circulaire qui a été envoyée aux communes potentiellement éligibles. Je vais vous donner la date, le 24 octobre 2022, où il faut que la commune réponde à trois critères pour être compensés à 70 % de l'augmentation des dépenses d'énergie et 50 % du fait de la revalorisation du point d'indice. Par contre, il faut respecter trois critères. Il y a deux critères où c'est bon, on est concernés. Le troisième, on n'arrive pas à le voir aujourd'hui, c'est sans doute négatif, malheureusement, donc on ne sera pas éligibles, on veut être prudents, on va vérifier. Comme je vous le disais tout à l'heure, le service financier a été renouvelé récemment en partie. Donc de toute façon, ce n'est pas perdu. C'est-à-dire que l'on pourra avoir un acompte dès 2022. Si on était sûrs de l'avoir, on pouvait aller déclarer des sommes, on ne l'a pas fait, on ne le fera pas. Par contre, peut-être qu'on sera amenés à être éligibles, ce qui changera absolument tout sur le budget 2023, mais ce soir, je ne suis pas en mesure de vous donner la réponse avec certitude. C'est sans doute négatif. Ça, c'est l'information principale. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon:

Vous pouvez donner les trois critères ?

Monsieur le Président:

Oui, un taux d'épargne brute inférieur à 22 % en 2021 : épargne brute, sur recettes réelles de fonctionnement. On l'a. Un potentiel financier par habitant inférieur au double de la moyenne de leur strate démographique pour les communes ou un potentiel fiscal inférieur au double de la moyenne de leur groupe pour les groupements à fiscalité propre, en 2022. On l'a également. Et c'est le dernier point, une perte d'au moins 25 % de l'épargne brute en 2022, du fait principalement de ces hausses de dépenses. Ce dernier critère est réuni si au moins 50 % de la perte d'épargne brute résulte de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation ainsi que des effets de la revalorisation du point d'indice. C'est ce point-là où ça va se jouer à pas grand-chose sans doute, mais on n'a pas de certitude aujourd'hui.

Monsieur Michon:

Il me semble que même le troisième, on devrait répondre.

Monsieur le Président:

On devrait, mais déjà, le point d'indice ne s'appliquait qu'au 1^{er} juillet, et pas sur une année complète. Et sur l'énergie, on a eu des tarifs fixes EDF donc on n'a pas forcément, je vous ai donné le chiffre l'autre jour. Donc ce n'est pas certain, mais dès qu'on aura la confirmation officielle, je vous le dirai.

Voilà, c'étaient les questions d'Agir pour Waziers, je vous remercie. Le conseil municipal de ce soir est terminé.

Madame Poulain:

(inaudible).

Monsieur le Président:

Pardon ?

Madame Poulain:

(inaudible).

Monsieur le Président:

Non, je n'ai pas reçu de questions de votre groupe. Non, Madame.

Madame Poulain:

C'est une blague ?

Monsieur le Président:

Non.

Madame Poulain:

Vous avez reçu un tableau avec date, question, état.

Monsieur le Président:

Ah oui. Il faut parler au micro. Mais non. Vous parlez de votre mail de lundi, c'est ça ?

Madame Poulain:

Mon mail de lundi

Monsieur le Président:

Vous relirez l'article 6 du règlement intérieur. Il faut adresser vos questions au maire. Voilà, moi, je veux bien être de bonne volonté, je veux essayer malgré tout ce que vous faites, mais pas tant que vous ne respectez pas au minimum ma fonction.

Madame Poulain:

Ce n'est pas la fonction que je ne respecte pas, c'est l'homme, Monsieur.

Monsieur le Président:

Voilà... Bonne soirée. La séance est levée, merci, au revoir.

La séance est levée à 21h57

